

# Les structures de gouvernance de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec

Rapport de recherche

**Alexandra Charette\***  
**Concordia University**

mars 2021



\* Alexandra Charette, PhD. est chercheuse postdoctorale à l'École des affaires communautaires et publiques de l'Université Concordia



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

## Sommaire exécutif

Le présent rapport de recherche aborde les structures de gouvernance actuelles de l'immigration et de l'intégration des immigrants à l'échelle provinciale. Il se divise en six sections décrivant la manière dont l'immigration et l'intégration des immigrants est administrée dans la province. Il décrit 1) les accords constitutionnels, 2) le cadre législatif, 3) les politiques/stratégies/plans d'action, 4) les institutions gouvernementales (secrétariats, ministères et autres organisations gouvernementales), 5) les comités/groupes de travail/conseils/organismes provinciaux, et 6) les programmes/initiatives en matière d'immigration et d'intégration des immigrants. Chacune des sections présente, lorsque c'est pertinent, les données sur l'immigration et le contexte historico-politique où les politiques et accords s'inscrivent, où les institutions et comités se sont établis, et où les initiatives et programmes se sont développés.

L'immigration et l'intégration des immigrants ont fait l'objet d'une dévolution précoce et progressive des compétences fédérales vers le palier provincial québécois, conférant à la province un niveau d'autonomie largement supérieur à celui des autres provinces canadiennes. Faisant de l'immigration un enjeu de pérennité culturelle et sociétale dès la fin de la décennie 1960, puis un enjeu de négociation constitutionnelle au cours de la décennie 1980, l'administration provinciale a conclu des accords successifs avec le palier fédéral lui accordant à chaque fois davantage de pouvoirs en matière de recrutement, de sélection et d'intégration des immigrants. La signature de *l'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall* en 1991 représente une étape décisive de ce processus, qui garantit au Québec qu'il reçoive une part de l'immigration proportionnelle à la taille de sa population au sein du Canada et lui octroie des responsabilités exclusives quant au nombre d'immigrants reçus, à la sélection des candidats à l'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants. Aujourd'hui, de nombreux acteurs gouvernementaux (ministères, organisations gouvernementales, institutions), et non gouvernementaux (organisations privées et communautaires) sont impliqués dans la gouvernance de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec.

**Le recrutement et la sélection des candidats à l'immigration** s'effectue conformément aux obligations constitutionnelles et humanitaires de la province, et aux orientations gouvernementales en matière d'immigration. En vertu de *l'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall*, le Québec est responsable exclusivement de la sélection des réfugiés pris en charge par l'État qui s'établissent sur son territoire, qu'il doit accueillir en proportion congrue à la part totale d'immigrants qu'il reçoit. Leur sélection se fonde sur la nature de leur demande de statut de réfugié, leurs compétences linguistiques, leur capital humain et social et la perspective de leur intégration à la société. La province n'a pas compétence en matière de sélection des réfugiés reconnus sur place, ni des immigrants de la catégorie de la réunification familiale.

Le gouvernement provincial a continuellement considéré l'immigration comme un moteur de développement économique et démographique. Le plan stratégique actuel du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) s'appuie notamment sur un arrimage entre la sélection des candidats à l'immigration et les besoins immédiats en main-d'œuvre de

l'ensemble du Québec, et sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec.

Afin de soutenir le développement économique et démographique provincial – notamment dans les collectivités non urbaines – le MIFI collabore avec différents acteurs du secteur privé, qui occupent un rôle croissant dans le recrutement et la sélection de la main-d'œuvre étrangère (généralement temporaire). Il canalise par exemple l'immigration économique permanente et temporaire via différents programmes, dont certains permettent aux employeurs de s'impliquer. C'est le cas du plus important programme d'immigration économique (permanente) au Québec, le *Programme régulier des travailleurs qualifiés* (qui aurait comme équivalent le programme *Express Entry* dans les autres provinces canadiennes), qui favorise les candidats qui ont (entre autres critères) reçu une offre d'emploi au Québec. Les employeurs qui cherchent à combler des besoins en main-d'œuvre peuvent également recruter des travailleurs par le biais du *Programme des travailleurs étrangers temporaires*, et du *Programme de mobilité internationale* qui sont gérés conjointement avec le gouvernement fédéral. Ils participent aussi à la sélection des immigrants en offrant un emploi à temps plein (dans un domaine prédéterminé) à des titulaires d'un statut temporaire, ce qui leur permet de demander la résidence permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise

Entre autres acteurs du secteur privé, le MIFI engage également des partenaires spécialisés en recrutement à l'étranger, qui participent notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de recrutement de la main-d'œuvre et des entreprises étrangères. Cette stratégie comprend une définition des objectifs de recrutement, le développement d'une offre de services en recrutement à l'étranger aux entreprises québécoises et une politique de priorisation de certains secteurs nécessitant de la main-d'œuvre étrangère.

Outre les acteurs du secteur privé, le MIFI engage d'autres ministères dans les processus de sélection de l'immigration économique au Québec. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est entre autres chargé d'administrer le programme des immigrants investisseurs. Il participe également à la sélection des candidats à l'immigration dans le *Programme des entrepreneurs*, qui se destine aux ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec pour mettre sur pied un projet d'affaires.

Enfin, le personnel du MIFI basé dans les différentes directions des services d'immigration participe aussi au recrutement de main-d'œuvre à destination du Québec. Ils établissent des partenariats avec divers acteurs locaux, dont des établissements d'enseignement et des réseaux sectoriels, et organisent des événements de recrutement sur place.

En plus de la main-d'œuvre étrangère, les étudiants internationaux représentent aussi une clientèle convoitée par le Québec. Le recrutement de ces immigrants temporaires, dont la sélection relève des gouvernements provincial et fédéral, s'effectue principalement par les établissements d'enseignement postsecondaire (universités, cégeps et collèges privés). Ces derniers développent

différentes stratégies d'attraction, organisent des missions de recrutement à l'étranger, et collaborent avec différents acteurs qui occupent un rôle d'intermédiaire entre les établissements québécois et les sociétés d'origine des étudiants.

**L'établissement, l'intégration et la francisation des immigrants** relève exclusivement du palier provincial depuis 1991. Il s'agit d'un champ qui regroupait, dès les années 1970, plusieurs acteurs non gouvernementaux (principalement communautaires et religieux) généralement peu ou non financés par l'État. Les rapports entre le secteur communautaire de l'établissement et de l'intégration, plus expérimenté, réseauté et doté d'une certaine expertise en la matière, et le gouvernement provincial, plus récemment impliqué dans le développement de programmes et la structuration des services en établissement et intégration (et principal bailleur de fonds depuis 1991), ont lentement évolué vers une reconnaissance institutionnelle du milieu communautaire et de son expertise. Depuis 2002, les organismes communautaires œuvrant dans différents champs sociaux, dont l'établissement et l'intégration des immigrants, bénéficient d'un financement stable et associé à leur mission, et de la reconnaissance de leur expertise par le ministère auquel ils sont rattachés.

Aujourd'hui, l'action gouvernementale en matière d'établissement, d'intégration et de francisation s'incarne principalement dans un soutien financier à des partenaires qui sont eux-mêmes les prestataires de services. Dans le domaine de l'établissement et intégration, ces partenaires sont surtout des organismes communautaires (constitués en organismes à but non lucratif) et des entités territoriales (municipalités, villes, Municipalités Régionales de Comté). Les organismes communautaires et entités territoriales peuvent obtenir du financement par le biais des trois programmes-phares du MIFI en établissement et intégration, soit le *Programme soutien à la mission* (PSM), le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) et le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) dont l'offre de services s'établit notamment en fonction du statut d'immigration.

Les ministères de la Santé et des services sociaux (MSSS) et du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) sont également partenaires du ministère dans la réalisation de son mandat d'établissement et intégration des immigrants. En effet, le MIFI provisionne, dans le cadre d'une entente annuelle, une somme qu'il verse au MSSS afin qu'il fournisse des services adaptés aux personnes immigrantes, réfugiées et aux demandeurs d'asile. Le programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), les organismes communautaires montréalais qui œuvrent en santé des femmes et des familles immigrantes et les formations interculturelles offertes dans les milieux de la santé sont notamment financés par cette entente interministérielle.

Le MIFI conclut le même type d'entente avec le MTESS et lui verse un montant afin qu'il offre une gamme de services d'intégration à l'emploi aux personnes immigrantes établies depuis moins de 5 ans dans la province. Il faut par ailleurs noter que le ministère de l'Immigration n'offre pas de programme ou de services d'aide à l'intégration économique et professionnelle. Cette responsabilité appartient, depuis 2012, exclusivement au MTESS qui a le mandat de répondre aux

besoins de l'ensemble de la population – incluant les immigrants – en matière d'accompagnement au marché du travail.

La francisation est depuis plusieurs décennies la pierre d'assise des politiques et programmes d'intégration des immigrants au Québec. Le MIFI offre un programme de francisation très bien financé, le Programme d'intégration linguistique pour immigrants (PILI), qui est entièrement dispensé par les partenaires du ministère. Il s'accompagne d'un programme-miroir, le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI). Contrairement au domaine de l'établissement et intégration, le domaine de la francisation est largement investi par des acteurs institutionnels (écoles, cégeps, centres de formation professionnelle ou pour adultes, centres de services scolaires, universités), alors que les organismes communautaires y occupent un rôle beaucoup plus restreint. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) représente aussi un acteur de premier plan dans la francisation. Il reçoit un montant du MIFI (déterminé dans le cadre d'une entente annuelle) afin qu'il participe à la francisation des immigrants en offrant notamment des services d'intégration, d'apprentissage du français, de référence et d'accompagnement aux jeunes et aux adultes ainsi que des formations d'appoint. Le MEES alloue aussi une partie de ses propres fonds à la francisation des immigrants. Il développe et offre notamment des programmes de francisation et d'adaptation scolaire et finance certains services ciblés dans les milieux scolaires.

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>12</b>
<b>Liste des graphiques</b>	<b>12</b>
<b>Liste des acronymes</b>	<b>13</b>
<b>Introduction</b>	<b>15</b>
Méthode de recherche et matériau analysé	16
Contexte de la production du rapport	16
<b>Accords, ententes et lois concernant l'intégration des personnes immigrantes</b>	<b>18</b>
Partage de compétences en immigration entre les juridictions fédérale et provinciale	18
Accords entre le gouvernement fédéral et la province de Québec	18
Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay – McDougall), 1991	18
<i>Subvention accordée au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains</i>	19
L'offre de services offerts aux demandeurs d'asile au Québec	22
Les services d'intégration offerts aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants internationaux	23
<b>Législations provinciales</b>	<b>25</b>
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes	25
Loi sur l'immigration au Québec	25
Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	26
Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs	26
Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique	26
Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics	26
Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec	27
Entente-cadre Réflexe Montréal	27
Charte de la langue française	27
Charte des droits et libertés de la personne	28
Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales	28
Loi sur l'instruction publique et autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire	28
<b>Politiques, stratégies et plans d'action gouvernementaux</b>	<b>29</b>

Immigration, intégration et inclusion sociale	29
Plan stratégique 2019-2023 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'inclusion (MIFI)	29
Ensemble, nous sommes le Québec. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 (MIDI)	29
Un revenu de base pour une société plus juste. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (MESS)	30
Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021 (Ville de Montréal)	30
Régionalisation de l'immigration et développement du territoire	31
Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (MAMH)	31
La solidarité, une richesse pour le Québec. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (MAMROT)	31
Intégration scolaire et linguistique et promotion de la langue française	32
Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	32
Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir. Politique de la réussite éducative (MEES, 2017)	32
<i>Tout pour nos enfants. Stratégie 0-8 ans (MEES, 2018)</i>	33
L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire. Stratégie pour la persévérance scolaire (MEES, 2009)	33
Un élan pour stimuler la vitalité du français au Québec. Plan d'action 2016-2021 de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française (MCC)	33
Développement de l'employabilité, insertion en emploi et intégration économique	34
Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 (MESS)	34
<i>Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 2018-2023 (MTESS)</i>	34
Adaptation sociale et culturelle	35
Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (Secrétariat à la condition féminine)	35
Pour un Québec riche de sa diversité. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 (Justice Québec)	35
Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (Secrétariat à la condition féminine)	36
Autres politiques, stratégies et plans d'action	36
Pour enrichir le Québec – Affirmer les valeurs communes de la société québécoise. Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants (MICC, 2008)	37
Pour enrichir le Québec – Franciser plus Intégrer mieux. Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants (MICC, 2008)	37

Pour enrichir le Québec – Intégrer mieux. Mesures pour renforcer l’action du Québec en matière d’intégration en emploi des immigrants (MICC, 2008)	37
La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l’essor du Québec (MICC, 2008)	37
<b>Ministères, secrétariats et organisations gouvernementales</b>	<b>38</b>
Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI)	38
Divisions du MIFI	39
<i>Secteur Haute direction</i>	39
<i>Secteur Planification, performance et relations extérieures</i>	39
<i>Secteur Immigration et prospection</i>	39
<i>Secteur Francisation et intégration</i>	39
<i>Secteur Développement, innovation et soutien à l’innovation</i>	39
Ententes interministérielles	40
Ententes avec des partenaires parapublics et communautaires québécois	40
Ententes avec des partenaires spécialisés en recrutement à l’étranger	40
Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)	41
Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur (MEES)	41
Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	42
Ministère de l’Économie et de l’Innovation	44
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	44
Ministère de la famille (MFA)	44
Justice Québec	45
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)	45
Ministère de la Sécurité publique	45
<b>Comités, groupes de travail, conseils et organismes</b>	<b>46</b>
Employabilité, intégration en emploi et conditions de travail des immigrants	46
Fédération des chambres de commerce du Québec	46
<i>Stratégie Immigration</i> de la Commission des normes, de l’équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST)	46
RSSMO	46
ROSINI	47
Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d’œuvre (COCDMO)	47
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et comité consultatif – personnes immigrantes	47
Regroupement des organismes en régionalisation de l’immigration du Québec (RORIQ)	48



Comité interministériel permanent sur la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés	48
Accès aux services	48
Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS)	48
Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communauté ethnoculturelles	48
Défense de droits	48
Groupe d'action contre le racisme	48
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)	49
Éducation, enseignement et francisation	49
Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ)	49
Comité gouvernemental intersectoriel en francisation	49
Recherche-action dans le domaine de l'intégration et établissement des personnes immigrantes	50
Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile (CERDA)	50
Institut universitaire SHERPA	50
Observatoire sur la formation à la diversité et l'équité	50
Équipe de recherche sur l'immigration dans le Québec Actuel (ERIQA)	51
<b>Programmes et initiatives provinciaux</b>	<b>52</b>
Virage informatique et « personnalisation » des services	52
La sélection des immigrants	53
Programmes d'immigration	53
Travailleurs qualifiés	53
<i>Programme régulier des travailleurs qualifiés</i>	53
Gens d'affaires	54
<i>Programme des travailleurs autonomes</i>	54
<i>Programme des entrepreneurs</i>	54
<i>Programme des investisseurs</i>	54
Immigration humanitaire	54
<i>Réfugiés pris en charge par l'État (volet public)</i>	55
<i>Réfugiés parrainés par un groupe privé (2 à 5 personnes) (volet parrainage privé)</i>	55
<i>Demandeurs d'asile et candidats à l'immigration dans la catégorie de la réunification familiale</i>	55
Immigration temporaire	55

La transition d'un statut temporaire à un statut permanent : l'implication du MIFI	56
Recrutement à l'étranger	56
Directions des services d'immigration du Québec	57
Journées Québec	57
Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI)	57
Établissement et intégration des immigrants	57
Soutien à l'établissement et à l'intégration (MIFI)	57
<i>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) (MIFI)</i>	58
<i>Programme Soutien à la mission (PSM) (MIFI)</i>	58
<i>Programme d'appui aux collectivités (PAC) (MIFI)</i>	59
<i>Note sur la régionalisation de l'immigration</i>	59
Intégration linguistique et scolaire	60
Financement de services d'accueil, adaptation et accompagnement en intégration linguistique et scolaire	60
<i>Allocations pour l'accueil et la francisation – mesures 15051 et 15052 (financement)</i>	60
<i>Soutien à l'intégration et à la réussite des élèves immigrants et à l'éducation interculturelle – mesure 15053 (financement)</i>	60
<i>Soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille – mesure 15054 (financement)</i>	60
<i>Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes – mesure 15055 (financement)</i>	61
Intégration linguistique (MIFI)	61
<i>Programme d'intégration linguistique pour immigrants (PILI)</i>	61
<i>Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)</i>	62
<i>Services de francisation depuis l'étranger</i>	62
Francisation dans les universités, cégeps, centres de services scolaires et centres communautaires	62
<i>Programme de français spécialisé par domaine d'emploi pour les personnes immigrantes</i>	62
<i>Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)</i>	63
<i>Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)</i>	63
<i>Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial</i>	63
Intégration et adaptation scolaire (acteurs privés)	63
<i>Fondation Chagnon</i>	63
<i>Centraide</i>	64
Développement de l'employabilité et soutien à l'intégration du marché du travail	64
<i>Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation (CPMT)</i>	64
<i>Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (MIFI)</i>	64
	10

<i>Programme de subventions salariales pour favoriser l'embauche (Emploi Québec)</i>	65
<i>Programme Expérience en entreprise d'insertion (Gouvernement du Québec)</i>	65
<i>Programme objectif emploi (MTESS)</i>	65
<i>Programme Formation de la main-d'œuvre (MTESS)</i>	65
<i>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) (MTESS)</i>	65
<i>Projet Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP)</i>	66
<i>Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre (CPMT)</i>	66
<i>Programme Un emploi en sol Québécois (Fédération des chambres de commerce du Québec)</i>	66
<i>Programme Interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)</i>	66
<i>Emploi en région</i>	66
<i>Centraide</i>	66
Accès aux services de santé	67
<i>Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile</i>	67
<i>Santé et entraide pour immigrants dans le milieu communautaire</i>	67
Autres programmes pertinents	67
<i>Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires – volet action communautaire et action bénévole</i>	67
<i>Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires – volet initiatives sociales</i>	67
<i>Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole</i>	67
L'intégration des immigrants à l'échelle locale	68
...de Montréal à Val-d'Or	68
<b>Bibliographie</b>	<b>70</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1.1 : Montant de la subvention versée au Québec en vertu de l'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall et nombre d'immigrants permanents reçus par année depuis la conclusion de l'accord.....	20
--	----

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1.1 : Nombre d'immigrants permanents reçus au Québec par année .....	21
Graphique 1.2 : Calcul du montant de la subvention <i>per capita</i> en fonction du nombre d'immigrants permanents reçus par année au Québec .....	22

## LISTE DES ACRONYMES

AANB.....	Acte d'Amérique du Nord britannique
ACA.....	Action communautaire autonome
AQAADI....	Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration
BINAM.....	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal
BIQ.....	Bureau d'immigration du Québec
CAQ (1).....	Certificat d'acceptation du Québec
CAQ (2).....	Coalition Avenir Québec (parti au pouvoir au Québec au moment de la rédaction du rapport)
CCR.....	Conseil canadien pour les réfugiés
CISSS.....	Centre intégré de santé de services sociaux
CIUSSS.....	Centre intégré universitaire de santé de services sociaux
CJE.....	Centre jeunesse emploi
CLE.....	Centre local d'emploi
CLSC.....	Centre local de santé communautaire
CNESST.....	Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail
CPMT.....	Commission des partenaires du marché du travail
CSDA.....	Centre spécialisé des demandeurs d'asile
CSQ.....	Certificat de sélection du Québec
DSAEI.....	Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle
DSI.....	Direction des services d'immigration du Québec
EIMT.....	Évaluation de l'impact sur le marché du travail
HCR.....	Haut-commissariat pour les réfugiés
IRCC.....	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LIPR.....	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (fédéral)
MAMH.....	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MAMROT..	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2008-2014)
MCC.....	Ministère de la Culture et des Communications
MCCI.....	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981-1994)
MEES.....	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI.....	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELS.....	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005-2012)
MFA.....	Ministère de la Famille et des Aînés
MICC.....	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2005-2014)
MIDI.....	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014-2019)

MIFI.....	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRC.....	Municipalité régionale de comté
MSSS.....	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS.....	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRIF.....	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
OCDE.....	Organisation de coopération et de développement économiques
PAC.....	Programme d'appui aux collectivités
PAFILI.....	Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants
PARC.....	Programme d'aide à la reconnaissance des compétences
PARRI.....	Programme d'appui aux régions en recrutement international
PASI.....	Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
PEQ.....	Programme de l'expérience québécoise
PILI.....	Programme d'intégration linguistique pour immigrants
PIIAE.....	Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises
PMD.....	Programme Mobilisation Diversité (2012-2020)
PMI.....	Programme de mobilité internationale
PRAIDA.....	Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile
PRIIME.....	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
PRInt.....	Programme Réussir l'intégration (2012-2020)
PRTQ.....	Programme régulier des travailleurs qualifiés
PSM.....	Programme Soutien à la mission
PTET.....	Programme des travailleurs étrangers temporaires
RAP.....	Resettlement Assistance Program (Canada hors Québec)
SACAIS.....	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SARCA.....	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SHQ.....	Société d'habitation du Québec
TCRI.....	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

## INTRODUCTION

L'immigration et l'intégration des immigrants au Canada ont fait l'objet d'une dévolution progressive des compétences fédérales vers le palier provincial québécois. Bien que la Loi Constitutionnelle de 1867 (Acte d'Amérique du Nord Britannique) prévoyait que l'immigration soit une compétence partagée (Béchar, 2018; Royaume-Uni, 1867), le palier fédéral a largement dominé la gouvernance de l'immigration et de l'intégration entre la Confédération et la première entente entre les gouvernements fédéral et provincial conclue en 1971 (Accord Lang-Cloutier), qui permettait au Québec d'être représenté dans les ambassades canadiennes et d'offrir des conseils en immigration à l'étranger. Graduellement, le Québec a acquis davantage de pouvoirs en matière d'immigration ainsi qu'une pleine autonomie en matière d'intégration des immigrants établis sur son territoire.

Ce rapport étudie la gouvernance actuelle de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec. En privilégiant le palier provincial comme échelle d'analyse, il s'intéresse aux programmes d'immigration provinciaux et à la structuration des services d'établissement et d'intégration des immigrants à l'échelle du Québec. Le Québec a connu une trajectoire unique en matière d'acquisition de compétences en immigration et d'intégration des immigrants et se trouve, encore à ce jour, dans une situation qui diffère des autres provinces canadiennes, tant en ce qui a trait aux mécanismes de sélection des candidats à l'immigration dans les catégories d'immigration économique qu'en ce qui concerne la structuration de ses programmes et services en établissement et d'intégration.

Cet état de fait s'explique notamment par les rapports constitutionnels particuliers que l'administration provinciale entretient avec le palier fédéral depuis les années 1960 (A. G. Gagnon, 2003; A. G. Gagnon et Garon, 2019; Garcea, 1993; Kostov, 2008), par le rattachement, à plusieurs égards, des enjeux d'immigration à la préservation de la culture (minoritaire) francophone (Armony, 2016; Daniel, 2006; A. G. Gagnon et Iacovino, 2007; Labelle et Rocher, 2009), et par l'évolution du rôle des organismes communautaires dans le champ social au Québec depuis les cinquante dernières années (Jetté, 2008; Laforest, 2011; White, 2001).

Ce rapport se divise en six sections décrivant l'ensemble des structures de gouvernance de l'immigration et de l'intégration à l'échelle. Il aborde, en ordre : les accords constitutionnels, le cadre législatif, les politiques/stratégies/plans d'action, les institutions gouvernementales (secrétariats, ministères et autres organisations gouvernementales), les comités/groupes de travail/conseils/organismes provinciaux, et les programmes/initiatives en matière d'immigration et d'intégration des immigrants. Chacune des sections présentes, lorsque c'est pertinent, le contexte historico-politique où les institutions et comités s'établissent, où les politiques et accords s'inscrivent et où les politiques se développent.

Il est important de mentionner que nous rapportons l'état des politiques et programmes au mois de novembre 2020, alors que la proportion d'immigrants au Québec a diminué par rapport aux années précédentes en raison, notamment, de la pandémie de COVID-19, mais aussi en raison de choix politiques annoncés avant la pandémie et maintenus par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) pour la présente année et l'année à venir (Buzzetti, 2020; Schué, 2020). Alors que le Canada atteindra vraisemblablement un peu moins que 50% de sa cible révisée en 2020 (qui était de 341 000 immigrants), le Québec aura reçu durant la même période un peu plus de 20 700 immigrants, ce qui équivaut environ 13% des immigrants au pays (IRCC, 2020c).

Contrairement au gouvernement canadien, qui prévoit augmenter substantiellement son seuil d'immigration entre 2021 et 2023 (El-assal, Miekus, Thevenot et Moetaz, 2020; Harris, 2020; Radio-Canada, 2020b) le gouvernement québécois prévoit plutôt maintenir des seuils réduits d'immigration pour la prochaine année, ce qui inclut une diminution de la proportion d'immigrants retenus dans les catégories économiques (Bergeron, 2021). Rappelons que la planification des niveaux d'immigration dans la province doit recevoir l'aval du palier fédéral, obtenu en octobre 2020. Le Québec se trouve alors dans une situation singulière, où il reçoit un nombre d'immigrants comparable aux seuils atteints durant la seconde moitié des années 1990, alors que les ressources allouées à leur établissement et d'intégration augmentent constamment.

## Méthode de recherche et matériau analysé

La collecte d'informations sur la gouvernance de l'immigration et de l'établissement/intégration a d'abord été effectuée au moyen d'une recherche documentaire sur le site web du gouvernement du Québec. Nous avons recensé un grand nombre de documents archivés, particulièrement des documents administratifs, rapports de gestion, cahiers d'explication des crédits déposés à l'Assemblée nationale et versions précédentes des lois. Un certain nombre de ces documents sont disponibles via la collection numérique de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Nous avons aussi recensé l'ensemble des lois, politiques, plans d'action et programmes en vigueur, disponibles sur les sites des différents ministères qui en sont responsables.

Afin de mieux comprendre les principes sous-jacents, le fonctionnement et la raison d'être des programmes et politiques en place, nous avons réalisé, parallèlement, une recherche documentaire sur l'évolution de la gouvernance de l'immigration et de l'établissement au Québec. Il faut souligner que les analyses longitudinales ou comparées sur l'immigration au Québec sont relativement nombreuses et que le thème de la gouvernance de l'intégration des immigrants à l'échelle provinciale est beaucoup moins documenté. Une revue de la littérature grise (rapports, publications gouvernementales archivées) s'est avérée très utile pour mieux comprendre l'évolution des rapports entre les acteurs dans ce domaine spécifique. Afin de retracer le détail et le fonctionnement de certains programmes, particulièrement en ce qui a trait à la distribution du financement, nous avons aussi accédé à certains documents fournis à la demande d'accès à l'information du MIFI. Nous avons également consulté les informations divulguées par l'entremise de demandes antérieures.

## Contexte de la production du rapport

Dans ce rapport, nous ne présentons (en détails) que les programmes, politiques, plans d'action et lois qui sont en vigueur au moment de sa rédaction. Il faut aussi noter que certains programmes étaient en cours d'implantation lorsque la pandémie de COVID-19 a été déclarée, et ne sont donc pas encore évalués. Le succès et la portée de ces programmes très récemment mis en œuvre ne sont alors pas encore connus.

Rappelons également que le gouvernement (actuel) de François Legault (Coalition Avenir Québec), élu au mois d'octobre 2018, a apporté des changements substantiels aux programmes d'immigration et d'intégration peu de temps après son entrée au pouvoir. En matière d'immigration, le projet de loi 9 – *Loi visant à accroître la prospérité économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, proposé le 7 février 2019, permet entre autres au gouvernement de diminuer les seuils d'immigration (permanente) dans la province, et de procéder à une hausse des admissions temporaires (travailleurs étrangers temporaires et étudiants internationaux).

En matière d'immigration permanente, les changements concernent essentiellement le programme de l'expérience québécoise (PEQ), un programme qui sert de voie accélérée d'obtention d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) pour les étudiants et travailleurs étrangers temporaires déjà présents sur le territoire de la province. L'administration ministérielle a toutefois été très critiquée pour sa réforme, qui correspondait mal aux besoins des marchés d'emploi et dont la liste des professions et formations admissibles au programme restructuré était incohérente. La réforme a été suspendue le 8 novembre 2019.

Une nouvelle version du PEQ a été élaborée à la suite d'une consultation des acteurs des milieux académiques et des affaires et annoncée par la nouvelle ministre de l'Immigration, Nadine Girault, au mois de juillet 2020. Des critères d'admission révisés ont été établis à la fois pour les étudiants internationaux (diplôme obtenu, expérience de travail à temps plein de 12 à 18 mois, maîtrise du français) et pour les travailleurs étrangers temporaires (expérience de travail à temps plein de 24 mois dans l'un des domaines d'emploi préétablis, maîtrise du français). Le programme réformé permet aussi que les dossiers des étudiants diplômés avant la fin de l'année 2020 soient traités selon les critères d'avant la réforme.

Le projet de loi 9 entraîne également la suppression de 18 000 dossiers d'immigrations déposés avant l'instauration d'arrima, le système de traitement des demandes d'immigration basé sur les besoins du



marché du travail implanté en juin 2019. Cette mesure amplement critiquée par les groupes de défense des immigrants, dont l'Association des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)<sup>1</sup> et les partis d'opposition a dû être revue en vertu d'une injonction de la Cour supérieure du Québec (Pineda, 2019; Radio-Canada, 2020a), qui ordonnait à l'appareil bureaucratique provincial de reprendre le traitement des dossiers mis à l'écart, ce que le gouvernement s'est engagé à faire jusqu'à l'adoption de la loi. Le gouvernement (majoritaire) a fait adopter la loi 9 le 16 juin 2019, dans un contexte empreint de désaccords à l'Assemblée nationale, notamment sur la notion de laïcité de l'État et sur la suppression des dossiers en attente. Les personnes dont les dossiers n'avaient pas été traités depuis l'émission de l'injonction temporaire ont alors été invitées à déposer une demande de CSQ, à condition qu'ils aient déclaré leur intérêt à immigrer via la plateforme arrima au cours des 6 mois suivants l'adoption du projet de loi, et que le demandeur principal réponde à certaines exigences précises<sup>2</sup>.

En ce qui concerne l'immigration temporaire, le nombre de permis octroyés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI) augmente significativement entre 2015 et 2019, passant de 59 145 à 74 265 en 2019<sup>3</sup> (IRCC, 2020f)<sup>4</sup>. Le nombre d'étudiants étrangers augmente aussi de façon importante durant ces années, passant de 30 205 en 2015 à 56 330 en 2019 (IRCC, 2020e).

En matière d'intégration des immigrants, durant les premiers mois de son mandat, le gouvernement de la CAQ procède à une importante refonte des programmes en établissement et intégration. Bien qu'il préconise d'emblée une réduction des seuils d'immigration dans la province, prévoyant « en prendre moins, mais en prendre soin » (Shields, Bélair-Cirino, Fortier et Crête, 2019), il augmente significativement les budgets alloués à l'intégration des immigrants afin de mettre en place un accompagnement personnalisé et une offre de services élargie en francisation et en intégration (Québec, 2019a) ainsi que de nouvelles initiatives favorisant les relations interculturelles harmonieuses, le vivre-ensemble et le rapprochement interculturel, un domaine longtemps sous-financé (MIFI, 2020n). Il faut souligner que la pandémie de COVID-19 a considérablement ralenti la mise en œuvre de la réforme gouvernementale en immigration et en intégration. Ainsi, la plateforme arrima a connu un départ très lent (MIFI, 2020d) alors que les effets du plan de régionalisation se feront probablement attendre jusqu'à plusieurs mois suivant la fin des mesures restrictives sur l'immigration liées à la pandémie.

---

<sup>1</sup> L'Association des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) a lancé un processus judiciaire à l'encontre du gouvernement Legault, jugeant « illégale » la décision du ministre de l'Immigration de cesser à nouveau le traitement des dossiers d'immigration en attente une fois la date limite de l'injonction temporaire atteinte.

<sup>2</sup> Afin d'être invités à déposer une demande de CSQ, les demandeurs dont le dossier n'a pas été traité pendant la durée de l'injonction temporaire doivent aussi avoir déposé une demande CSQ conformément à l'article 5.01 du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers ou résider au Québec en disposant d'un permis de travail ou d'études valide au moment de l'adoption du projet de loi (Radio-Canada, 2020a).

<sup>3</sup> Il faut souligner que le PTET est géré conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Le Québec réclame la responsabilité complète du programme, ce à quoi le gouvernement fédéral s'oppose jusqu'à maintenant.

<sup>4</sup> Précisons que le nombre total de permis octroyés dans le cadre du PMI et du PTET est plus élevé que le nombre réel de travailleurs étrangers temporaires présents sur le territoire parce que certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année, ou dans les deux programmes.

## ACCORDS, ENTENTES ET LOIS CONCERNANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

### Partage de compétences en immigration entre les juridictions fédérale et provinciale

Selon l'Acte d'Amérique du Nord Britannique (ou Acte constitutionnel), l'immigration est l'une des deux responsabilités (avec l'agriculture) formellement partagées entre le palier fédéral et les provinces du Canada. Avant les années 1990 (et avant les années 1970 au Québec), les provinces ne montraient que peu d'intérêt pour la sélection et l'intégration des immigrants, en dépit du fait que la Loi Constitutionnelle (section 95) prévoyait dès 1867 que des lois provinciales concernant l'immigration pourraient être adoptées, à condition qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les lois du parlement du Canada. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002, qui remplaçait la *Loi sur l'immigration* de 1976, réitère d'ailleurs que les provinces peuvent collaborer avec le palier fédéral dans la gestion de l'immigration et l'intégration des immigrants. En effet, les articles 8 à 10 de cette Loi stipulent que le ministre fédéral responsable de l'immigration peut conclure des accords avec les provinces en matière d'immigration – tout en respectant les balises réglementaires édictées – et doit les publier annuellement. Ils établissent également que, dans le but de faciliter la coopération provinciale-fédérale et de répondre aux besoins démographiques et économiques régionaux, le ministre fédéral consulte ses homologues provinciaux en ce qui a trait aux seuils d'immigration permanente sur leurs territoires et à l'intégration des immigrants.

### Accords entre le gouvernement fédéral et la province de Québec

#### Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay – McDougall), 1991

L'*Accord Gagnon-Tremblay – McDougall* est ratifié le 5 février 1991 par la Ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Barbara McDougall et la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration (et vice-présidente du Conseil du trésor) Monique Gagnon-Tremblay. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1991. L'*Accord* est conçu de façon à établir clairement les responsabilités de chaque partie en matière d'immigration et d'intégration des immigrants. Il vise à « préserver le poids démographique » du Québec au sein de la fédération et à promouvoir l'intégration des immigrants tout en respectant le « caractère distinct » de la province (Québec, 1991).

Ainsi, le Canada s'engage, par l'entremise de cette entente, à assurer à la province qu'elle reçoive une part des immigrants au Canada proportionnelle à la taille de sa population au sein du Canada (avec possibilité d'excéder cette proportion de 5% pour des raisons démographiques).

Le *gouvernement fédéral* demeure responsable:

- de l'établissement du seuil d'immigration au Canada;
- des critères d'admissibilité pour les séjours temporaires (durée des séjours, permis de travail, permis d'études);
- de la définition des catégories d'immigration et des critères de parrainage;
- de la détermination du statut de réfugié;
- de la sélection des immigrants de la catégorie de la réunification familiale et des réfugiés reconnus sur place.

Le *gouvernement provincial* devient responsable (exclusivement):

- du nombre d'immigrants permanents qu'il souhaite recevoir;

- de la sélection des immigrants permanents (à l'exception des réfugiés reconnus sur place (demandes d'asile) et des immigrants de la catégorie des réunifications familiales);
- de l'application des critères de parrainage familial établis par le Canada et du suivi et de l'application des normes d'engagement du parrain envers le(s) membre(s) de la famille parrainé(s).

Quant aux *résidents temporaires*, le Canada doit obtenir le consentement du Québec en matière :

- d'octroi de permis de travail (travailleurs étrangers temporaires);
- d'octroi de permis d'études et d'admission des étudiants internationaux (à l'exception des étudiants participant à des programmes du gouvernement fédéral de coopération dans des pays en développement);
- d'autorisation d'entrée au Canada pour y recevoir des traitements médicaux.

En matière d'*immigration humanitaire*, le Québec doit :

- accepter une part des réfugiés acceptés au Canada proportionnelle à la part totale d'immigrants qu'il souhaite accueillir.

La province de Québec devient aussi exclusivement responsable de l'accueil et de l'intégration des immigrants au Canada. Elle prend alors en charge l'ensemble des services d'intégration linguistique, économique, sociale et culturelle offerts aux immigrants établis sur son territoire. Par le fait même, le Canada retire son offre de services en intégration sur le territoire de la province, et « accorde une juste compensation pour les services [offerts par le Québec] pourvu que ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays [et que] ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec » (Québec, 1991, p. 5).

#### *Subvention accordée au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*

La compensation est versée sous forme de subvention au gouvernement du Québec, selon une formule préétablie et indexée (en fonction du nombre d'immigrants non francophones admis au Québec, du montant de la compensation reçue l'année précédente et des dépenses fédérales nettes) et énoncée à l'annexe B de l'*Accord*.

La subvention a transité par le fonds consolidé de la province durant plusieurs années, ce qui suscitait des questionnements quant à la redistribution des fonds, et des critiques provenant de divers acteurs (particulièrement ceux du secteur communautaire de l'établissement et intégration) quant à la transparence du gouvernement (Germain et Trinh, 2010; TCRI, 2011). Depuis 2008, la subvention est entièrement administrée par le ministère provincial responsable de l'immigration, qui rend des comptes à l'Assemblée nationale. Le ministère peut alors établir des ententes de collaboration avec d'autres organisations gouvernementales qui prennent part aux activités d'intégration, soit typiquement le ministère l'éducation, le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, et le ministère de la santé et des services sociaux, et avec des organismes communautaires.

Le tableau 1.1 présente les montants transférés en vertu de l'*Accord Gagnon-Tremblay – McDougall* depuis sa signature en 1991. La première colonne du tableau affiche le montant total de l'allocation accordée par le gouvernement fédéral pour l'établissement et intégration des nouveaux immigrants au Canada (excluant la subvention versée au Québec et le fonds d'innovation). La seconde colonne affiche le montant de la subvention versée au Québec afin que la province administre et dispense des services d'intégration et établissement correspondant, dans l'ensemble, à ceux offerts par le gouvernement fédéral. La troisième colonne affiche le nombre d'immigrants permanents établis au Québec ainsi que leur proportion dans l'ensemble des immigrants permanents établis au Canada, annuellement.

Les chiffres illustrent une situation où, comme l'évoquent les rapports d'évaluations de la subvention accordée au Québec (IRCC, 2012, 2020b), le montant destiné à l'intégration et établissement de chaque immigrant au Québec augmente au fil des ans. Le Québec accueille, de façon générale et depuis les vingt dernières années, entre 15% et 21% des immigrants permanents qui s'installent au Canada. Il obtient toutefois du gouvernement fédéral une part comparativement plus importante des fonds destinés à leur intégration que ne le font les autres provinces canadiennes. À cet égard, il faut rappeler que, d'une part, les formules de calcul diffèrent entre le Québec et les autres provinces. Au Québec, nous l'avons mentionné plus tôt, le montant de la subvention est défini selon une formule prédéfinie et indexée, intégrée à l'Accord Canada-Québec qui n'a lui-même pas de date d'échéance. Dans les autres provinces canadiennes, le montant de l'allocation est calculé à partir d'une moyenne (sur trois ans) du nombre d'immigrants établis sur le territoire de chaque province et accorde des fonds supplémentaires en fonction du nombre de réfugiés, qui ont typiquement un niveau plus élevé de besoins en soutien à l'établissement.

De nombreux facteurs doivent être considérés dans cette analyse, qui dépasse le cadre de ce projet. À ce titre, mentionnons notamment que la proportion d'immigrants ne connaissant pas la langue d'usage est beaucoup plus importante au Québec que dans les autres provinces canadiennes (IRCC, 2020b), ce qui requiert de plus importants investissements dans la formation linguistique, essentielle à l'intégration économique et sociale. On observe aussi que l'intégration économique est retardée chez les immigrants établis au Québec par rapport à ceux qui s'établissent dans d'autres provinces canadiennes (idem). Cette situation incite, par exemple, la mise en place de programmes d'insertion en emploi plus nombreux, variés et adaptés à différentes clientèles immigrantes. Enfin, il faut noter que l'organisation et le financement des services d'intégration d'un océan à l'autre doivent s'adapter à l'évolution de la conjoncture de l'immigration.

**Tableau 1.1 : Montant de la subvention versée au Québec en vertu de l'Accord Gagnon-Tremblay – McDougall et nombre d'immigrants permanents reçus par année depuis la conclusion de l'accord**

Année	Montant de la subvention versée au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec (\$) <sup>a, b</sup>	Nombre d'immigrants permanents établis au Québec <sup>c, d</sup>	Montant disponible <i>per capita</i> (\$) <sup>e</sup>
1991-1992	75 000 000	52 105	1439,4
1992-1993	82 000 000	48 377	1695,0
1993-1994	85 000 000	44 968	1890,2
1994-1995	90 000 000	28 043	3209,4
1995-1996	90 000 000	27 222	3306,1
1996-1997	90 000 000	29 772	3023,0
1997-1998	90 000 000	27 684	3251,0
1998-1999	101 452 000	26 509	3827,0
1999-2000	102 910 000	29 214	3522,6
2000-2001	104 140 000	32 502	3204,1
2001-2002	111 723 000	37 597	2971,6
2002-2003	157 380 000	37 581	4187,8
2003-2004	147 440 000	39 555	3727,5
2004-2005	165 304 000	44 245	3736,2
2005-2006	177 325 000	43 315	4093,8
2006-2007	193 859 200	44 683	4338,5
2007-2008	198 193 523	45 119	4392,7

2008-2009	226 034 000	45 218	4998,8
2009-2010	232 190 000	49 491	4691,6
2010-2011	258 445 000	53 980	4787,8
2011-2012	283 102 000	51 746	5471,0
2012-2013	284 501 000	55 062	5167,1
2013-2014	319 967 000	51 983	6155,2
2014-2015	340 568 000	50 294	6771,5
2015-2016	345 059 000	48 962	7047,5
2016-2017	378 213 000	53 238	7104,2
2017-2018	490 253 000	52 388	9358,1
2018-2019	559 449 000	51 120	10943,8
2019-2020	591 000 000 <sup>f</sup>	40 565	14569,2

<sup>a</sup> Source : Comptes publics du gouvernement du Canada (Canada, 1991-2019 (annuellement)), compilation par l’auteur. Les chiffres pour l’année 2018-2019 proviennent du Budget des dépenses du Canada, 2019-2020 (réf)

<sup>b</sup> Les valeurs présentées dans le tableau pour les années 2003-2004 à 2006-2007 ont été ajustées (par rapport au montant qu’aurait prévu la formule indexée) en fonction des chiffres et analyses présentés dans l’évaluation de la subvention de 2012 (IRCC, 2012, p. 25 et suiv.).

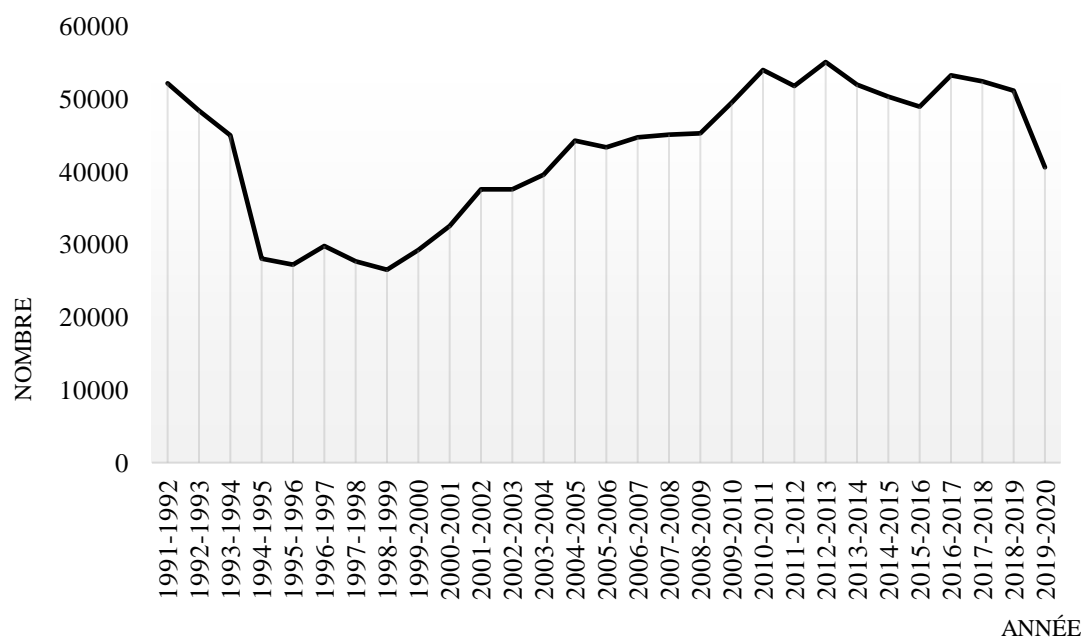
<sup>c</sup> Source : Pour 1991 à 2016 : CIC/IRCC (annuellement), Facts and Figures : Immigration Overview – Permanent Residents. Pour 2017-2020 : site web de IRCC, Permanent Residents, Monthly IRCC Updates (<https://open.canada.ca/data/en/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda>). Compilation par l’auteur.

<sup>d</sup> Note : Nous ne considérons dans ce tableau que les résidents permanents, puisqu’en vertu des termes de l’Accord, la subvention versée au Québec ne doit financer que les services destinés aux résidents permanents (Accord, p. 5). Il faut toutefois noter que les critères d’éligibilité aux programmes d’établissement et d’intégration au Québec ont été élargis pour inclure les résidents temporaires (étudiants internationaux et travailleurs étrangers temporaires).

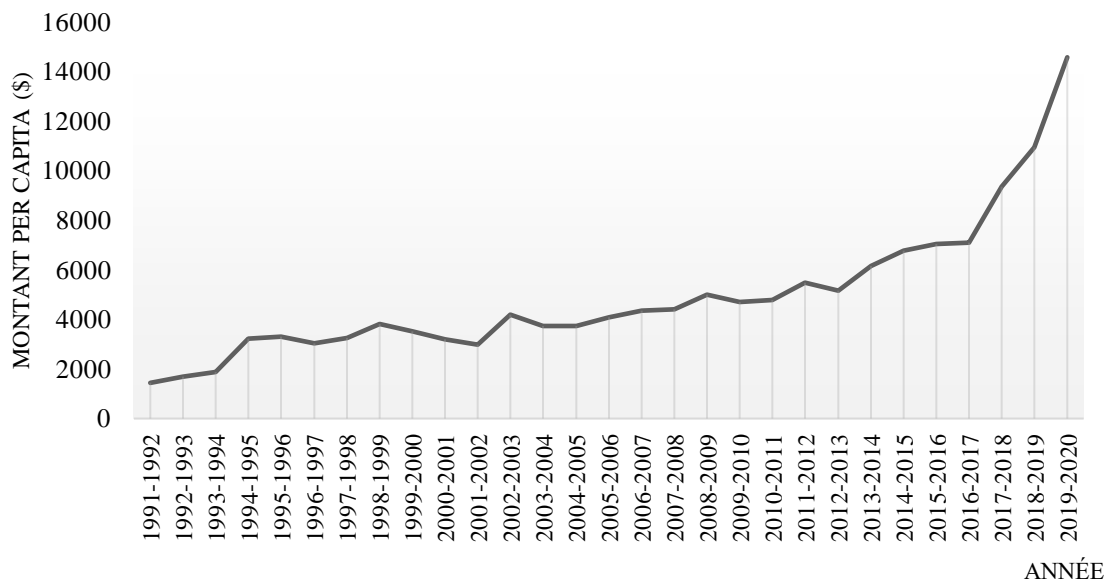
<sup>e</sup> Calcul par l’auteur (montant de la subvention ÷ nombre d’immigrants permanents reçus par année)

<sup>f</sup> Source : Cahier explicatif de crédits 2020-2021 du MIFI (MIFI, 2020, p. 408).

**Graphique 1.1 : Nombre d’immigrants permanents reçus au Québec par année**



**Graphique 1.2 : Calcul du montant de la subvention per capita en fonction du nombre d’immigrants permanents reçus par année au Québec**



### L’offre de services offerts aux demandeurs d’asile au Québec

En vertu de l’Accord Canada-Québec (articles 24 et 25), le Canada « s’engage à se retirer des services d’accueil et d’intégration linguistique, et culturelle [ainsi que des] (...) services spécialisés d’intégration économique qui seront offerts par le Québec aux *résidents permanents* présents dans cette province ». Les fonds de la subvention versée au Québec sont donc destinés aux immigrants sélectionnés et admis pour résider sur le territoire québécois par l’autorité compétente, et de façon permanente. En principe, les demandeurs d’asile, qui n’ont pas été préalablement sélectionnés et qui sont considérés comme des résidents temporaires jusqu’à preuve du contraire, ne sont pas éligibles aux services financés par la subvention versée au Québec en vertu de l’Accord.

L’accueil et l’accompagnement des demandeurs d’asile demeurent une compétence fédérale, puisque le processus d’octroi du statut de réfugié est de compétence fédérale exclusive. Tel que le démontrent plusieurs analyses, les provinces ont toutefois souvent dû s’impliquer dans l’organisation, la prestation et le financement des services aux demandeurs d’asile, dont l’attente d’une décision a été très variable (jusqu’à 10 ans) depuis l’entrée en vigueur de la loi sur l’immigration de 1976 (Anderson, 2010; Bertot et Mekki-Berrada, 1999; Lacroix, 2003; Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, 2007).

Les demandeurs d’asile présents sur le territoire de la province (et plus particulièrement à Montréal), actuellement estimé à 60 000 personnes, ont actuellement accès à un soutien à la recherche de logement, à une séance d’information de groupe portant sur l’installation et les services gouvernementaux disponibles et à des cours de français à temps partiel. Ces services sont offerts par le secteur communautaire de l’établissement et intégration et financés par le gouvernement provincial.

L’État québécois leur donne aussi accès à un hébergement temporaire d’urgence (deux semaines au maximum), et à une aide financière de dernier recours (dont les prestations dépendent essentiellement de la composition du ménage), qui relèvent davantage de l’aide à la survie que de l’établissement et intégration. S’ils sont âgés de moins de 18 ans, ils peuvent fréquenter gratuitement un établissement d’enseignement

primaire ou secondaire public<sup>5</sup>. Les demandeurs d’asile majeurs ne peuvent, comme c’est le cas pour les mineurs, être exemptés de l’obligation de présenter un certificat d’acceptation du Québec (CAQ) pour accéder à l’éducation publique gratuite (MEES, 2020b). Ils ont aussi accès – en principe – à l’aide juridique, dont l’admissibilité est établie en fonction du lieu de résidence et du revenu, nonobstant le statut d’immigration.

Finalement, les demandeurs d’asile résidant au Québec ont droit à des services sociaux offerts dans le cadre du Programme régional d’accueil et d’intégration des demandeurs d’asile (PRAIDA) et des services médicaux essentiels par l’entremise du Programme fédéral de santé intérimaire, unique service social directement financé par le gouvernement fédéral au Québec.

De nombreuses études montrent que les organismes offrent souvent aux demandeurs d’asile des services d’établissement et d’intégration auxquels ils n’ont pas « formellement » droit, au nom de l’équité entre leurs clients (Bertot et Mekki-Berrada, 1999; Oxman-Martinez et al., 2007; Rose et Charette, 2011, 2014). La prestation aux demandeurs d’asile de services financés (indirectement) via les fonds de la subvention ainsi que d’autres fonds publics provinciaux a d’ailleurs valu aux organismes communautaires diverses réprimandes de la part des gouvernements provincial et fédéral (Bertot et Mekki-Berrada, 1999; TCRI, 2015b). Selon certaines analyses, la taille réduite du panier de services d’établissement et d’intégration offerts aux demandeurs d’asile au Québec traduit une présomption de l’aspect temporaire de leur présence sur le territoire qui entrave leur intégration économique (Renaud, Piche et Godin, 2003) et résidentielle (Preston et al., 2011; Rose et Charette, 2011). Les effets de l’éligibilité aux programmes d’intégration et de l’offre de services sur l’intégration des résidents de différents statuts dépassent le cadre de cette étude. Mentionnons cependant que le manque d’accès aux services par les demandeurs d’asile, dont plus de 50% obtiennent une décision favorable depuis la mise en place du nouveau système d’octroi du statut de réfugié en 2013 (IRB, 2020; Yeates, 2018), peut participer au retardement de leur intégration à la société hôte et à leur marginalisation sociale (Bertot et Mekki-Berrada, 1999; Kissoon, 2010; Omidvar et Richmond, 2003).

### **Les services d’intégration offerts aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants internationaux**

En principe, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux sont des résidents non permanents (qui peuvent accéder à un statut permanent); ils n’ont donc (en principe) pas accès aux services financés à même la subvention versée au Québec en vertu de l’*Accord Canada-Québec*. Les personnes appartenant à ces deux catégories d’immigration étant de plus en plus nombreuses à résider – pour de plus ou moins longues périodes – sur le territoire de la province (IRCC, 2020f, 2020e; MIFI, 2018a; Nakache et Kinoshita, 2010; Pellerin, 2011) il importe de bien saisir leurs besoins en services d’établissement et d’intégration, et de faire en sorte de les combler.

Depuis la réforme des programmes d’intégration des immigrants de 2012, le gouvernement québécois a graduellement donné accès à des services d’aide à l’intégration aux personnes titulaires d’un CAQ à titre de travailleur temporaire ou d’étudiant étranger par le biais de ses programmes provinciaux. Le *Programme Réussir l’intégration* (PRInt) leur offrait par exemple des services-conseils individuels sur leurs droits et sur la procédure pour l’obtention de la résidence permanente. Les détenteurs de CAQ avaient aussi accès à l’ensemble des activités collectives visant l’intégration : formations sur les premières démarches d’installation, sur les valeurs démocratiques du Québec, sur l’intégration du marché du travail, sur les possibilités d’établissement en région et autres activités de groupe permettant d’accélérer le parcours d’intégration (MIFI, 2018b).

---

5 En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique et d’autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l’obligation de fréquentation scolaire, les enfants qui résident « de manière habituelle » sur le territoire de la province peuvent fréquenter gratuitement un établissement public d’enseignement primaire et secondaire gratuitement, nonobstant leur statut ou celui de leurs parents (L.Q. 2017, ch. 23).

Dans sa plus récente réforme des programmes, implantée à partir de l'été 2019, le gouvernement provincial a significativement augmenté les budgets des programmes d'établissement et intégration, ce qui a permis un élargissement de leurs critères d'éligibilité. Les détenteurs de CAQ sont dorénavant éligibles à l'ensemble des services individuels offerts dans le cadre des programmes d'établissement et intégration provinciaux (et à certaines allocations de participation), en plus d'avoir accès à différentes modalités du programme de francisation (PIL). Ces programmes bénéficient de financements provenant du gouvernement provincial et de la subvention versée au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec.

Quant à l'offre de services publics aux travailleurs étrangers temporaires, elle est semblable à celle qui est destinée aux résidents permanents (santé, éducation des enfants d'âge mineur, services de garde) et est offerte par le gouvernement provincial (de façon temporaire). Leurs conjointEs devront pour leur part passer par diverses étapes supplémentaires s'ils souhaitent travailler ou étudier au Québec (MIFI, 2020i). L'offre de services aux étudiants internationaux peut dépendre de leur pays d'origine (certains pays ont des ententes de réciprocité avec le Québec en matière d'assurance santé) sans quoi ils sont tenus de se procurer rapidement une assurance privée. L'éducation publique des enfants d'âge mineur est accessible gratuitement et il est possible pour leurs conjointEs d'obtenir un permis de travail qui est rattaché au permis d'études de l'étudiant; sa durée est donc limitée à celle du permis d'études (MIFI, 2020g).



## LÉGISLATIONS PROVINCIALES

Plusieurs lois affectant de près ou de loin l'intégration des immigrants ont été votées par l'Assemblée nationale et sont en vigueur aujourd'hui. Cette section recense les législations en vigueur et décrit brièvement, s'il y a lieu, leur évolution au fil des ans et des amendements qui y ont été apportés.

### **Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes**

Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et sanctionnée le 16 juin 2019. Elle modifie d'abord la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*, en ce qu'elle confère de nouvelles responsabilités au ministre, notamment en ce qui a trait à la promotion de l'immigration sur le territoire de la province ainsi que la prospection et la sélection des immigrants, et la mise en œuvre des services d'accueil et d'intégration qui leur sont destinés. La loi permet également au ministre de collecter certaines informations à propos des immigrants, dont l'évolution de leur parcours d'intégration économique et linguistique, notamment par le biais d'ententes avec les organismes et autres ministères prestataires de services (L.Q. 2019, c.11).

Cette loi modifie également la *Loi sur l'immigration au Québec* en précisant son objet. À cet égard, elle énonce qu'elle « a pour but de favoriser l'intégration des personnes immigrantes et des membres de leur famille qui les accompagnent, plus particulièrement par l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (L.Q. 2019, c.11). En outre, elle permet au gouvernement de déterminer, par règlement, les conditions qui affectent la résidence permanente des immigrants majeurs, et d'annuler une offre de résidence permanente envoyée par erreur. Le gouvernement obtient aussi, en vertu de cette loi, un pouvoir accru en matière de révision des exemptions du paiement des droits exigibles et de sélection de certains demandeurs.

### **Loi sur l'immigration au Québec**

Adoptée par l'Assemblée nationale du Québec au mois d'avril 2016, la *Loi sur l'immigration au Québec* remplace la précédente Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, c. I-0.2) dont certains articles avaient été votés plus de trente ans plus tôt. La loi traite des candidats à l'immigration temporaire et permanente au Québec, de la réunification familiale des citoyens canadiens et résidents permanents et d'immigration humanitaire. Elle met de l'avant l'approche interculturelle préconisée par le gouvernement québécois, en annonçant son objectif de « favoriser, par un engagement partagé entre la société québécoise et les personnes immigrantes, la pleine participation, en français, à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques, en plus de concourir, par l'établissement de relations culturelles harmonieuses, à son enrichissement culturel » (RLRQ, c. I-0.2.1). Elle reformule aussi les dispositions relatives aux programmes d'accueil et d'intégration en précisant qu'ils « visent à favoriser la pleine participation des personnes (immigrantes) à la société québécoise, à la vie collective et à l'établissement durable en région » (RLRQ, c. I-0.2.1). La Loi permet également au ministre de créer des programmes d'immigration à durée déterminée visant à mieux répondre aux besoins du Québec et implante un modèle de sélection des candidats à l'immigration basé sur la déclaration d'intérêt du candidat, ce qui permet de créer une banque de candidatures et de procéder à la sélection des immigrants à partir de ce bassin. La loi resserre également l'encadrement des activités et de la reconnaissance des conseillers en immigration.

Enfin, la loi reprend essentiellement les mêmes dispositions que la loi précédente, qui avait intégré comme exigence législative la planification annuelle de l'immigration (en 1998) et la planification pluriannuelle de l'immigration (en 2004). Le ministère provincial est donc tenu de développer une planification pluriannuelle de l'immigration (composition de l'immigration, nombre prévu de personnes admises) et de la déposer à l'Assemblée nationale pour consultation générale par une commission parlementaire. Il est également tenu de présenter un plan annuel (nombre de personnes à accueillir, réparties

par catégorie, programme ou volet de programme d'immigration) à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre de chaque année.

## **Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion**

La *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* est la loi qui établit le ministère responsable de l'immigration au Québec. Adoptée et sanctionnée au mois de juin 2005 sous le nom de « Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles » et modifiée à plusieurs reprises, principalement en 2016 et en 2019, elle définit la mission (et le nom) du ministère, ses fonctions, ses responsabilités ainsi que les responsabilités du ministre qui le dirige. Le nom du ministère (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)) a été modifié par décret ministériel le 4 septembre 2019.

La Loi sur le MIDI définit les fonctions du ministre de l'Immigration quant à la planification des niveaux d'immigration et de la répartition des immigrants dans chacune des catégories d'immigration, à la promotion de l'immigration au Québec et au recrutement des candidats à l'immigration temporaire et permanente en fonction de leur capacité à « participer pleinement à la société québécoise » (RLRQ, c. M-16.1). La loi prévoit aussi que le ministre veille à la réunification familiale et sélectionne des immigrants sur la base de motifs humanitaires.

En matière d'accueil et d'intégration, la loi en vigueur actuellement prévoit que le ministre offre un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, coordonne avec les autres ministères et organismes les services d'accueil et d'intégration, dont l'apprentissage des valeurs exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, suscite et coordonne l'édification de communautés inclusives – notamment en région –, et veille au suivi des parcours d'intégration afin de s'assurer de l'apport (économique) de l'immigration au Québec. Le ministre peut également prendre des mesures pour faciliter la reconnaissance diplômes titres de compétences acquis à l'étranger et collecter des renseignements sur leur parcours d'intégration socioéconomique et linguistique en vue d'évaluer et d'améliorer les programmes en place.

## **Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs**

La loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs a été adoptée et sanctionnée au mois de novembre 2006. Elle décrète le mois de février comme Mois de l'histoire des Noirs, dans le but de reconnaître la présence historique des personnes issues de communautés noires et leur contribution à l'histoire du Québec. La loi vise aussi à renforcer la capacité d'agir et la fierté des personnes issues de communautés noires, d'encourager la pleine participation de tous à la société québécoise, et de favoriser l'inclusion de tous et le rapprochement interculturel (RLRQ, c. M-37.1).

## **Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique**

Adoptée et sanctionnée au mois de juin 2018, la loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique décrète que le mois d'octobre est décrété Mois du patrimoine hispanique. La loi vise à reconnaître la présence des personnes issues de la communauté espagnole et latino-américaine sur le territoire de la province et leur contribution au développement économique du Québec. Il vise aussi à reconnaître l'héritage culturel de la communauté hispano-québécoise, incluant l'apport des peuples autochtones des Amériques et des communautés de descendance africaine (RLRQ, c. M-37.2).

## **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics**

Cette loi adoptée au mois de décembre 2000 (et modifiée pour la dernière fois en 2016) vise à favoriser l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, municipaux, scolaires et du secteur de la santé et des services sociaux employant 100 personnes ou plus. Elle vise particulièrement les personnes appartenant aux minorités raciales, culturelles et linguistiques, incluant les personnes autochtones. La loi prévoit que ces les organisations concernées sont tenues de mettre les efforts nécessaires afin d'assurer la représentation

au sein de leurs effectifs des personnes visées par la loi. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est responsable de l'application de la loi, et, par voie de conséquence, de l'élaboration de programmes d'accès à l'égalité en emploi. En cas de litige, le Tribunal des droits de la personne peut être saisi d'une cause (RLRQ, c. A-2.01).

## **Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

La loi sur la métropole du Québec a été adoptée et sanctionnée au mois de septembre 2017. Elle prévoit entre autres que le comité exécutif soit doté de nouveaux pouvoirs, notamment en matière d'octroi de subventions destinées à des projets dans divers domaines, incluant l'immigration et l'intégration. Elle vise également à ce que la ville contribue, conformément aux orientations et politiques gouvernementales, « à la pleine participation [des personnes immigrantes], en français, à la vie collective de la métropole, ainsi qu'à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses » (L.Q. 2017, ch. 16). La loi confère à la Ville tous les pouvoirs requis pour assumer les responsabilités qui lui sont conférées dans le cadre d'ententes conclues avec le gouvernement provincial ou fédéral. Le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) créé en 2016 contribue par ailleurs à faire en sorte que la Ville, à titre d'employeur et de fournisseur de services répond de façon ouverte et inclusive au phénomène de l'immigration, qu'elle s'assure de la cohérence et de l'efficacité des services d'accueil et d'intégration, et qu'elle adopte et promeut une approche interculturelle de l'intégration des immigrants, dans ses différentes dimensions (Ville de Montréal, 2018).

### **Entente-cadre Réflexe Montréal**

L'*Entente-cadre Réflexe Montréal* s'inscrit dans le cadre de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal* (L.Q. 2017, c. 16). Conclue au mois de décembre 2016 entre le maire de Montréal, Denis Coderre, et le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, Martin Coiteux (libéral), elle vise essentiellement à considérer le statut particulier de Montréal comme métropole lors de l'élaboration des lois, règlements, programmes politiques et directifs qui la concernent. L'entente prévoit donc « l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales identifiant clairement les impacts socioéconomiques et financiers sur la métropole des mesures mises de l'avant par le gouvernement du Québec » (Ville de Montréal et Gouvernement du Québec, 2016). Elle établit aussi que la Ville sera consultée par le gouvernement provincial quant aux lois, règlements, programmes et politiques qui la concernent directement. En matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes, l'entente prévoit la mise en place d'un partenariat visant à édifier des collectivités plus inclusives dans la métropole. Ainsi, la Ville et son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) sont tenus d'offrir des services de référence et de suivi pour les nouveaux arrivants installés sur son territoire, de favoriser leur pleine participation en français, et de participer à la définition des besoins en main-d'œuvre sur le territoire afin de mieux informer la sélection des immigrants permanents au Québec. La Ville de Montréal est également tenue de transmettre un rapport annuel sur les services offerts par le BINAM dans le cadre de cette entente.

### **Charte de la langue française**

La *Loi sur la Charte de la langue française* (Loi 101) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977 et modifiée pour la dernière fois en 2016. Elle établit le français comme langue officielle du Québec et impose donc le français comme langue d'instruction aux enfants francophones et allophones. Elle institue aussi l'unilinguisme francophone dans toutes les sphères de la vie publique, incluant la justice, l'administration, les organismes parapublics, l'enseignement et les milieux de travail, de commerce et des affaires. La loi spécifie qu'elle poursuit ses objectifs dans le « respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques (...) » (RLRQ, c. C-11), conformément à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. La Charte de la Langue française, qui relevait

jadis du Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, est aujourd'hui (depuis le mois de juin 2020) sous l'égide du Ministre provincial de la Justice, Simon Jolin-Barrette.

## **Charte des droits et libertés de la personne**

La *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* reconnaît l'égalité en valeur et en dignité de tous les humains et leur droit à une égale protection de la loi. Elle réitère également l'importance que le Québec accorde à la laïcité de l'État. En outre, elle reconnaît à tous le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans égard à leurs caractéristiques individuelles, dont leur origine ethnique ou nationale ou leur langue d'expression. Elle prévoit notamment que les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de « maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe » (citer l'article 43). La Commission des droits de la personne et de la jeunesse est chargée d'assurer la promotion et le respect des droits énoncés dans la Charte (RLRQ, c. C-12).

## **Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales**

Dans le contexte de la proclamation par l'Organisation des Nations-Unies de la deuxième décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, appuyée par le gouvernement du Québec en 1985, le gouvernement provincial déclaré, en 1986, son intention de condamner sans réserve le racisme et la discrimination raciale sous toutes ses formes. Pour atteindre cet objectif, il annonce qu'il engage tous les ministères à mettre en application les principes de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et à prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Par cette déclaration, le gouvernement appelle aussi tous les membres de la société à demeurer vigilants « face à toute manifestation de racisme ou de discrimination raciale » (MCCI, 1986).

## **Loi sur l'instruction publique et autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire**

Le projet de *loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* (L.Q. 2017, ch. 23) a été adopté et sanctionné en novembre 2017. En ce qui a trait aux enfants immigrants, cette loi prévoit que les élèves de moins de 18 ans dont les parents résident au Québec « de manière habituelle<sup>6</sup> » (L.Q. 2017, c. 23) sont admissibles gratuitement à l'école publique, nonobstant leur statut d'immigration ou celui de leurs parents. Cette disposition concerne également les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, pour autant qu'ils soient mineurs (ou handicapés et âgés de moins de 21 ans).

---

<sup>6</sup> La formulation « demeurer de façon habituelle » évacue toute référence à la définition officielle du terme « résident du Québec ». Elle reprend l'article 77 du Code civil du Québec, qui prévoit que « la résidence d'une personne est le lieu où elle demeure de façon habituelle », c'est-à-dire le lieu où elle vit, nonobstant la durée de sa résidence sur le territoire ou le fait que cette durée soit définie ou qu'elle ne le soit pas.

## POLITIQUES, STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX

La section présentée ici décrit les politiques, stratégies et plans d'action initiés et élaborés par des ministères et organismes du gouvernement provincial. De façon générale, ils définissent les grandes orientations que les pouvoirs publics souhaitent adopter par rapport à certains grands enjeux sociaux concernant, de façon générale, l'ensemble de la population québécoise, et à certains égards, plus spécifiquement les personnes immigrantes. Bien qu'ils soient portés par un ou deux ministères, leur élaboration, et à plus forte raison leur mise en œuvre, engagent très souvent des acteurs et intervenants issus de plusieurs ministères et organismes publics, parapublics et communautaires.

### Immigration, intégration et inclusion sociale

#### Plan stratégique 2019-2023 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'inclusion (MIFI)

Le plan stratégique du MIFI découle largement de la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* (L.Q. 2019, c.11) adoptée le 16 juin 2019. Le plan stratégique du ministère est construit de façon à développer une réponse plus rapide et plus efficace aux besoins en main-d'œuvre de la province. Il énonce des objectifs de soutien aux entreprises en matière de recrutement de la main-d'œuvre et prévoit une réforme des programmes du ministère en francisation et intégration des nouveaux arrivants. La réforme implique notamment une meilleure coordination des services et un renforcement des partenariats avec les MSSS, MTESS et MSSS, et les organismes communautaires. Le budget destiné aux dépenses de fonctionnement est augmenté en conséquence (MIFI, 2019a).

Le plan stratégique est divisé en trois enjeux, qui présentent chacun leurs orientations, objectifs et indicateurs :

- Enjeu 1 : Une immigration répondant aux besoins du Québec  
Orientation 1 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec
- Enjeu 2 : Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec  
Orientation 2 : Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes  
Orientation 3 : Soutenir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes  
Orientation 4 : Soutenir la vitalité et le développement des collectivités  
Orientation 5 : Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité
- Enjeu 3 : La primauté du français au Québec  
Orientation 6 : Affirmer la primauté du français au Québec
- Enjeu 4 : Une organisation forte de son expertise  
Orientation 7 : Développer le capital compétences et le capital informationnel

#### Ensemble, nous sommes le Québec. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 (MIDI)

Cette politique rendue publique le 7 mars 2016 se fonde une collaboration et un travail de concertation entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et vingt-cinq ministères et organismes. Elle vise à renouveler les grandes orientations en matière d'immigration, participation et inclusion présentées dans la politique *au Québec pour bâtir ensemble*, document phare utilisé au cours des vingt-cinq années précédentes et, à titre de nouvelle politique « de long terme », à proposer de nouvelles

orientations reflétant mieux le Québec de 2016 et des années à venir. La politique aborde deux enjeux fondamentaux, soit :

- La contribution de l'immigration à la prospérité du Québec et à la vitalité du français (apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire; intégration linguistique et économique rapide, accessible et efficace);
- La mise en marche d'une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation de tous (consolidation des liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines; mise en œuvre d'un meilleur vivre-ensemble, fondement et conséquence d'une plus grande concertation de l'ensemble des acteurs de la société – milieux gouvernementaux, économiques, municipaux, communautaires, éducatifs, scolaires et académiques) (MIDI, 2016).

### **Un revenu de base pour une société plus juste. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (MESS)**

Ce plan d'action déposé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), maintenant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) au mois de décembre 2017 présente la vision du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan cible la sortie de la pauvreté de 100 000 personnes d'ici 2023, principalement des personnes seules et couples sans enfants. Les mesures ont trait à la bonification du revenu disponible de certains prestataires de l'aide financière de dernier recours et participants au programme *Objectif emploi*, à la mise en place de mécanismes favorisant l'intégration économique et le maintien en emploi, à l'investissement dans le logement social et à la participation et inclusion sociale.

En ce qui concerne plus particulièrement l'immigration et l'accueil et intégration des personnes immigrantes, la mesure 8 du Plan d'action vise à « Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre » (MESS, 2017, p. 44). Elle a pour but d'encourager l'embauche de personnes sous-représentées sur le marché du travail, de sensibiliser les entreprises aux avantages d'une main-d'œuvre diversifiée et de favoriser le maintien et l'intégration en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration économique, dont les personnes immigrantes. La mesure 12, mise en œuvre en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour objectif d'« améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social » (MESS, 2017, p. 49). On vise ainsi à favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la société, par le biais d'une bonification de l'accompagnement des résidents des logements sociaux, en intervenant directement dans leur milieu de vie.

### **Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021 (Ville de Montréal)**

Déposé au Conseil municipal en 2018, le plan d'action *Montréal inclusive* est le premier plan d'action entièrement dédié à l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal. Avec le MIDI comme principal partenaire pour la réalisation du plan d'action, et fort de son nouveau statut de métropole (voir la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* citée à la p. 23), la Ville acquiert des responsabilités plus importantes dans le domaine de l'inclusion et de l'intégration des immigrants.

Le plan est mis en œuvre par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville, qui abrite le BINAM, et il est arrimé avec la Stratégie de développement économique 2018-2022 (Ville de Montréal, 2018). Le plan comporte quatre axes stratégiques, dont trois axes « autonomes » et un axe transversal :

- *Ville exemplaire* concerne l'administration municipale en tant que fournisseur de services et employeur;
- *Ville accueillante et intégrante* concerne l'écosystème d'organisations locales, régionales et institutionnelles pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

- *Ville inclusive* concerne la société d'accueil, dont les travailleurs, les employeurs et, plus globalement, la société civile
- *Ville responsable et engagée* (axe transversal) vise à offrir un accès aux services à tous les immigrants, sans égard à leur statut et à contribuer à la protection de ces personnes.

## Régionalisation de l'immigration et développement du territoire

### Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (MAMH)

Soutenue par 23 ministères et organismes, la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* a été déposée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2017. Elle s'inscrit dans un changement de culture gouvernementale en matière de gouvernance et de développement des territoires. Les régions sont, depuis 2018, plus autonomes quant aux interventions à mettre en place et aux projets à implanter sur leurs territoires. Les priorités régionales sont inscrites dans la Stratégie et les ministères et organismes sont tenus d'y répondre. La Stratégie propose l'implantation de deux outils de développement interreliés :

- Le Fonds régions et ruralité (FRR), un nouvel outil financier qui contribue à donner plus d'autonomie aux élus municipaux afin de répondre aux besoins et aux priorités de leurs collectivités. Les sommes sont distribuées sous forme de soutien à des projets de développement, qui peuvent s'inscrire dans l'un ou l'autre des quatre volets suivants : ▪ Soutien au rayonnement des régions; ▪ Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC; ▪ Projets « Signature Innovation » des MRC; ▪ Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.
- La mise au service des régions de la capacité des ministères et organismes provinciaux.

L'objectif fondamental de la Stratégie est d'« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région » (MAMH, 2018, p. 16). Les priorités de la Stratégie sont donc calquées sur celles des régions.

La plupart des régions citent parmi leurs priorités l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-St-Laurent, la Capitale nationale, le Centre du Québec, Chaudière-Appalaches, l'Estrie, Lanaudière, la Montérégie, les Îles de la Madeleine et le Saguenay font mention de priorités liées à l'attraction des personnes immigrantes. Parmi elles, presque toutes indiquent également que la mise en place et la consolidation des structures d'accueil et d'intégration figurent parmi leurs principaux objectifs. La région de Montréal indique également que « des efforts d'intégration doivent être décuplés afin que ces nouvelles populations participent pleinement à la vie collective » (MAMH, 2018, p. 79). Dans l'esprit de la Stratégie, chacune des régions est responsable de développer et de mettre en œuvre sa propre infrastructure d'accueil et d'intégration, de sorte qu'elle soit en phase avec les orientations régionales.

Notons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a aussi produit un plan d'action qui s'inscrit dans une perspective de dynamisation des territoires régionaux, le *Plan d'action 2018-2020 – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (MEES, 2018a). Il met l'accent sur la rétention des étudiants (nationaux et internationaux) sur les territoires des régions durant et après leur formation. Il fait également état d'un besoin de porter attention à l'adéquation entre les formations offertes (les mesures d'intégration professionnelle et économique) et les besoins en main-d'œuvre des entreprises des régions.

### La solidarité, une richesse pour le Québec. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (MAMROT)

La *Politique nationale de la ruralité 2014-2024* a été déposée à l'Assemblée nationale en 2013 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Elle engage huit autres ministères, dont le MIFI. La politique repose sur une approche intersectorielle à l'échelle des municipalités

régionales de comté (MRC) et prévoit moduler l'utilisation de son enveloppe budgétaire en fonction des besoins de chacune des MRC. Elle prévoit en outre mettre en place des outils d'échange d'informations, de partage d'expertise, de transfert de connaissances permettant aux différents milieux régionaux de mesurer leur vitalité sociale et d'agir pour la stimuler.

La politique entend aborder la régionalisation de l'immigration, notamment en reconnaissant et en assurant la contribution de la main-d'œuvre immigrante et l'apport de la diversité ethnoculturelle à toutes les entreprises et communautés. En termes d'intervention, la politique annonce des mesures qui visent à « favoriser le renouvellement des populations rurales par des démarches visant l'attraction, l'installation et l'établissement durable des personnes (immigrantes, et à) encourager les initiatives porteuses et inclusives visant l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans la communauté d'accueil » (MAMROT, 2014, p. 37). Le Laboratoire rural en immigration *Accueil et intégration de population immigrante en milieu rural* porté par l'organisme Portes Ouvertes sur le Lac, et la *Caravane de sensibilisation du Forum 2020* porté par la MRC Les Maskoutains sont cités comme exemples d'initiatives contribuant à l'intégration et intégration des immigrants dans les milieux ruraux.

## **Intégration scolaire et linguistique et promotion de la langue française**

### **Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)**

Dans son dernier plan stratégique déposé au mois de novembre 2019, le MEES annonce qu'il abordera de façon prioritaire les enjeux suivants :

- Inclusion et réussite de toutes et tous
- Qualité des milieux de vie et d'apprentissage.

Le plan se fonde sur un contexte où les élèves ne sont pas tous positionnés de manière égale pour favoriser leur apprentissage, ce qui peut avoir des conséquences sur leurs besoins en milieu scolaire. Ainsi, les personnes issues de l'immigration constituent un groupe envers lequel le ministère prévoit prendre des actions particulières, notamment au regard de leur accès aux études postsecondaires (MEES, 2019a, p. 12).

### **Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir. Politique de la réussite éducative (MEES, 2017)**

La *Politique de la réussite éducative* a été déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2017. Elle s'applique autant aux services d'éducation à l'enfance qu'à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle. Elle s'adresse aux enfants, aux élèves, aux différents intervenants de première ligne, aux directeurs d'écoles, aux commissions scolaires et aux parents. Elle présente cinq grands objectifs :

- La diplomation et la qualification
- L'équité
- La prévention
- La maîtrise de la langue
- Le cheminement scolaire
- Le milieu de vie

La politique propose d'atteindre ces objectifs par le biais de différentes mesures et programmes divisés en trois axes, répondant eux-mêmes à certains enjeux liés à l'intégration des immigrants :

- Axe 1 : L'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous (révision du modèle de financement des services offerts aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, stratégie en matière d'alphabétisation et de francisation, adoption d'un projet de loi sur la fréquentation scolaire des



enfants en situation d'immigration précaire, amélioration du continuum de services pour les élèves allophones et le soutien aux élèves vulnérables issus de l'immigration

- Axe 2 : Les services de garde éducatifs à l'enfance et l'école (pratiques éducatives et pédagogiques de qualité, environnement inclusif et stimulant, ressources et infrastructures adaptées)
- Axe 3 : La communauté (meilleur soutien de l'engagement parental, appui concerté de la communauté aux élèves et à leurs parents) (MEES, 2017)

### *Tout pour nos enfants. Stratégie 0-8 ans (MEES, 2018)*

La *Stratégie 0-8 ans* a été déposée par le MEES en 2018 et collabore avec le ministère de la Famille pour sa mise en œuvre. Elle a pour principal objectif d'agir le plus tôt possible dans le parcours éducatif des enfants qui grandissent au Québec afin de leur offrir des chances égales, dès le plus jeune âge. La politique *Tout pour nos enfants* s'inscrit dans la *Politique de la réussite éducative* citée plus tôt. Elle énonce cinq objectifs prioritaires, dont les trois premiers s'adressent notamment aux familles immigrantes:

- favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants (soutien aux familles éloignées des milieux éducatifs);
- soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité (création d'outils permettant d'améliorer les interventions auprès des enfants issus de l'immigration.
- accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs (amélioration de l'accessibilité des services aux familles qui ont un faible niveau de littératie, valorisation de la participation des parents aux étapes du parcours éducatif;
- assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs;
- permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de la deuxième année du primaire (MEES, 2018b).

### **L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire. Stratégie pour la persévérance scolaire (MEES, 2009)**

La *Stratégie pour la persévérance scolaire* déposée en 2009 par le MEES mise principalement sur la valorisation de la persévérance et de la réussite scolaires, particulièrement dans le secteur public. Les élèves d'origine immigrante sont ciblés par certaines actions, notamment en raison du fait que près de 40% d'entre eux ne persévèrent pas jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

Le plan prévoit en outre que les élèves issus de l'immigration se voient offrir d'autres occasions que le seul cours de langue d'enseignement pour développer leurs habiletés en lecture, essentielles à la réussite des autres matières scolaires. De nouvelles cibles de persévérance et de diplomation sont régulièrement définies. À l'heure actuelle, la cible pour l'année scolaire 2020 est d'atteindre un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire de 80% (MEES, 2009).

### **Un élan pour stimuler la vitalité du français au Québec. Plan d'action 2016-2021 de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française (MCC)**

Le plan d'action déposé par le ministère de la Culture et des Communications en septembre 2018 se divise en trois axes :

- La promotion et la valorisation de la langue française comme élément de fierté et d'appartenance
- Un soutien adapté aux personnes en apprentissage de la langue française
- Des partenariats diversifiés, complémentaires et engagés

C'est principalement par des mesures incitant et favorisant la francisation qu'il s'adresse aux personnes immigrantes établies au Québec. Il propose par exemple de « Poursuivre la campagne de promotion des services de francisation *Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant!* », d'adapter les services de

formation en français, à temps complet et partiel, aux besoins des clientèles, d'octroyer une « aide financière incitative en faveur de la francisation au Québec (...), de mieux informer les nouveaux arrivants à Montréal sur les services de francisation disponibles et les sensibiliser à l'importance de parler français (...) et de mettre en ligne sur le site *Montréal, nouveau départ* des contenus Web à propos des services de francisation disponibles et des avantages de parler français » (MCC, 2016, p. 2-4).

## **Développement de l'employabilité, insertion en emploi et intégration économique**

### **Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 (MESS)**

Établie à la suite de la tenue du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre de 2017 et en réponse aux consultations des régions en 2016 et 2017, la *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre* vise principalement à améliorer l'employabilité des membres de la société québécoise. Elle a été déposée à l'Assemblée nationale en 2018 alors que son plan d'action a été lancé à l'automne 2019, en collaboration avec tous les acteurs gouvernementaux concernés par le travail et l'emploi et leurs partenaires.

Ses grands objectifs sont :

- de mieux faire connaître et diffuser les besoins actuels et futurs du marché du travail;
- de disposer de suffisamment de travailleuses et de travailleurs;
- d'améliorer la flexibilité et l'agilité dans le développement des compétences (ex. amélioration et adaptation de la formation en milieu de travail);
- d'adapter les milieux de travail aux nouveaux modes d'organisation du travail et aux besoins des travailleurs

La Stratégie comporte plusieurs mesures qui se destinent aux personnes immigrantes, dont certaines qui concernent la diffusion d'informations sur les opportunités d'emploi et de formation et les besoins actuels et futurs des marchés d'emploi, en ville et en région, et la création d'occasions de rencontres entre les employeurs et les personnes immigrantes en recherche d'emploi. Ces mesures sont mises en œuvre en partenariat avec divers acteurs publics, privés et communautaires dont les chambres de commerce et les organismes communautaires.

Le MESS a aussi travaillé en partenariat avec le MIDI à la réforme du système d'immigration et à l'élaboration du projet de *Loi visant à accroître la prospérité économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Outre les mesures concernant la sélection et la rétention des immigrants, qui sont en phase avec les orientations de la nouvelle loi sur l'immigration au Québec, certaines mesures visent à faciliter l'insertion et le maintien en emploi des personnes immigrantes, notamment le soutien à l'intégration des nouveaux arrivants membres des minorités visibles ou ethniques dans la fonction publique, le soutien à l'embauche de personnes immigrantes, la réduction des contraintes à l'intégration des personnes immigrantes dans l'industrie de la construction, le développement des compétences des agents d'aide à l'emploi quant à la réalité des personnes immigrantes, et l'amélioration de la reconnaissance des diplômes et titres de compétences acquis à l'étranger (MESS, 2018b).

### *Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 2018-2023 (MTESS)*

La *Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 2018-2023* s'inscrit dans la stratégie nationale sur la main d'œuvre 2018-2023. Elle a été élaborée de façon concertée par le MESS, plusieurs ministères et organismes provinciaux, des membres de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ainsi que des organisations sectorielles œuvrant en promotion et valorisation des métiers et professions. Sa mise en œuvre se réalise aussi en collaboration avec un grand nombre de partenaires publics, privés et communautaires, dont des organismes d'action communautaire spécialisés dans le développement de l'employabilité et l'intégration des immigrants.

En matière d'intégration économique des personnes immigrantes, la stratégie vise à faire valoir l'apport des personnes immigrantes au marché du travail québécois. Ses mesures ont pour but de contrer la sous-représentation des personnes immigrantes dans certains secteurs d'activité (Axe 4) et de soutenir les projets et stratégies d'attraction des travailleurs immigrants dans les régions, alors que 80% des postes à pourvoir sont situés à l'extérieur de l'île de Montréal (Axe 5) (MESS, 2018a, p. 3).

## **Adaptation sociale et culturelle**

### **Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (Secrétariat à la condition féminine)**

Le secrétariat à la condition féminine a déposé le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale* en 2018. Engageant une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux, dont le MIDI, il invite à poursuivre le travail de dépistage et à assurer l'efficacité des interventions psychosociales, policières, judiciaires et correctionnelles, tant auprès des victimes que des personnes qui présentent des comportements violents. Il invite également à adopter de nouvelles actions et à adapter les actions et interventions actuelles pour répondre aux défis qui découlent de la transformation des profils des victimes de violence conjugale (jeunes, aînés, personnes issues des minorités ethnoculturelles ou immigrantes, personnes LGBTQIA2+, personnes handicapées et hommes victimes). Le plan d'action décrit ses actions prioritaires comme étant fondées sur des réalités observées sur le terrain. En ce qui concerne les immigrantEs les données sur lesquelles se basent le Plan montrent que les maisons d'hébergement de première étape affichent une hausse importante de leur clientèle immigrante (Secrétariat à la condition féminine, 2018, p. 33).

Le plan d'action met aussi l'accent sur l'importance d'adopter une position d'ouverture envers les personnes issues d'autres cultures et leurs besoins. Le plan d'action se divise en quatre axes :

- Prévention, sensibilisation et information
- Dépistage et intervention psychosociale
- Intervention judiciaire, policière et correctionnelle
- Partage de l'expertise et développement des connaissances

### **Pour un Québec riche de sa diversité. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 (Justice Québec)**

Le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie* a été déposé par le ministère de la Justice du Québec en 2017 et engage plusieurs ministères et organismes, dont le MIDI. Il présente cinq priorités, soit :

- Ouverture à la diversité sexuelle
- Respect des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles
- Création de milieux sécuritaires et inclusifs
- Adaptation des services publics
- Cohérence et efficacité des actions

Certaines de ses mesures visent à sensibiliser plus particulièrement les personnes immigrantes aux droits des minorités sexuelles, et à adapter l'information aux caractéristiques et aux besoins de différents milieux. À cet égard, le plan veut procéder au renforcement de la sensibilisation quant aux droits des personnes de minorités sexuelles afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes, et le MIDI est chargé de l'application de cette mesure (Justice Québec, 2017).

Le précédent plan d'action a donné lieu à la production de matériel pédagogique<sup>7</sup> utilisé notamment dans les cours de francisation et qui couvre les thèmes liés aux droits des personnes de minorités sexuelles. Le Ministère responsable de l'immigration a également publié quatre éditions (2008, 2011, 2014 et 2017) du guide *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec* (MIDI, 2017). Le Ministère prévoit une mise à jour triennale du guide. Le plan d'action prévoit aussi que le ministère intègre des informations sur la réalité des personnes appartenant aux minorités sexuelles dans ses différentes communications destinées aux personnes immigrantes.

### **Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (Secrétariat à la condition féminine)**

Cette stratégie a été élaborée par le Secrétariat à la condition féminine et déposée à l'Assemblée nationale du Québec en 2017. Elle s'inscrit en continuité avec la précédente politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* déposée en 2006. La stratégie adopte une approche intersectionnelle, puisqu'elle tient compte de la manière dont les femmes peuvent être affectées différemment par le fait d'appartenir à différents groupes sociaux désavantagés, dont les immigrantes, les personnes handicapées, âgées, minorités ethnoculturelles et visibles, et minorités sexuelles. La stratégie mise sur les trois objectifs principaux suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

En ce qui concerne plus particulièrement les questions liées à l'immigration, la stratégie prévoit la mise en place de certaines mesures concrètes, dont :

Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle

- Rendre accessible l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux personnes nouvellement arrivées au Québec;
- Réaliser des actions visant à réduire les obstacles à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine, dont les femmes racisées;
- Mieux informer et sensibiliser les femmes immigrantes au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'intégration socioprofessionnelle;
- Offrir des formations adaptées aux femmes immigrantes désirant développer leur talent d'entrepreneure;
- Offrir de l'accompagnement aux femmes et aux filles immigrantes, particulièrement celles qui sont parrainées, et les informer sur leurs droits (Secrétariat à la condition féminine, 2017).

### **Autres politiques, stratégies et plans d'action**

---

<sup>7</sup> Voir notamment les publications :

MIDI (2017) *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, 4<sup>e</sup> édition, gouvernement du Québec, 75 pages;

MIDI (2015) *L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : Comprendre les réalités, agir sur les préjugés*, Document d'information à l'intention des intervenants et intervenants, gouvernement du Québec, 21 pages.

Les documents suivants figurent toujours sur le site web du ministère, et présentent des politiques et lignes directrices qui façonnent encore aujourd’hui les orientations gouvernementales en matière d’intégration des personnes immigrantes.

**Pour enrichir le Québec – Affirmer les valeurs communes de la société québécoise. Mesures pour renforcer l’action du Québec en matière d’intégration des immigrants (MICC, 2008)**

**Pour enrichir le Québec – Franciser plus Intégrer mieux. Mesures pour renforcer l’action du Québec en matière de francisation des immigrants (MICC, 2008)**

**Pour enrichir le Québec – Intégrer mieux. Mesures pour renforcer l’action du Québec en matière d’intégration en emploi des immigrants (MICC, 2008)**

**La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l’essor du Québec (MICC, 2008)**

## MINISTÈRES, SECRÉTARIATS ET ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES

Cette section présente les activités des organismes institutionnels provinciaux impliqués et engagés dans l'immigration et intégration des immigrants. Les Ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) sont les principaux ministères partenaires du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au Québec; certains autres ministères et organismes occupent aussi un rôle dans la gouvernance de l'intégration des immigrants.

### **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

Depuis 1968, le champ de l'immigration est demeuré entre les mains d'un ministère provincial qui y est dédié. Au fil du temps, l'alternance des partis au pouvoir a été déterminante des politiques d'immigration et de la composition et des changements dans les programmes d'immigration et d'établissement et intégration des immigrants. L'idéologie sous-jacente aux politiques d'immigration québécoises s'est aussi traduite dans le nom du ministère, qui comme le suggèrent Koji (2009) et Germain et Trinh (2010, p. 27) a souvent reflété les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle. Néanmoins, depuis ses tout débuts, le ministère favorise l'intégration linguistique et économique des immigrants, énonçant les objectifs principaux de préserver la culture francophone, de combler les besoins démographiques et économiques de la province. L'article 3 de la *Loi créant le ministère de l'Immigration du Québec* prévoit d'ailleurs qu'il doit « favoriser l'établissement au Québec d'immigrants susceptibles de contribuer à son développement et de participer à son progrès » (L.Q. 1968, ch. 68), et de participer au positionnement du Québec à l'échelle internationale. Si son mandat a fluctué au fil du temps, l'histoire du ministère de l'Immigration montre en effet que la voie unique qu'il a prise en matière de gestion de l'immigration et de l'intégration lui a permis, dès ses débuts, de favoriser son propre développement social et économique (Banting et Soroka, 2012; Paquet, 2016), ce que Mireille Paquet (2016) a nommé la « construction provinciale ».

Plusieurs analyses suggèrent d'ailleurs que c'est d'un impératif d'intégration (linguistique) que provient l'idée d'établir un premier ministère de l'immigration au Québec (Corbeil, 2014; Daniel, 2006; Helly, 1996). La perspective de la préservation culturelle justifie donc l'existence même du ministère à ses débuts. Suivront très peu de temps après l'importance de mieux sélectionner les immigrants, afin de favoriser l'immigration francophone autant que de combler les besoins spécifiques en main-d'œuvre dans la province. Ainsi, l'acquisition graduelle par le Québec de pouvoirs en matière d'immigration et d'intégration l'incite à développer ses propres programmes et à établir de nouvelles collaborations avec des acteurs gouvernementaux et civils, qui lui permettront d'assumer ses nouvelles responsabilités. À l'instar des autres provinces canadiennes, comme le soulignent Banting et Soroka (2012, p. 262), la capacité québécoise en matière d'établissement et intégration est demeurée intimement liée aux politiques provinciales dans les champs des services sociaux et de l'éducation. Les ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et du Travail, de l'Emploi, de la Solidarité sociale (MTESS) sont d'ailleurs ses principaux collaborateurs depuis longtemps.

Fort d'un budget significativement augmenté pour l'année financière 2019-2020, le MIFI a procédé à une réforme de ses programmes en établissement et intégration. Cette réforme élargit les critères d'éligibilité aux services d'aide à l'établissement et à l'intégration, offerts principalement dans le cadre du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) et du *Programme d'intégration linguistique pour les immigrants*, le (PILI). Une partie de cette augmentation provient de la compensation versée par le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec, alors qu'une autre partie (146,0 M\$) provient du gouvernement provincial, qui a annoncé lors du Discours sur le budget 2019-2020 des investissements supplémentaires destinés à l'accueil, la francisation et l'intégration des immigrants (MIFI, 2020b; Québec, 2019b).

Le mandat actuel du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) comporte des responsabilités en matière d'immigration, de gestion de la diversité, d'intégration des immigrants, et en promotion de la langue française. Son budget est principalement dédié aux activités liées à l'immigration, à la francisation et à l'intégration des immigrants, par des mesures individuelles et collectives (soutien aux communautés et aux employeurs) et dans une moindre mesure, à la promotion de la langue française. Un montant déterminé par entente annuelle est provisionné afin d'être transféré vers les MEES, MTESS et MSSS pour qu'ils offrent des services d'accueil, francisation et intégration aux personnes immigrantes. Le ministère comporte cinq divisions, nommées « secteurs ».

## **Divisions du MIFI**

### *Secteur Haute direction*

Ce secteur est composé du Bureau du sous-ministre, du Secrétariat général, de la Direction des communications et de la Direction des affaires juridiques. Il est le centre administratif et stratégique du ministère. Il veille à la gestion des dossiers stratégiques du ministère, à la bonne gouvernance et au respect du mandat du ministère, et à la gestion des ressources humaines. Il développe aussi des stratégies de communications visant à soutenir les orientations du ministère et rédige des lois, règlements et autres actes juridiques relatifs au mandat du ministère. Finalement le secteur de la Haute direction du MIFI est responsable de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

### *Secteur Planification, performance et relations extérieures*

Ce secteur est responsable des relations interministérielles, intersectorielles et intergouvernementales (provinciales-fédérales) concernant les enjeux relatifs à l'immigration, l'intégration et la francisation. Il est aussi responsable de l'organisation d'événements internationaux, de forums intergouvernementaux et de rencontres diplomatiques. Il est aussi chargé de la planification des niveaux et de la composition de l'immigration et la production de statistiques sur l'immigration provinciale. La planification stratégique ministérielle et le rapport annuel de gestion du ministère reviennent aussi au secteur de la Planification, de la performance et des relations extérieures.

### *Secteur Immigration et prospection*

Le rôle de ce secteur est de superviser, de gérer et d'évaluer les demandes de sélection des personnes immigrantes. Il est aussi chargé de diriger les initiatives de prospection, d'attraction et de sélection des candidats à l'immigration temporaire, de rassembler les acteurs du recrutement à l'étranger et de planifier les activités de recrutement. Il a aussi le mandat de réviser et d'élaborer des politiques et programmes d'immigration et de prospection répondant aux besoins du Québec et de faciliter la réunification familiale et l'immigration humanitaire. Finalement, il s'assure du fonctionnement efficace de l'évaluation professionnelle et de la reconnaissance des compétences des candidats à l'immigration.

### *Secteur Francisation et intégration*

Le secteur Francisation et intégration rassemble toutes les fonctions ministérielles en matière de planification, de politiques et de programmes d'intégration et de francisation. Il a aussi pour mandat de veiller à la complémentarité des actions gouvernementales de façon à favoriser la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise et à assurer le leadership du MIFI en la matière. Il conçoit et met en œuvre les politiques et programmes et s'assure de leur conformité vis-à-vis des besoins des personnes immigrantes.

### *Secteur Développement, innovation et soutien à l'innovation*

Ce dernier secteur a pour mandat de proposer des politiques et directives visant une utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles dont dispose le ministère. Il soutient le ministère dans la gestion des contrats de toutes natures, produit les états financiers, coordonne les budgets, dépenses, revenus et opérations comptables liées aux différents engagements du ministère (incluant l'Accord Canada-

Québec). Il est aussi responsable des dossiers de ressources humaines, du programme d'aide aux employés et du développement des compétences. Il a enfin la responsabilité du plan d'investissement dans les technologies d'information, des services offerts en ligne et du transfert des projets et programmes vers le format numérique.

### **Ententes interministérielles**

Le ministère conclut aussi des ententes annuelles avec ses trois principaux ministères partenaires, soit le MEES, le MTESS et le MSSS. La somme totale provisionnée aux fins d'intégration et de francisation des immigrants par ces trois ministères est de 165 749 500\$. Elle se répartit ainsi :

MEES = 78 530 000\$;

MTESS = 75 000 000\$;

MSSS = 12 219 500\$.

Il est important de noter que les montants associés à ces ententes ont peu de conséquences financières directes, puisque comme le démontre bien la TCRI dans un exercice effectué à partir de données financières pour les années 2013-2014, le financement accordé à ces trois ministères est généralement revu en fonction des sommes qu'ils reçoivent eux-mêmes du gouvernement (TCRI, 2015a). Il faut aussi noter que ces montants représentent les budgets provisionnés par le MIFI au début de chaque exercice et que les ministères dépensent d'autres montants pour des fins d'intégration et de francisation des immigrants.

Chacune des trois ententes prévoit que les ministères partenaires sont tenus d'utiliser les crédits qui leur sont transférés aux fins déterminées dans l'entente et d'évaluer les besoins en ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de leur mandat. Elles prévoient également qu'un comité interministériel assure le suivi et l'évaluation des services offerts dans le cadre de chacune des ententes ainsi que la coordination des services en fonction de l'évolution des besoins des clientèles visées. Le contenu des ententes interministérielles est décrit sous la rubrique de chacun des ministères concernés, dans la présente section.

### **Ententes avec des partenaires parapublics et communautaires québécois**

Le MIFI conclut des conventions d'aide financière auprès d'organismes communautaires, d'instances régionales (principalement des centres de services scolaires) et de municipalités afin que ces derniers dispensent ses différents programmes en établissement et intégration. À cet égard, il faut rappeler que la gestion et la prestation de services individuels et collectifs en établissement et intégration des immigrants sont principalement assumées par des « partenaires » du MIFI, c'est-à-dire qu'ils représentent des services externes au ministère. Le détail des programmes du MIFI et des entités responsables de les dispenser se trouve dans la section portant sur les programmes (voir p. 48).

### **Ententes avec des partenaires spécialisés en recrutement à l'étranger**

Afin d'atteindre ses objectifs de recrutement de main-d'œuvre étrangère, le MIFI collabore avec certains acteurs privés spécialisés dans l'accompagnement d'entreprises dans le recrutement international. Il a notamment conclu des ententes triennales (2020-2023) avec Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED). Ces ententes prévoient que les entreprises organisent les missions de recrutement aux endroits ciblés par le ministère et promeuvent les événements « Journées Québec » auprès des entreprises établies sur leurs territoires en les encourageant à y participer et en les accompagnant dans leurs démarches de recrutement sur place. Les ententes prévoient également la formation d'une Table des partenaires rassemblant des représentants du MIFI et des trois entreprises partenaires, dont le mandat est de travailler à ■ l'élaboration d'une programmation annuelle des missions de recrutement; ■ l'établissement de cibles de recrutement; ■ la définition de l'offre de services en recrutement international aux entreprises, et ■ l'identification des secteurs à prioriser en ce qui concerne le recrutement de main-d'œuvre. Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville recevront respectivement 3



555 000\$, 4 445 000\$ et 2 000 000\$ dans le cadre de ces ententes triennales 2020-2023 (MIFI et MI, 2020; MIFI et QI, 2020; MIFI et SDED, 2020).

## **Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)**

Tel que décrit précédemment, le MSSS conclut, depuis 2007, des ententes avec le ministère responsable de l'immigration au Québec afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle immigrante. L'entente pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le MIFI et le MSSS pour l'année 2019-2020 a pour principal objet de fournir des services adaptés aux personnes « issues des communautés ethnoculturelles », aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile. En contrepartie du transfert de fonds par le MIDI, le MSSS s'engage à offrir les services suivants :

- L'organisation des services de santé et services sociaux à l'intention des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable, principalement l'évaluation de leur bien-être et de leur santé physique. Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), organe du CIUSSS du Centre-Ouest de l'île de Montréal qui sert principalement des demandeurs d'asile, obtient une large partie de son financement via cette entente;
- Le soutien aux organismes communautaires qui offrent des services d'intégration et d'entraide, et du soutien aux familles et aux femmes. 37 organismes communautaires, tous situés dans la région de Montréal, ont été financés pour offrir de tels services;
- Les formations interculturelles destinées aux intervenants et gestionnaires de services de santé et services sociaux, puis aux intervenants et gestionnaires d'autres secteurs tels que l'éducation et la justice;
- La reconnaissance du CIUSSS du Centre-Ouest de l'Île de Montréal - Institut universitaire comme mandataire du développement de la recherche, enseignement, formation, transfert de connaissances, évaluation des technologies et modes d'intervention et développement de meilleures pratiques en matière de soins et services offerts aux personnes des communautés ethnoculturelles et d'adaptation au nouveau pays;
- Autres services qui pourraient devenir pertinents dans le cadre de l'entente (MIDI et MSSS, 2019).

En 2019-2020, 21 719 demandeurs d'asile et personnes nécessitant une régularisation de leur statut d'immigration ont reçu des services sociaux par l'entremise du PRAIDA alors que 5 100 d'entre eux ont reçu des services infirmiers. Une aide financière (fournie durant l'attente du premier versement d'aide de dernier recours) a été offerte à 20 199 personnes dans la même situation, et un soutien au budget familial a été versé à 882 familles (MIFI, 2020q).

Depuis 2012, le MSSS met en œuvre une mesure qui favorise l'évaluation des besoins, du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées et demandeuses d'asile. Le document Une passerelle vers un avenir en santé (MSSS, 2018) créé en 2012 et mis à jour à la suite de l'arrivée des réfugiés syriens, définit les orientations du MSSS en matière de santé et services sociaux adaptés pour les personnes réfugiées. Il fait office de document de référence pour les professionnels de la santé œuvrant partout dans la province et vise à favoriser leur accès à un réseau d'expertise en la matière.

## **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES)**

Depuis 2007, le MIFI conclut des ententes annuelles avec le ministère de l'Éducation. Ces ententes concernent très généralement la francisation et l'adaptation scolaire, académique et professionnelle des jeunes et adultes d'origine immigrante. Dans le cadre de l'Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes 2019-2020 conclue entre le MIFI et le MEES, la somme transférée par le MIFI vise à permettre au MEES de financer les commissions scolaires et cegeps afin qu'ils offrent les services suivant :

- Services d'intégration et d'apprentissage du français destiné aux jeunes dans les écoles;

- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les services complémentaires dans les centres de formation générale des adultes et les centres de formation professionnelle;
- Formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel, quel que soit l'établissement d'enseignement (centre de formation professionnelle ou cégep)
- Services de francisation et les neuf autres services d'enseignement menant notamment à une diplomation ou à une qualification, au marché du travail ou aux préalables donnant accès à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires (MIDI et MEES, 2019).

Il serait fastidieux de retracer et de décrire l'utilisation des sommes transférées au MEES par le MIFI à des fins de francisation et d'adaptation scolaire, académique et professionnelle des personnes immigrantes. Un grand nombre d'acteurs (centres de services scolaires, cégeps, universités, centres de formation professionnelle, organismes communautaires) sont impliqués et redistribuent les fonds par l'entremise de différents programmes et initiatives. Nous présentons ci-dessous quelques données d'intérêt pour mieux comprendre la gouvernance de l'intégration linguistique et scolaire des immigrants.

En 2019-2020, les services aux jeunes, généralement dispensés par le biais des commissions scolaires (maintenant nommées centres de services scolaires), puis des écoles, concernent 17 987 élèves (services d'accueil), 10 899 élèves (soutien linguistique) et 64 791 élèves (activités d'intégration). Les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formations diverses), incluant les services d'accueil, référence, conseil et accompagnement concernent 38 851 personnes, les formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels concernent 229 personnes et les formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels concernent 430 personnes (MIFI, 2020q).

Notons également que le MEES a adopté en 2018 une politique de la réussite éducative, détaillée plus haut, à laquelle le MIDI a contribué et qui comporte un certain nombre de mesures destinées aux jeunes et aux adultes en matière de francisation et d'intégration. Certains de ses propres crédits sont alors aussi destinés à l'intégration scolaire et linguistique des personnes immigrantes. Le MEES a aussi produit, en 2014, un cadre de référence en matière d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec présenté sous forme de quatre documents : 1- Portrait des élèves – soutien au milieu scolaire, 2- Organisation des services, 3- Protocole d'accueil; 4- Partenariat – École, famille et communauté (MELS, 2014a, 2014d, 2014b, 2014c). Enfin, le programme d'études *Francisation*, mis en œuvre par le MEES depuis 2017, offre des cours de francisation aux immigrants adultes allophones. Le programme, qui est intégré à la formation générale des adultes offerte gratuitement par les centres de services scolaires, met un accent particulier sur les repères culturels du Québec. La structure des cours et des évaluations est fondée sur le référentiel commun développé par le MIFI et le MEES (MELS, 2015).

Les centres de services scolaires, qui remplacent les commissions scolaires francophones depuis juin 2020, sont des entités responsables de la gouvernance scolaire qui ont pour objectif de rapprocher la prise de décision des élèves et des personnes directement impliquées auprès d'eux. Ils sont composés de conseils d'administration et de comités de parents (tous deux au niveau des Centres de services scolaires), et de conseils d'établissement (au niveau des écoles). Depuis la mise en place des centres de services scolaires, les conseils d'établissement disposent de pouvoirs d'initiative sur des sujets concernant directement le fonctionnement de l'école, les parents et les élèves, ce qui leur permet d'aborder les enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle et de l'immigration à l'échelle de l'école au besoin. La mise en fonctionnement des centres de services scolaires a débuté au mois d'octobre 2020 et c'est dans les mois et années suivants qu'il sera possible de constater le succès et la portée des initiatives portées par les comités de parents.

## **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)**

Le MIFI collabore avec le MTESS par le biais d'ententes visant à favoriser l'intégration des personnes immigrantes depuis 2004. Les premières ententes avaient pour principal objectif d'établir un partenariat entre le ministère responsable de l'immigration et l'organisme Emploi Québec, afin de favoriser

l'intégration en emploi des immigrants et d'harmoniser les activités des ministères de l'immigration et du travail de sorte que leurs programmes, services et mesures destinées aux personnes immigrantes forment un continuum et soient complémentaires.

L'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes 2019-2020 conclue entre le MIDI et le MTESS vise à permettre au MTESS d'offrir une gamme complète de services d'intégration à l'emploi aux personnes immigrantes établies depuis moins de 5 ans, incluant :

- L'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
- La détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins
- L'orientation professionnelle;
- Les activités de formation incluant la francisation
- L'aide à la recherche active d'emploi
- Les expériences en milieu de travail
- Les subventions salariales pour favoriser l'embauche
- Le soutien au travail autonome
- Les projets de préparation à l'emploi
- Les services d'aide à l'emploi
- L'information sur le marché du travail
- Les services de placement

L'entente prévoit aussi que le MTESS est responsable d'offrir les services qui sont liés aux frais de subsistance (aide financière de dernier recours) versées aux personnes réfugiées et demandeurs d'asile admissibles (MIDI et MTESS, 2019).

Selon le rapport annuel vérifié du MIFI (2018-2019), le MTESS a comptabilisé la participation de 12 845 adultes à 21 232 activités financées par le MIFI et visant l'intégration des personnes immigrantes (MIFI, 2020q). Ces services d'aide à l'emploi, généralement dispensés par Emploi-Québec en collaboration avec des organismes spécialisés en employabilité, visent à soutenir les personnes plus ou moins éloignées du marché du travail, comme les immigrants, dans la définition de leurs besoins en matière de formation ou de développement de l'employabilité et à les appuyer dans leurs démarches d'intégration du marché du travail. Certains programmes se destinent plus spécifiquement aux personnes immigrantes, dont le PRIIME, le projet IPOP, les programmes visant à favoriser l'accès et la participation des personnes immigrantes aux cours de français (via de l'aide financière, principalement) et l'offre de cours de francisation en milieu de travail. Notons que les services de soutien à l'employabilité sont entièrement pris en charge par le MTESS et qu'ils s'adressent à la population immigrante au même titre qu'à la population non immigrante. Toutefois, un *Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées* permet, depuis 2010 aux prestataires de services d'adopter une approche adaptée aux besoins des immigrants.

Le secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) relève du MTESS. Le SACAIS a pour objectif de valoriser, soutenir et promouvoir l'action communautaire au sens large, et de participer à la consolidation de l'action communautaire autonome plus spécifiquement, notamment les organismes de défense collective des droits (dont plusieurs défendent les droits des personnes immigrantes, réfugiées et nécessitant la régularisation de leur statut) et ceux qui offrent des services adaptés à des clientèles spécifiques (dont les personnes immigrantes). Il vise aussi à fournir des orientations générales et des balises en matière d'action communautaire qui s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Secrétariat administre aussi le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, qui contribue à la reconduction des budgets de l'action communautaire autonome (ACA) et à la pérennité des initiatives. L'un des programmes du MIFI, le Programme soutien à la mission (PSM) s'appuie d'ailleurs sur les principes de la politique de reconnaissance de l'action communautaire et vise à reconnaître et à soutenir les organismes communautaires autonomes et les regroupements nationaux d'organismes communautaires engagés dans les champs de mission du MIFI. Le programme est toutefois financé à même le budget du MIFI et non de celui du Fonds d'aide à l'action communautaire (voir p. 63).

## **Ministère de l'Économie et de l'Innovation**

Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a pour mission de soutenir « la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et celui des marchés d'exportation » (MEI, 2020). Son rôle dans la gouvernance de l'accueil et intégration des immigrants au Québec a principalement trait à l'administration du programme des immigrants investisseurs, qui relève d'Investissement Québec, une agence gouvernementale chapeauté par le MEI. Le programme d'aide à l'intégration des immigrants et minorités visibles en emploi, le PRIIME, géré par Emploi-Québec, est d'ailleurs financé à même les fonds générés par le Programme Immigrants Investisseurs.

Investissement Québec gère également le *Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises* (PIAE), financé à même les revenus générés par les placements des immigrants investisseurs au Fonds consolidé du revenu du Québec (Investissement Québec, 2019).

Finalement, le MEI participe à la sélection des candidats à l'immigration dans le programme des entrepreneurs (voir p. 50 pour plus de détails sur le programme), qui est destiné aux ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec pour mettre sur pied un projet d'affaires. Parmi les six critères de sélection des candidats, soit la formation, l'âge, les compétences linguistiques, le capital social et familial au Québec et le potentiel du projet d'affaires, le MEI s'implique dans l'évaluation du dernier (MIFI, 2020f).

## **Ministère de la Culture et des Communications (MCC)**

La mission du ministère de la Culture et des Communications (MCC) est de contribuer au rayonnement de la culture, notamment en mettant en place un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Il vise entre autres à offrir des services équitables dans les domaines de la culture et des communications à tous les Québécois.

Dans le cadre de son plan d'action *Partout, la culture* (2018-2023) le ministère collabore avec le MIFI afin de mettre en œuvre certaines mesures, dont « Offrir aux personnes immigrantes et aux personnes nouvellement arrivées au Québec un accompagnement en matière de culture dans les bibliothèques municipales ». Cette mesure vise à offrir ce type d'accompagnement dans des municipalités hors de Montréal où un nombre important d'immigrants sont établis. Les budgets permettant l'établissement de partenariats sont versés par l'entremise du *Programme Mobilisation-diversité* (depuis octobre 2020 le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC)), qui autorise des transferts de fonds entre le MIFI et les municipalités, qui peuvent inclure ces activités dans leurs propres plans d'action.

Le plan d'action du MCC prévoit également quelques mesures visant à promouvoir l'apprentissage et l'usage de la langue française, qui sont mises en œuvre en collaboration avec le MIFI (MIFI, 2020b).

## **Ministère de la famille (MFA)**

Le ministère de la Famille a pour mandat de veiller à ce que tous les enfants aient des opportunités égales de développer leur plein potentiel et de poursuivre leurs rêves. Ses politiques visent à répondre aux besoins des familles et des enfants de tous âges, origines et classes économiques.

Dans le cadre du développement du portail de reconnaissance des compétences *Qualifications Québec*, le ministère a collaboré de près avec le MIFI à un chantier de travail qui visait à diffuser l'information sur la

réglementation et les possibilités de reconnaissance des compétences des personnes se destinant à un emploi en service de garde. Le chantier avait aussi pour objectif de participer à la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre dans ce secteur. Un continuum de services permettant la qualification professionnelle du personnel de service de garde au Québec est aussi mis en place par le comité. Ces mécanismes de type « continuum » ont pour but de faciliter l'entrée rapide en emploi des personnes immigrantes, en facilitant notamment la reconnaissance des compétences (MIFI, 2020b).

## **Justice Québec**

Le ministère de la Justice a pour mandat de favoriser la confiance des citoyens en un système de justice accessible, fiable et intègre et de s'assurer de la primauté du droit au Québec. Il veille à l'application des principes d'égalité entre les citoyens et devant la loi, et d'équité dans les rapports entre l'Administration gouvernementale et les citoyens.

Le ministre de la Justice est notamment responsable de l'application du code des professions et des lois constituant les ordres professionnels. À ce titre, il doit veiller à ce que les ordres professionnels soient dotés de normes d'équivalence de formation acquise à l'étranger aux fins de délivrance de certificats de spécialiste. Les ordres doivent également produire des évaluations comparatives des diplômes et titres de compétences acquis à l'étranger qui sont justes, et s'assurer que la révision de l'évaluation, s'il y a lieu, soit effectuée par une personne distincte de celle qui a produit la première évaluation (Justice Québec, 2020).

## **Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)**

La mission du ministère des Relations internationales et de la Francophonie est de promouvoir et de faire valoir les intérêts et compétences du Québec sur la scène internationale, en coordonnant notamment l'action internationale du gouvernement et de ses ministères et organismes (MRIF, 2020).

Le Ministère collabore avec le MIFI en ce qui a trait aux ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications et compétences professionnelles. Le MIFI est consulté en cette matière autant dans un objectif de comblement des besoins du marché du travail québécois que pour son expertise eu égard aux évaluations comparatives des diplômes et titres de compétences étrangers (MIFI, 2020b)

## **Ministère de la Sécurité publique**

Le ministère a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de sécurité publique, principalement en ce qui a trait à la police, la prévention de la criminalité, la sécurité civile, les services correctionnels et les sciences judiciaires.

Il a élaboré et mis en œuvre, en collaboration avec le MIFI ainsi que neuf autres ministères et organismes, le *Plan d'action gouvernemental 2015-2018 pour lutter contre la radicalisation* (Justice Québec, 2017). Le plan a été reconduit d'une année (Ministère de la sécurité publique, 2019). Il a aussi mené à la création, en 2015, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, situé à Montréal. À ce jour, le Centre poursuit ses activités avec l'aide financière de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique.

## COMITÉS, GROUPES DE TRAVAIL, CONSEILS ET ORGANISMES

Un nombre important d'acteurs publics, privés et communautaires participent à la gouvernance de l'immigration, de l'intégration et de l'établissement des personnes immigrantes au Québec. Par mesure de cohérence avec l'objectif principal de ce rapport, nous abordons dans cette section les acteurs qui œuvrent au niveau provincial dans ces domaines. Les acteurs cités ci-dessous sont regroupés en fonction de leur champ d'activité.

### **Employabilité, intégration en emploi et conditions de travail des immigrants**

Tel que nous l'évoquons plus tôt, les responsabilités en matière de développement de l'employabilité et d'aide à l'insertion et à la réinsertion en emploi sont exclusivement assumées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale depuis 2012 et ses services s'adressent à la population générale, incluant différents groupes, dont les personnes immigrantes. Le secteur communautaire en employabilité occupe un rôle prépondérant, à la fois dans l'intervention en matière d'insertion en emploi des personnes éloignées du marché du travail (incluant les personnes immigrantes) et dans la formulation de conseils et recommandations au MIFI en ce qui concerne les stratégies à favoriser afin de favoriser leur employabilité et leur intégration en emploi.

#### **Fédération des chambres de commerce du Québec**

La Fédération des chambres de commerce du Québec se prononce régulièrement sur les questions liées à la main-d'œuvre au Québec. Un comité intersectoriel destiné aux enjeux de ressources humaines se penche notamment sur l'employabilité des personnes immigrantes. La Fédération gère également le programme *Un emploi en sol québécois*, qui vise à favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes en région (Fédération des chambres de commerce du Québec, 2020). Les activités du programme sont développées et offertes en partenariat avec les organismes spécialisés en employabilité dans chacune des régions ciblées. En 2019, le MIFI a contribué à hauteur de 44 000\$ à ce programme, par l'entremise de son propre programme *Mobilisation diversité*.

#### **Stratégie Immigration de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST)**

Une Table de concertation pour l'amélioration de la santé et sécurité au travail des travailleurs issus de l'immigration a été créée en 2013, dans le but d'engager les acteurs concernés dans la santé et sécurité des travailleurs immigrants. Elle rassemblait des représentants des domaines de la santé publique, de l'immigration, de l'employabilité, ainsi que les milieux patronal, syndical, communautaire et universitaire. La Table avait pour mission de sensibiliser, mobiliser, et outiller les nombreux et divers acteurs en matière de santé et sécurité au travail des personnes immigrantes. Depuis 2020, la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST), l'organisme provincial chargé de la promotion des droits et des obligations en matière de travail, a mis en place une *Stratégie Immigration 2020-2023*. Le plan d'action de la CNESST considère la présence accrue des personnes issues de l'immigration (permanente et temporaire) sur le marché du travail québécois depuis plusieurs années et leur plus grande vulnérabilité aux lésions professionnelles (CNESST, 2020b), et sa *Stratégie immigration 2020-2023* (CNESST, 2020c) vise principalement à sensibiliser les personnes immigrantes, travailleurs étrangers temporaires et employeurs aux droits et responsabilités de chacun. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CNESST octroie des permis (rendus obligatoires par un nouveau règlement du MTESS) aux agences de placement de personnel et aux agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (CNESST, 2020a; MTESS, 2019).

#### **RSSMO**

Le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1999 afin de contribuer au développement de l'employabilité des personnes qui éprouvent des difficultés particulières d'insertion en emploi, dont des personnes immigrantes. Il regroupe 46 organismes

communautaires spécialisés en employabilité offrant des services d'aide à l'insertion en emploi et de développement de l'employabilité dans 92 lieux différents répartis dans 14 régions du Québec. Le réseau possède une expertise particulière dans le domaine de la réinsertion en emploi. Il émet régulièrement des recommandations en matière d'employabilité auprès des instances publiques et politiques (RSSMO, 2020).

## **ROSINI**

Le Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI) est une instance de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) qui assume la responsabilité des dossiers liés à l'employabilité des nouveaux immigrants et à leur insertion économique. Il réunit plus de vingt organismes partageant une approche commune de l'insertion en emploi et offrant des services spécialisés en employabilité s'adressant spécifiquement « aux nouveaux immigrants et aux immigrants présentant les mêmes caractéristiques et besoins » (TCRI, 2013b).

## **Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**

La COCDMO rassemble des organismes communautaires œuvrant dans l'insertion en emploi des personnes qui sont plus éloignées du marché du travail, incluant les personnes immigrantes. Sa mission est de combattre l'exclusion sociale et professionnelle en défendant l'accès à la formation et le droit au travail. Elle vise aussi à faire reconnaître les organismes communautaires comme partenaires à part entière et autonomes dans le développement de la main-d'œuvre (COCDMO, 2018).

## **Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et comité consultatif – personnes immigrantes**

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est une organisation de concertation nationale qui rassemble des représentants des employeurs, des travailleurs, du milieu de l'enseignement, des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, qui suite et étudie la situation et le fonctionnement du marché du travail québécois et vise à l'améliorer. Elle a pour objectif d'accroître l'efficacité des services publics en employabilité et de favoriser l'insertion en emploi de la main-d'œuvre présente au Québec. La Commission émet des recommandations au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et contribue à la définition des orientations des programmes et initiatives d'Emploi-Québec.

La Commission comporte 29 comités sectoriels de main-d'œuvre, 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail et 7 comités consultatifs, responsables de promouvoir les intérêts des personnes faisant partie de groupes sous-représentés ou rencontrant des obstacles particuliers sur le marché du travail, dont les immigrants.

Le *Comité consultatif - personnes immigrantes*, constitué à la suite de la dissolution du *Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes immigrantes* (CAMO-PI) en 2015 assure une veille et se penche sur les besoins des immigrants sur le marché du travail et des contraintes auxquelles ces personnes sont soumises. Son rôle est d'analyser les problématiques propres à l'employabilité et à l'insertion en emploi des immigrants, de promouvoir leurs intérêts et de proposer des solutions en ce qui a trait à leur intégration et leur maintien en emploi (CCPI, 2020).

## **Comité intersectoriel pour l'immigration en région et Comité interministériel MIFI-MTESS sur l'immigration en région.**

Afin de favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des pénuries de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir, le MIFI a mis en place un comité intersectoriel pour l'immigration en région et un comité interministériel MIFI-MTESS sur l'immigration en région. Peu de détails sur leur composition ne sont encore disponibles (MIFI, 2020b).

## **Regroupement des organismes en régionalisation de l'immigration du Québec (RORIQ)**

Le RORIQ, organisé et coordonné par la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes (TCRI), comprend quatre organismes de Montréal et 24 organismes situés dans douze régions du Québec. Plusieurs de ces organismes reçoivent des fonds du MTESS et du MIFI afin de promouvoir la régionalisation de l'immigration. L'approche du RORIQ est collaborative et considère la grande diversité des formes d'aide à la régionalisation de l'immigration, des mandats des organismes et des contextes régionaux. Les organismes membres du RORIQ ont acquis une expertise dans l'approche interculturelle de sorte qu'ils adaptent leurs stratégies à la réalité des personnes et ménages immigrants (TCRI, 2013c).

## **Comité interministériel permanent sur la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés**

Le Comité, établi par le MTESS en 2008, a pour objectif principal de s'assurer que les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés soient protégés et que les employeurs respectent leurs obligations. Les actions entreprises, en concertation avec d'autres ministères et organismes, concernent par exemple la mise en place de mesures administratives (contrat type de travail, autodéclaration par l'employeur), le développement d'une offre de francisation pour les aides familiales à domicile, la diffusion d'information sur les droits de la personne et des travailleurs au Québec, et des activités de prévention et de surveillance de certains milieux de travail (CDPDJ, 2020).

## **Accès aux services**

### **Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS)**

D'abord un comité de travail formé en 1984, il a entraîné la mise en place d'une fédération (provinciale) incorporée sous nom d'ACCÉSSS en 1987. Son objectif était alors de veiller à l'accessibilité des services sociaux et de santé pour les personnes appartenant aux minorités ethnoculturelles. ACCÉSSS participe à des activités de recherche et œuvre dans les domaines de la mobilisation et de la diffusion des connaissances, et du partage d'expertise. Elle travaille en concertation avec les milieux communautaire et universitaire et le réseau de la santé. Elle rassemble plus de 130 organismes communautaires situés partout au Québec et possède une expertise peu commune dans le domaine de la santé et de la diversité ethnoculturelle. Ses publications sont souvent traduites en plusieurs langues (ACCÉSSS, 2020).

### **Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles**

Le comité a été créé en juin 2004 et est intégré au cadre législatif entourant la prestation de services sociaux et de santé au Québec. Il est chargé de fournir des avis au ministre en matière de prestation de services de santé et sociaux aux personnes appartenant à une minorité ethnoculturelle. Selon la Loi, le ministre en choisit sa composition et ses règles de fonctionnement (MSSS, 2020).

## **Défense de droits**

### **Groupe d'action contre le racisme**

Le groupe, mis en place en 2019, a pour mandat d'élaborer stratégie de lutte contre le racisme. Le groupe est notamment chargé d'identifier les secteurs où des actions concrètes devront être entreprises en priorité. Les mesures à prendre sont déterminées en tenant compte des expériences vécues par les personnes appartenant aux minorités visibles et aux communautés autochtones. Le comité est présidé par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Des experts et organismes impliqués dans la lutte au racisme sont également invités à participer aux travaux du groupe d'action. Les recommandations sont attendues pour la fin de l'année 2020 (Québec, 2020d).



## **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**

La TCRI regroupe plus de 150 organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut d'immigration. Sa mission vise la défense des droits et la protection des personnes réfugiées et immigrantes dans leur parcours d'immigration, d'établissement et d'intégration au Québec. La TCRI s'est formée comme groupe d'aide et de soutien aux personnes réfugiées et immigrantes au cours des années 1970 et s'est incorporée en 1981 sous le nom de Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés. Suite à l'élargissement de son champ d'action dans les régions du Québec, elle s'est renommée Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes en 1993. Le regroupement s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome, visant à mettre son expertise au profit de la transformation et du développement social. Il favorise une approche interculturelle du vivre-ensemble et de l'intervention auprès des personnes immigrantes.

La TCRI vise une meilleure concertation et valorise la collaboration entre les intervenants de différents secteurs (incluant le secteur communautaire) qui travaillent auprès de clientèles immigrantes et réfugiées. Au fil des ans, elle est devenue un actrice incontournable de la structuration et de l'organisation de l'accueil et intégration des immigrants à l'échelle provinciale et un interlocuteur important du MIFI (TCRI, 2013a).

## **Éducation, enseignement et francisation**

L'éducation et la francisation des personnes immigrantes représentent des champs investis par de très nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, sectoriels et intersectoriels. Il s'agit d'un domaine d'activités qui présente une capacité (comparativement) accrue d'action interministérielle. Par exemple, la Table des gestionnaires du réseau scolaire de la Direction des services d'accueil et d'éducation interculturelle (DSAEI) rassemble des intervenants du domaine de l'éducation interculturelle issus de différents secteurs (MEES, 2020c). De façon similaire, la Table de concertation des cégeps et des universités en francisation rassemble des représentants des établissements d'enseignement postsecondaire impliqués dans l'intégration linguistique des personnes immigrantes (MIFI, 2020b). Les instances publiques en éducation sont très présentes dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la francisation, en plus des acteurs du secteur communautaire, qui peuvent recevoir des fonds du MIFI et du MEES.

## **Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ)**

Le regroupement est établi depuis 1995 et se destine d'abord à soutenir les organismes communautaires œuvrant en francisation sur le territoire du Québec. Il vise à développer et à améliorer les services offerts par différents organismes et à les appuyer dans le développement de leurs activités. Il compte aujourd'hui 57 organismes en francisation situés dans plusieurs régions du Québec qui y trouvent un espace de concertation et d'échange. Le regroupement a également pour mission de représenter le secteur communautaire de la francisation auprès du gouvernement provincial et de défendre l'accès à la francisation offerte par le milieu communautaire et sa reconnaissance par le MIFI (ROFQ, 2018).

## **Comité gouvernemental intersectoriel en francisation**

Ce comité a été mis en place en réponse aux préoccupations présentées par le Vérificateur général du Québec (Vérificateur général du Québec, 2017b, 2017a). Le MIFI assume la responsabilité de ce comité, qui réunit les parties prenantes de la francisation des personnes immigrantes adultes au Québec (Secrétariat à la politique linguistique, Office québécois de la langue française, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, MTESS, MIFI). Il vise à assurer la complémentarité, l'accessibilité et l'adaptation des services en francisation et de l'aide financière proposées par l'ensemble des intervenants (MIFI, 2020b).

## **Recherche-action dans le domaine de l'intégration et établissement des personnes immigrantes**

### **Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile (CERDA)**

Le CERDA est intégré au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal. Il a pour mandat de soutenir, appuyer conseiller et informer les autres Centres de santé et services sociaux en matière d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des réfugiés, partout dans la province. Il organise notamment des activités de transfert de connaissances sous différentes formes afin de joindre le plus grand nombre d'intervenants et gestionnaires du milieu de la santé et des services sociaux et de favoriser l'accès des immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile à des services adaptés (CERDA, 2020).

Le CERDA occupe également un rôle de conseiller auprès du MSSS et de ses établissements associés. Il émet régulièrement des recommandations basées sur les meilleures pratiques et sur la recherche de pointe. À cet égard, il collabore notamment avec l'institut universitaire SHERPA, dont la programmation de recherche se concentre sur les services de santé et les services sociaux de première ligne en contexte pluriethnique.

### **Institut universitaire SHERPA**

Le SHERPA est associé au CIUSSS du Centre-Ouest de l'île de Montréal, qui possède une expertise dans l'accueil et accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile. Il développe et met en œuvre une programmation de recherche et de formation orientée vers les services de santé et les services sociaux de première ligne en contexte pluriethnique.

L'objectif principal de l'institut est de mieux comprendre les obstacles que rencontrent les immigrants dans leur accès aux services de santé et services sociaux au Québec. Les études tiennent compte de l'évolution et des transformations à la fois au niveau des migrations que du contexte de l'accueil.

Les trois axes de la programmation actuelle du SHERPA sont :

- « Mondialisation et immigration : comprendre pour agir autrement »
- « Adapter culturellement les pratiques de 1<sup>ère</sup> ligne en santé et services sociaux »
- « Développer des pratiques évaluatives et éthiques appropriées pour un contexte pluriethnique ».

Les recherches du SHERPA sont généralement menées en collaboration avec des acteurs et intervenants œuvrant auprès des immigrants et sont diffusées dans le réseau de la santé provincial et à l'étranger (SHERPA, 2020).

### **Observatoire sur la formation à la diversité et l'équité**

L'Observatoire suit et étudie les tendances dans l'enseignement et la formation sur la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique au Québec et ailleurs. Il s'intéresse aussi à l'adaptation des milieux éducatifs et aux politiques et programmes de formation à la diversité et à l'inclusion dans différents contextes nationaux

Ses principaux objectifs sont :

- Assurer des développements et des innovations dans le champ de la formation et des compétences des professionnels des milieux éducatifs sur la diversité
- Consolider (et réunir) un réseau québécois et un réseau international de formateurs universitaires au sein d'une communauté de pratique
- Participer activement à la diffusion et au transfert des connaissances, aux débats publics avec les médias, la population et les acteurs concernés.

- Travailler à des propositions concrètes pour l’élaboration de politiques, programmes ou instruments utiles dans le domaine de la formation interculturelle (OFDE, 2020).

### **Équipe de recherche sur l’immigration dans le Québec Actuel (ÉRIQA)**

Cette équipe de recherche, formée en 2020, est soutenue financièrement par le Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC). Elle est basée à l’Université Concordia et regroupe des chercheurs de 6 universités québécoises et du MIFI. Elle adopte une approche multidisciplinaire pour aborder les dynamiques contemporaines liées à l’immigration et à l’intégration des immigrants à l’échelle du Québec, notamment la politisation croissante de la question de l’immigration (ÉRIQA, 2020). Sa programmation de recherche se divise en trois axes soit :

- Les nouvelles migrations vers le Québec
- Les politiques d’immigration québécoises
- Les dynamiques d’intégration des immigrants

## PROGRAMMES ET INITIATIVES PROVINCIAUX

Dans cette rubrique, nous abordons les programmes provinciaux concernant l'immigration et l'intégration des immigrants. Nous décrivons en premier lieu les programmes d'immigration en vigueur au Québec. Il faut rappeler que la définition des catégories d'immigration est une compétence qui relève du gouvernement fédéral; la marge de manœuvre de la province se trouve alors davantage dans le nombre de personnes immigrantes admises dans chacun des programmes, dans les mécanismes de recrutement et dans le mode de sélection des candidats à l'immigration. C'est de ces derniers aspects que nous traitons principalement.

En second lieu, nous abordons les programmes et initiatives visant à soutenir la démarche d'établissement et à favoriser l'intégration des personnes immigrantes au Québec. Il faut noter à cet égard que les actions ministérielles en matière d'établissement et d'intégration s'incarnent principalement dans un soutien financier à des « partenaires », qui sont eux-mêmes les prestataires de services. Ces partenaires sont des entités territoriales (municipalités, MRC, villes), des institutions publiques (écoles, cégeps, centres de formation professionnelle ou pour adultes, centres de services scolaires) ou privées (Universités) ou des organismes communautaires constitués en organismes à but non lucratif. Il faut souligner qu'en matière d'établissement et d'intégration des immigrants, le milieu communautaire québécois est un acteur de premier plan, alors que les organismes communautaires (entendus au sens large) ont un rôle beaucoup plus restreint dans le domaine de l'intégration linguistique.

Les programmes et initiatives sont très nombreux et sont sujets à changements, particulièrement dans le domaine de l'établissement et d'intégration. À cet égard, nous nous intéressons ici aux programmes et initiatives offerts à l'échelle de la province, ou à tout le moins, dans un certain nombre de régions de la province. Nous retenons certaines exceptions concernant le territoire de la RMR de Montréal, où plus de 80% des nouveaux arrivants s'installent à l'arrivée (MIDI, 2019). Certaines ententes avec des municipalités sont citées en dernier lieu.

### Virage informatique et « personnalisation » des services

Le système de sélection des candidats à l'immigration et les programmes d'établissement et d'intégration des personnes immigrantes au Québec ont récemment pris un virage informatique important. En ce qui a trait à la sélection des candidats à l'immigration, la plateforme électronique arrima, en fonction depuis 2018, administre l'ensemble des demandes d'immigration basées sur une déclaration d'intérêt (programme régulier des travailleurs qualifiés) et les demandes de sélection temporaire pour études. Un bassin virtuel de demandes est alors créé, et le MIFI sélectionne les personnes dont le profil répond aux besoins du Québec à même ce bassin et les invite à présenter une demande d'immigration permanente. Le portail arrima est destiné à un usage éventuel par les entreprises, qui pourront y trouver des employés correspondant à des profils particuliers. Il est actuellement possible pour les entreprises d'être accompagnées (en ligne ou au téléphone) par le ministère pour réaliser de telles recherches et demandes de main-d'œuvre (MIFI, 2020a). Selon un document obtenu en vertu de la loi sur l'accès à l'information (MIFI, 2020d), le développement de la plateforme a coûté près de 13 millions de dollars aux contribuables québécois alors que son exploitation a coûté 3,6 millions de dollars depuis sa mise en place.

En ce qui concerne le soutien à l'établissement, un projet de « Parcours d'accompagnement personnalisé » est actuellement mis en œuvre. Il inclut la création d'un profil en ligne permettant aux nouveaux arrivants de centraliser leurs demandes de soutien pour différents aspects de leur intégration (installation, emploi, vie collective, francisation, démarches de l'immigration) et d'obtenir un suivi auprès de leur agent d'aide à l'intégration via les Services d'intégration en ligne (SIEL), dont l'offre a été développée à partir de 2012 (MIDI, 2015).

En matière d'intégration linguistique, la mise en place d'un guichet unifié d'accès aux services de francisation est prévue de nombreuses années (MICC, 2011) et figure toujours parmi les objectifs du gouvernement (MTESS, 2020c). Celui-ci vise à informer les clients sur l'offre gouvernementale de services

de francisation à temps complet, tout en simplifiant la démarche administrative d'accès aux allocations et l'inscription, et en orientant la personne vers le service le mieux approprié à ses besoins.

En ce qui concerne l'intégration économique, le guichet *Qualifications Québec*, mis en place en 2018 en collaboration avec *Qualification Montréal*, a pour objectif de centraliser l'information sur le processus de reconnaissance des compétences. Travaillant en partenariat avec le MEES et le MTESS, *Qualification Québec* veut guider les personnes immigrantes vers les ressources, informations et services adéquats leur permettant de demander une reconnaissance des diplômes et titres de compétences acquis à l'étranger (MIDI, 2018b; *Qualifications Québec*, 2020)

En outre, un service intégré aux entreprises (SIE) permet aux employeurs de s'informer à propos des candidats potentiels à l'immigration. Le MIFI offre aussi un accompagnement plus personnalisé (en ligne) aux entreprises qui ont des besoins en main-d'œuvre par le biais de l'Offre intégrée de services aux entreprises (OISE). Le ministère prévoit aussi développer une plateforme numérique qui affiche toutes les missions de recrutement à l'étranger et qui sera mise à la disposition des employeurs en temps réel lors des missions de recrutement. Elle permettra aussi aux travailleurs étrangers d'y déposer leur candidature (MIFI, 2020b).

Quant au suivi et à l'évaluation des programmes d'établissement et d'intégration en place, un système de reddition de comptes en ligne plus détaillé, destiné aux organismes financés par le MIFI, est aussi mis sur pied. Il documente de façon qualitative et quantitative les services d'établissement et d'intégration dispensés aux personnes immigrantes, ce qui permet au ministère d'obtenir de nombreuses données sur les services dispensés et d'en améliorer la qualité et les processus d'évaluation, conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec (Vérificateur général du Québec, 2017b, 2017a).

## **La sélection des immigrants**

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le MIFI peut sélectionner les immigrants permanents qu'il souhaite accueillir (à l'exception des réfugiés reconnus sur place et des immigrants de la catégorie de la réunification familiale). Il a donc compétence sur la sélection de l'immigration économique, qui au cours des dernières années, représente près de 60% des nouveaux arrivants au Québec (IRCC, 2020c) et l'immigration humanitaire, qui représente depuis les dernières années un peu plus de 17% de l'immigration permanente au Québec (idem).

Les « immigrants économiques » peuvent prendre la voie des travailleurs qualifiés ou celle des gens d'affaires, alors que l'immigration humanitaire comporte trois catégories, soit les réfugiés pris en charge par l'État, les réfugiés parrainés par des groupes privés et les réfugiés reconnus sur place à la suite de la présentation d'une demande d'asile. Les immigrants des deux premières catégories font l'objet d'une sélection par la province.

## **Programmes d'immigration**

### **Travailleurs qualifiés**

#### *Programme régulier des travailleurs qualifiés*

Les candidats à l'immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) doivent remplir un formulaire de déclaration d'intérêt (DI) en s'inscrivant sur la plateforme électronique arrima. Les critères de sélection du PRTQ sont basés sur la formation, l'expérience professionnelle, les compétences linguistiques (français et anglais), l'âge, le réseau social et familial, l'existence d'une offre d'emploi préalable, les caractéristiques familiales et la capacité financière. Lorsqu'il est sélectionné, le candidat peut être accompagné d'unE conjointE et de ses enfants âgés de moins de 22 ans (MIFI, 2020c).

Entre les mois d'août 2019 et septembre 2020, près de 160 000 déclarations d'intérêt pour immigrer dans le cadre du PRTQ ont été enregistrées sur la plateforme arrima. Le gouvernement a retenu moins de 1,5% de ces demandes (Bélaïr-Cirino, 2020). Les documents rendus publics en vertu de la loi sur l'accès à

l'information (MIFI, 2020d) confirment que durant cette période, 1 438 demandes ont été finalisées, c'est-à-dire que les candidats sont en voie d'obtenir un certificat de sélection du Québec.

## **Gens d'affaires**

### *Programme des travailleurs autonomes*

Les candidats à l'immigration dans les programmes des gens d'affaires sont pour leur part sélectionnés sur la base de grilles critériées propres aux différents programmes. Les candidats à l'immigration dans le programme des travailleurs autonomes sont sélectionnés sur la base du succès anticipé du projet professionnel proposé et des perspectives de son intégration à la société québécoise, les critères précis étant : la formation, l'expérience professionnelle, les compétences linguistiques (français et anglais), l'âge, le réseau social et familial au Québec, les caractéristiques familiales et les capacités financières (montant du dépôt, ressources) (MIFI, 2020e). Le nombre maximal de demandes acceptées dans le cadre de ce programme était de 50 pour l'année 2019-2020, et sera reconduit pour l'année 2020-2021 (La Gazette officielle du Québec, 2019b, 2020a).

### *Programme des entrepreneurs*

Le Programme des entrepreneurs invite des candidats à l'immigration à s'installer au Québec pour y créer une entreprise innovante (volet 1) ou y acquérir ou exploiter une entreprise dans un domaine plus traditionnel (volet 2). La sélection des candidats pour le volet 1 est d'abord basée sur le soutien (obligatoire) obtenu d'un acteur (universitaire ou privé) du secteur d'activité ciblé. Ensuite, elle se fonde sur le succès anticipé de son projet d'affaires et sur les perspectives de son intégration à la société québécoise. La sélection des candidats pour le volet 2 se fonde sur le succès anticipé de son projet d'affaires, la perspective de son intégration à la société québécoise et le montant du dépôt. Pour les deux volets, les critères de la formation, de l'expérience professionnelle, des compétences linguistiques (français et anglais) et du réseau social et familial sont considérés. Le nombre maximal de demandes acceptées dans le Programme des entrepreneurs était de 60 (volet 1 = 25; volet 2 = 35) pour l'année 2019-2020 (La Gazette officielle du Québec, 2019a). L'acceptation des demandes pour le volet 2 a été suspendue pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2021, alors que 25 demandes sont acceptées pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le volet 1 (La Gazette officielle du Québec, 2020b). Le gouvernement québécois prévoit apporter des modifications au volet 2 du programme.

### *Programme des investisseurs*

Le Programme des investisseurs invite les candidats à l'immigration à s'établir au Québec pour y investir des capitaux. Ces investisseurs étrangers sont sélectionnés en fonction de leur formation, expérience en gestion, âge, compétences linguistiques (français et anglais), réseau social et familial au Québec et capacité à investir. Ce dernier critère se définit par un niveau de ressources (acquises légalement) minimal de 2 M\$, incluant la promesse d'en placer 1,2 M pour une durée de cinq ans auprès d'Investissement Québec – Immigrants Investisseurs (IQII) (MIFI, 2020p). L'acceptation des demandes pour le Programme des investisseurs était de 1900 pour la période du 10 septembre 2018 au 15 mars 2019. La réception de demandes a été suspendue pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 mars 2021 (La Gazette officielle du Québec, 2019c) pour des raisons de révisions du programme par le gouvernement.

## **Immigration humanitaire**

Tel que mentionné plus tôt, le gouvernement provincial convient avec le palier fédéral du seuil d'immigration qu'il atteindra durant l'année ainsi que de la proportion de l'immigration humanitaire qu'il accueillera sur son territoire. Lorsqu'ils sont reconnus par le Canada comme réfugiés au sens de la Convention de Genève ou comme « personnes à protéger », les candidats peuvent être sélectionnés par le gouvernement du Québec (volet public) ou encore parrainés par un groupe privé (volet parrainage collectif).

### *Réfugiés pris en charge par l'État (volet public)*

Les réfugiés pris en charge par l'État sont principalement sélectionnés (par le Québec) sur la base de critères liés aux motifs de leur demande de statut de réfugié, la perspective de leur intégration et de leur participation à la société québécoise, leurs compétences linguistiques, leur réseau social et familial au Québec et leurs expériences professionnelles. Pour la période 2019-2020, le Québec a accueilli 1204 réfugiés (IRCC, 2020a).

### *Réfugiés parrainés par un groupe privé (2 à 5 personnes) (volet parrainage privé)*

Le Québec a mis en place son premier programme de parrainage privé en 1978 suite à la conclusion de l'entente Cullen-Couture, en 1978. Les parrainages collectifs permettaient alors aux membres de la société civile de s'impliquer dans l'accueil de personnes en situation de détresse et de participer à leur intégration dans la société en subvenant à leurs besoins pendant un an (TCRI, 2015b). Les premiers réfugiés parrainés étaient originaires du Vietnam et sont arrivés entre 1979 et 1981. Le programme provincial de parrainage collectif est demeuré très semblable au fil des ans. Aujourd'hui, il permet à des groupes de deux à cinq personnes ou à des organismes communautaires et religieux de s'engager dans l'accueil et l'intégration des personnes parrainées, subvenant aux besoins d'une famille durant une année. Pour la période 2019-2020, 3610 réfugiés ont été parrainés via le programme québécois de parrainage privé (IRCC, 2020a). Notons que le nombre total de demandes d'engagement de la part des groupes de deux à cinq personnes s'établit à 750 demandes, et à un maximum de deux demandes par groupe. L'acceptation des demandes provenant d'organismes de parrainage est suspendue jusqu'au 21 novembre 2021 (MIFI, 2020r). Certaines allégations de fraude au sein du programme justifient cette décision gouvernementale (Gervais, 2020). Les enquêtes étant en cours, peu de détails sont disponibles à propos de la situation.

### *Demandeurs d'asile et candidats à l'immigration dans la catégorie de la réunification familiale*

Les demandeurs d'asile, arrivés en plus grand nombre au Québec depuis 2017, représentent environ le tiers des personnes admises (par le Canada) sur le territoire du Québec à titre de réfugiés durant la période 2019-2020 (IRCC, 2020a). Pour leur part, les personnes admises dans la catégorie de la réunification familiale représentent un peu plus de 23% des nouveaux arrivants sur le territoire de la province pour la même période. La catégorie de la réunification familiale permet à une personne vivant à l'étranger d'être parrainée par un résident du Québec avec qui elle a un lien de parenté. En vertu de l'Accord Canada-Québec, le palier fédéral demeure responsable de la sélection de ces personnes alors que la province est tenue d'assurer un suivi de l'engagement entre garant et parrainé(s), dont les termes sont définis en fonction du lien de parenté et – dans certains cas – de la capacité financière du garant.

## **Immigration temporaire**

Les catégories d'immigration temporaire (travailleurs étrangers et étudiants internationaux) ainsi que les critères d'admissibilité dans ces catégories sont définis par le gouvernement fédéral. Les travailleurs étrangers peuvent être recrutés par des employeurs au Québec via le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et via le Programme de mobilité internationale (PMI). Mais les demandes ne transigent par la province que si elles nécessitent une évaluation de l'impact sur le marché du travail (IEMT), qui vise à s'assurer qu'aucun travailleur canadien n'est disponible pour occuper l'emploi que vise la demande, que l'employeur a pris les moyens nécessaires afin de pourvoir le poste par de la main-d'œuvre canadienne, et ainsi que l'embauche d'un travailleur étranger « n'impactera que positivement » le marché du travail canadien (Gouvernement of Canada, 2020). Il faut souligner, à cet égard, que les besoins en main-d'œuvre sont de plus en plus souvent comblés par des travailleurs étrangers temporaires, ce dont la section sur le recrutement à l'étranger (voir p. 52) traite en plus de détails. En 2019, 74 265 permis de travail temporaire ont été octroyés au Québec (IRCC, 2020f)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir note de bas de page #4.

Les étudiants internationaux peuvent pour leur part s'inscrire (et être admis) dans l'une des 18 universités reconnues par le MEES. Sur présentation de la preuve de leur admission, ils doivent faire une demande de sélection temporaire pour études (via la plateforme arrima, voir p. 48), puis présenter une demande de permis d'études au gouvernement du Canada. Les critères de sélection s'établissent en fonction du régime d'études (le temps plein est privilégié) et de la capacité de l'étudiant à subvenir à ses propres besoins. En 2019, 56 425 personnes ont obtenu un permis d'études au Québec (IRCC, 2020e). Les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux ont en leur possession un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) autorisant leur séjour temporaire au Québec.

## **La transition d'un statut temporaire à un statut permanent : l'implication du MIFI**

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dont il a été question dans la présentation du contexte de ce rapport (voir p. 12-13), est le principal programme qui permet aux personnes présentes de façon temporaire sur le territoire de la province d'accéder à la résidence permanente au Canada. Le programme est destiné, dans un premier temps, aux étudiants qui ont fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire et obtenu un diplôme à la suite de leur formation suivie à temps plein au Québec (DEP, DEC technique, baccalauréat, maîtrise ou doctorat) dans des domaines prédéterminés. Les diplômés doivent aussi avoir acquis une expérience de travail de 12 à 18 mois (selon le type de diplôme) après la fin de leur programme d'études et occuper un emploi à temps plein dans un domaine déterminé au moment de la présentation de leur demande. Dans un second temps, le programme cible les travailleurs étrangers temporaires qui ont acquis une expérience de travail de 24 mois dans l'un des domaines d'emploi prédéterminés. Ceux-ci doivent avoir exercé leur emploi au cours des 36 mois précédant la demande (MIFI, 2020h).

Tous les candidats au PEQ doivent résider légalement au Québec au moment de la présentation de leur demande et avoir toujours respecté les conditions associées à leur permis de résidence temporaire. Ils doivent aussi posséder des compétences en français et s'engager à subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux des personnes qui les accompagnent. Notons que les aides familiales du Canada, embauchées dans le cadre de l'ancien Programme des aides familiaux résidents (PAFR) (fédéral) peuvent soumettre leur candidature au PEQ si elles répondent aux critères établis. Comme le PAFR n'accepte plus de candidates depuis 2014, le nombre de demandes est très faible.

Un programme spécial (et temporaire) d'accès à la résidence permanente au Québec a été mis sur pied dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, la pandémie a contribué à révéler, au Québec (Corriveau et Fortier, 2020) comme ailleurs (ILO et OECD, 2020), la présence prépondérante de personnes immigrantes, dont plusieurs ont un statut d'immigration précaire, dans des emplois « essentiels » souvent mal rémunérés et peu reconnus. Le *Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19*, issu d'une entente fédérale-provinciale permet aux demandeurs d'asile qui ont prodigué des soins directs aux personnes durant la pandémie de présenter une demande de résidence permanente. Certaines personnes à charge peuvent être incluses dans les demandes, et les personnes admissibles qui avaient reçu un avis d'expulsion auront un sursis durant le processus de traitement de leurs demandes (Government of Canada, 2020). Le programme est en vigueur entre le 14 décembre 2020 et le 31 août 2021 (La Gazette officielle du Québec, 2020c).

## **Recrutement à l'étranger**

Le MIFI met en place différentes initiatives de recrutement de candidats à l'immigration permanente et (surtout) temporaire afin de combler les besoins en main-d'œuvre au Québec. Les initiatives sont développées par le gouvernement provincial en collaboration avec des acteurs (privés) du milieu des affaires, des instances régionales (villes, municipalités, MRC) et du personnel basé à l'étranger. Ces initiatives ont pour objectif de mieux positionner le Québec dans l'arène des migrations internationales, de mettre de l'avant ses avantages concurrentiels et de répondre le plus efficacement possible aux besoins



économiques du Québec dans son ensemble. Le MIFI a d'ailleurs créé un nouveau programme impliquant les régions dans le recrutement de travailleurs étrangers, le Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI), et signé d'importantes ententes de collaboration avec des entreprises œuvrant dans l'attraction d'entreprises et de travailleurs étrangers (voir p. 36-37).

### **Directions des services d'immigration du Québec**

Le Québec a établi, depuis plusieurs années, des Directions des services d'immigration du Québec (DSI), nommés jusqu'en janvier 2020 Bureaux d'intégration du Québec (BIQ), sur quatre continents. À ces Directions sont parfois rattachés des « antennes », bureaux situés en périphérie de la DSI (MIFI, 2019b). Les DSI et leurs antennes sont situés à Paris, Rabat, Dakar, Los Angeles, New York, Hong Kong, Mexico et Sao Paulo, et emploient un total de 33 personnes à l'étranger (MIFI, 2020b). Ces personnes participent au recrutement de travailleurs et d'entreprises sur leurs territoires par l'établissement de partenariats et collaborations sur place, par l'organisation de séances d'informations et de certains événements de recrutement, dont les « Journées Québec ». En 2019-2020, les DSI ont organisé plus de 120 séances d'information qui ont attiré plus de 24 000 personnes, et réalisé 140 activités de prospection et de consolidation des partenariats (MIFI, 2020b).

### **Journées Québec**

Des missions de recrutement à l'étranger, mieux connues sous le nom de « Journées Québec », sont organisées par le MIFI à différents moments de l'année. Elles visent à développer des réseaux facilitant la promotion de l'immigration au Québec en établissant des partenariats avec des instances en éducation postsecondaire, des associations professionnelles étrangères, des gouvernements étrangers et des alliances françaises, et en renforçant les liens avec les différentes DSI. Elles donnent l'occasion à des entreprises québécoises de recruter des travailleurs étrangers temporaires correspondant à leurs besoins de main d'œuvre (MIFI, 2019b; STIQ, 2020). En 2019-2020, des missions de recrutement ont été réalisées à Casablanca, à San Jose, à Paris (deux missions) et à Bogota, et 230 employeurs québécois s'y sont joints. Plus de 1000 travailleurs étrangers temporaires ont été embauchés à la suite de ces missions (MIFI, 2020b).

### **Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI)**

Le Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI) vise à soutenir les entreprises québécoises dans leurs efforts de recrutement de main-d'œuvre étrangère, afin de pourvoir des postes dont les exigences en qualifications sont variables. Les services d'accompagnement personnalisé offerts aux entreprises en fonction de leurs besoins sont généralement gratuits. Les conseillers en immigration du MIFI basés dans les différentes antennes régionales du ministère peuvent par exemple participer aux missions de recrutement en allant y faire la promotion de la région ainsi que du démarchage auprès de certains acteurs-clés à l'étranger au nom des entrepreneurs de leurs régions (MIFI, 2020b). Pour l'année 2020-2021, la première année d'implantation du programme, le MIFI prévoit un budget de financement de 500 000\$. La pandémie de COVID-19 n'a toutefois pas permis au programme de se déployer tel que prévu et peu d'informations sont actuellement disponibles sur son état actuel.

## **Établissement et intégration des immigrants**

### **Soutien à l'établissement et à l'intégration (MIFI)**

À l'arrivée en sol québécois, les nouveaux arrivants ont accès à différentes formes d'aide et d'accompagnement, qui varient notamment en fonction de leur statut. Le programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), le programme Soutien à la mission (PSM) et le Programme d'appui aux collectivités (PAD) sont les trois programmes phares du ministère en matière d'établissement et d'intégration des immigrants. Ils sont complémentaires et l'offre de services est presque entièrement déléguée à des « partenaires » du ministère, généralement des OBNL locaux et ancrés dans les collectivités et des entités territoriales (municipalités, villes ou MRC).

### *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) (MIFI)*

Le PASI est établi depuis le début de l'année 2020 et remplace le *Programme Réussir l'intégration* (PRInt) qui était en place depuis 2012. Il vise à favoriser la pleine participation – en français – des personnes immigrantes à la vie collective au Québec en offrant un soutien individuel et des activités collectives visant l'intégration des personnes immigrantes.

Le volet 1 (Services de soutien au parcours d'accompagnement personnalisé), permet aux immigrants d'obtenir un accompagnement personnalisé qui facilite et accélère leurs démarches d'installation (à Montréal et en région). L'accompagnement se traduit d'une part par une aide à l'installation personnalisée (développement et mise en œuvre du plan d'action individualisé, information, référence, accompagnement pour l'installation en région, orientation vers d'autres ressources – employabilité, santé, éducation, francisation, etc). D'autre part, il donne accès à une formation en groupe nommée *Objectif Intégration* à laquelle est assortie une allocation de participation de 185\$. Les résidents temporaires (étudiants internationaux et travailleurs étrangers temporaires), les résidents permanents et les citoyens naturalisés sont admissibles aux services du volet 1.

Le volet 2 (Services de soutien à la pleine participation) vise à favoriser l'intégration économique, sociale, politique et linguistique des personnes immigrantes au Québec, par le biais de différentes activités éducatives et de services de soutien individuel ou de groupe. Les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour le volet 1.

Le volet 3 (Accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontière et prises en charge par l'État) offre des services d'accueil et accompagnement aux réfugiés pris en charge par l'État établis dans différentes régions du Québec. Il correspond à quelques détails près au Programme d'aide à la réinstallation (PAR) offert dans les autres provinces canadiennes (IRCC, 2020d).

Le volet 4 (Services de soutien aux personnes ayant demandé l'asile) s'adresse aux demandeurs d'asile et offre des services de recherche de logement et des séances d'information concernant leurs droits et les services auxquels ils ont accès.

Le volet 5 (Soutien à l'innovation pour améliorer les services offerts aux personnes immigrantes dans le cadre du Programme) vise à améliorer les services offerts aux différentes populations immigrantes. Le financement est octroyé par projet.

Les organismes à but non lucratif (OBNL) établis au Québec admissibles peuvent déposer une demande de financement dans le cadre du PASI. Pour les volets 1 à 4, les conventions d'aide financière sont d'une durée de trois ans alors que pour le volet 5, des ententes de financement d'un à trois ans peuvent être conclues entre le MIFI et l'organisme (MIFI, 2020k).

Rappelons que la *Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* autorise le ministre de l'immigration à collecter auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires à la connaissance de leur parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail. Ainsi, les organismes financés sont notamment tenus de transmettre au ministère les renseignements sur la clientèle ayant bénéficié d'un service ou participé à une activité financée par le programme. Le versement de l'aide financière est conditionnel à la transmission de ces informations (MIFI, 2020j).

Pour l'année financière 2019-2020, le Programme Réussir l'intégration, qui a été remplacé par le PASI en 2020 et qui poursuivait des objectifs très similaires a été financé par le MIFI à hauteur de 41 522 381\$, distribués entre 96 organismes (MIFI, 2020b).

### *Programme Soutien à la mission (PSM) (MIFI)*

Ce programme s'inscrit en continuité avec les principes de la politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire et se destine à reconnaître la contribution des organismes communautaires à la

réalisation de la mission du MIFI. Il octroie des fonds aux organismes communautaires autonomes qui participent à l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes immigrantes et à l'édification de communautés accueillantes. Il comporte deux volets :

Volet 1 : Reconnaissance et soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère;

Volet 2 : Reconnaissance et soutien de regroupements nationaux d'organismes communautaires engagés dans les champs de mission du Ministère (MIDI, 2018a).

Pour l'année financière 2019-2020, 36 organismes d'action communautaire se sont partagé un financement total de 4 740 215\$ dans le cadre du Programme Soutien à la mission (MIFI, 2020b).

### *Programme d'appui aux collectivités (PAC) (MIFI)*

Le Programme d'appui aux collectivités a été mis en œuvre par le MIFI en octobre 2020 et remplace le Programme mobilisation-diversité qui était en vigueur depuis 2012. Ce dernier programme visait à soutenir les municipalités et d'autres organismes dans l'édification de collectivités accueillantes et inclusives envers les personnes immigrantes et appartenant aux minorités ethnoculturelles, au moyen de projets structurants favorisant l'établissement durable et la participation des immigrants, ainsi que le rapprochement interculturel. Les municipalités et les organismes communautaires étaient éligibles au financement offert dans le cadre du programme. Pour l'année financière 2019-2020, 182 entités territoriales et organismes ont été financés à hauteur de 15 512 434\$ par ce programme du MIFI (MIFI, 2020b).

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) poursuit des objectifs semblables à son prédécesseur, le PMD. Il vise à favoriser, par l'engagement collectif de la société, l'intégration des citoyens à la pleine participation des personnes immigrantes et appartenant aux minorités ethnoculturelles. Il a aussi pour objectif de favoriser l'établissement (incluant la migration secondaire) des personnes immigrantes dans les régions du Québec. Les conseillers en immigration régionale, associés aux antennes régionales du MIFI rétablies depuis 2019, participent à la mise en œuvre du programme, qui comporte deux volets.

Le premier volet offre des fonds à des municipalités, MRC et villes (Montréal et Québec) et a pour objectif de les appuyer dans l'élaboration d'une réponse adaptée aux besoins en main-d'œuvre spécifiques au territoire. Il vise aussi à favoriser les échanges interculturels et l'intégration sociale des personnes immigrantes sur ces territoires.

Le second volet finance des organismes à but non lucratif et des coopératives et a pour principal objectif de favoriser les échanges interculturels par « de nouvelles pratiques » et par le « renforcement des compétences interculturelles et l'ouverture à la diversité des acteurs du milieu » (MIFI, 2020n, p. 8). Il est à noter que les projets financés dans le volet « municipalités et villes » doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et minorités ethnoculturelles élaboré en collaboration avec les acteurs du milieu et accepté par le MIFI. L'élaboration du plan peut par ailleurs être financée par le programme à hauteur de 100 000\$. Les villes de Montréal et Québec peuvent obtenir jusqu'à 4 M\$ pour la mise en œuvre de leurs projets, alors que les municipalités et MRC peuvent obtenir 500 000\$ et les OBNL et coopératives, 250 000\$ pour l'implantation de leurs projets (MIFI, 2020n).

### *Note sur la régionalisation de l'immigration*

En ce qui concerne la régionalisation de l'immigration et l'intégration des immigrants dans les régions du Québec, des ententes triennales (2018-2021) ont été signées par le MIFI avec quatre organismes de Montréal Accueil liaison pour arrivants (ALPA), Carrefour BLE, Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ) et Promotion, Intégration, Société nouvelle (PROMIS) afin de favoriser la migration secondaire des immigrants établis à Montréal. Ces ententes totalisent plus de 504 000\$ en 2019-2020 et ont facilité l'établissement de 340 familles (721 personnes) en région. Le MIFI a aussi renouvelé, pour la

période 2018-2021, des ententes avec 36 organismes régionaux qui **œuvrent** dans l'intégration des immigrants. Ces ententes totalisent 1,4 M\$ pour l'année financière 2019-2020 (MIFI, 2020b).

## **Intégration linguistique et scolaire**

Le MIFI et le MEES sont les principaux bailleurs de fonds pour la francisation et l'intégration scolaire des personnes immigrantes au Québec. Afin d'harmoniser l'offre de cours aux adultes, ils utilisent un référentiel commun propre au Québec, qui comporte deux documents : *l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* et le *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*. Compte tenu du fait que la langue française constitue à la fois une caractéristique inhérente à la culture québécoise et un important vecteur d'intégration au Québec, la formation linguistique destinée aux immigrants vise à la fois à franciser et à transmettre des connaissances sur la société québécoise, son histoire et ses valeurs fondamentales (Couture, 2019; C. Gagnon et Dion, 2018; MIDI, 2015).

## **Financement de services d'accueil, adaptation et accompagnement en intégration linguistique et scolaire**

### *Allocations pour l'accueil et la francisation – mesures 15051 et 15052 (financement)*

Ces allocations, qui proviennent du budget du MEES, visent à instaurer des services de francisation dans les centres de services scolaires francophones. Les services sont offerts aux élèves ayant besoin de soutien linguistique, sans égard à leur statut d'immigrant ou à leur langue maternelle. Des services de soutien scolaire dans la langue maternelle ou d'usage et des services d'enseignement des langues d'origine sont aussi offerts. Les services d'intégration scolaire et linguistique sont offerts jusqu'à ce que les élèves intègrent le cursus régulier. Un montant *a priori* de 57,7 M\$ (mesure 15051) et un montant *a posteriori* de 13,5 M\$ (mesure 15052) – pour 2019-2020 – est distribué parmi 60 commissions scolaires francophones pour l'accueil et la francisation. Les caractéristiques des élèves (origine immigrante des élèves et/ou de leurs parents et langue maternelle autre que le français) sont considérées dans le calcul des budgets des mesures mais les services sont offerts à tous ceux qui en ont besoin (MEES, 2019c).

### *Soutien à l'intégration et à la réussite des élèves immigrants et à l'éducation interculturelle – mesure 15053 (financement)*

Cette mesure a pour objectif de favoriser l'éducation interculturelle, d'améliorer le continuum de services pour les élèves allophones et d'origine immigrante, et de contrer l'exclusion. Les initiatives soutenues par la mesure ciblent les élèves inscrits au niveau préscolaire, primaire et secondaire. Elles sensibilisent à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, favorisent le rapprochement et le dialogue interculturels et assurent la prise en compte de la diversité à l'école. À ce titre, la formation du personnel scolaire, l'embauche de ressources humaines additionnelles pour mandat ponctuel et des sorties culturelles peuvent être financées à même l'allocation de soutien à l'intégration et à la réussite des élèves immigrants et à l'éducation interculturelle. Durant l'année scolaire 2019-2020, un montant de 1,73 M\$ a été distribué dans 69 commissions scolaires afin de soutenir des initiatives mettant en collaboration tous les élèves et le personnel scolaire, en plus d'encourager la collaboration des familles et des ressources communautaires (MEES, 2019c).

### *Soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille – mesure 15054 (financement)*

Cette mesure s'adresse aux centres de services scolaires ciblés par le MIFI afin qu'ils offrent des services d'accompagnement aux élèves réfugiés et à leurs familles. Pour l'année financière 2019-2020, l'allocation s'élevait à 0,45 M\$. Les fonds sont principalement utilisés à des fins d'embauche de personnes-ressources qui offrent un accompagnement aux élèves et à leurs familles en matière de collaboration école-famille-communauté aux fins de l'intégration scolaire des élèves (MEES, 2019c).

### *Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes – mesure 15055 (financement)*

L'allocation vise à permettre l'embauche d'intervenants qui se consacrent aux relations entre l'école, la famille et la communauté dans les écoles accueillant un nombre important d'élèves immigrants, particulièrement réfugiés et demandeurs d'asile. Ces personnes ont pour mandat de favoriser l'intégration et la participation des parents d'élèves immigrants dans le système scolaire québécois, et de favoriser l'adaptabilité des milieux scolaires aux réalités vécues par ces familles, leurs besoins et leurs préoccupations à l'égard de l'école. Pour l'année financière 2019-2020, un montant total de 4,06 M\$ a été distribué dans 18 commissions scolaires qui comptaient 750 élèves immigrants et plus l'année précédente (MEES, 2019c).

### **Intégration linguistique (MIFI)**

Au cours des dernières années, le MIFI a élargi et diversifié son offre de cours de francisation. L'offre gouvernementale en francisation est basée sur trois grands principes : franciser plus tôt, en amont du processus d'immigration, franciser un plus grand nombre de personnes, et franciser mieux, en adaptant les cours aux besoins et compétences des immigrants, et aux besoins de la pratique de certains domaines professionnels. En plus de diversifier son offre, le gouvernement a aussi élargi les critères d'éligibilité aux programmes publics de francisation.

En effet, des cours de francisation en ligne gratuits sont disponibles depuis l'étranger pour les détenteurs de CSQ et de CAQ. Le programme de francisation est aussi accessible à tous les immigrants, nonobstant la durée de leur résidence en sol québécois depuis 2019. C'est-à-dire que la mesure qui limitait l'accès à la francisation aux personnes arrivées depuis moins de cinq ans est levée, ouvrant aussi la porte aux étudiants internationaux, aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs conjoint.es. Le budget de financement du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) a d'ailleurs été ajusté en conséquence, passant de 56 087 200\$ pour l'année financière 2018-2019, à 100 530 000\$ pour l'année 2019-2020 (MIFI, 2020b). Le gouvernement mise ainsi sur la francisation à la fois comme vecteur culturel et comme facteur d'intégration économique. Il est toutefois important de souligner que les budgets prévus pour la francisation ne sont généralement pas entièrement dépensés, puisque les cibles de prestation de services ne sont pas toujours atteintes (Ferretti, 2016). Il semble que les dépenses liées au PILI n'ont pas dépassé les 50% du budget de financement du programme pour l'année 2019-2020 (calculs de l'auteure basés sur le financement attribué à l'ensemble des prestataires du programme (MIFI, 2020b, p. 285-294)).

### *Programme d'intégration linguistique pour immigrants (PILI)*

Le PILI a pour objectifs principaux de soutenir la personne immigrante dans son apprentissage du français, de l'aider à se familiariser avec les valeurs et codes culturels, politiques et économiques du Québec et de favoriser son intégration du marché du travail ou d'une formation professionnelle ou académique. Il peut être dispensé par des universités francophones, des cégeps francophones, des centres de services scolaires francophones ou des organismes communautaires, avec qui le ministère conclut des ententes de services. Il peut aussi être offert dans les milieux de travail. Le PILI peut être suivi à temps complet (25-30 heures/semaine) ou à temps partiel, en personne ou en ligne.

Le programme de francisation en ligne est offert gratuitement aux personnes immigrantes vivant au Québec et aux personnes qui ont obtenu un CSQ ou un CAQ et qui n'ont pas encore immigré. Les cours en ligne peuvent être suivis au rythme des élèves (selon un certain cadre) et sont disponibles avec tutorat (une personne-ressource anime les classes en ligne et répond aux questions) ou en autoformation (avec possibilité de discuter avec d'autres élèves en ligne) (MIFI, 2020o). En effet, des cours de francisation en ligne gratuits sont disponibles depuis l'étranger pour les détenteurs de CSQ et de CAQ.

Le recrutement, l'évaluation, l'inscription et la réinscription peuvent être faits par le MIFI ou par un prestataire de services. Les données concernant la dispensation du programme et la répartition des sommes allouées à la francisation par le MIFI sont réparties entre plusieurs instances et organisations et ne font l'objet d'aucune centralisation; il est donc difficile de retracer le cheminement des fonds. Pour l'année

2019-2020, plus de 110 « partenaires » du MIFI ont dispensé des cours de francisation dans le cadre du PILI, dont le budget de financement total était de 100 530 000\$ (MIFI, 2020b).

### *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)*

Le PAFILI permet d'accorder une aide financière individuelle aux personnes immigrantes qui souhaitent développer leurs compétences en français.

Le programme relève du MIFI, qui garde un dossier pour chaque personne immigrante admise au programme. Le PAFILI comporte deux volets, soit 1. Remboursement de cours de français suivis à l'étranger; 2. Aide financière incitative à la francisation au Québec.

Le volet 1 vise à favoriser la francisation pré arrivée chez les immigrants sélectionnés par le Québec. Ceux-ci peuvent obtenir un remboursement partiel ou complet des cours suivies (et complétées) chez un partenaire du MIFI à l'étranger.

Le volet 2 peut s'appliquer à la formation en francisation à temps complet et à temps partiel suivie au Québec. L'aide financière est accessible pour l'ensemble de la durée de la formation, tant que l'élève est admissible. En ce qui concerne l'aide financière pour la formation à temps complet, les personnes admissibles peuvent recevoir une allocation de participation au PILI, une allocation de frais de garde et/ou une allocation de transport leur permettant d'y participer. Pour la formation à temps partiel, les personnes admissibles peuvent recevoir une allocation de participation au PILI (15\$ par jour de formation) ou pour les frais de garde (9\$ par jour de formation par personne à charge) (MIFI, 2020m). Pour l'année financière 2019-2020, les dépenses de programme s'élevaient à 56 252 130\$, alors que le budget de financement du PAFILI était initialement de 69 739 200\$ (MIFI, 2020b).

### *Services de francisation depuis l'étranger*

Le MIFI conclut depuis 2003 des ententes avec différents partenaires (dont des Alliances, Instituts et centres communautaires français) à travers le monde afin de favoriser la francisation des personnes immigrantes qui sont titulaires d'un CSQ mais qui ne sont pas encore établies au Québec. Les travailleurs étrangers temporaires détenteurs d'un CAQ ont également (depuis 2019) accès aux cours de francisation depuis l'étranger, ce qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote (MIFI, 2020b, p. 554). Selon les dernières données du MIFI, 142 ententes étaient conclues dans 37 pays afin que des immigrants à destination du Québec étudient le français à partir de l'étranger. Pour l'année financière 2019-2020, un montant total de 27 684\$ a été remboursé pour des cours de français suivis à l'étranger (MIFI, 2020b).

## **Francisation dans les universités, cégeps, centres de services scolaires et centres communautaires**

Plusieurs universités et cégeps offrent des services d'intégration linguistique, notamment (mais pas uniquement) dans le cadre du Programme d'intégration linguistique pour immigrants (PILI) offert par le MIFI. Certains établissements offrent des services de francisation aux personnes immigrantes par l'entremise de leurs écoles de langue ou de leurs programmes de formation continue. Ces cours répondent notamment à une demande provenant de personnes immigrantes plus scolarisées (C. Gagnon et Dion, 2018).

Certains cégeps et centres de services scolaires offrent également des services aux entreprises (SAE) qui incluent des services d'intégration linguistique. Ceux-ci peuvent avoir lieu dans l'entreprise ou dans un centre de formation. Ils sont conçus sur mesure, adaptés au secteur d'activité et aux besoins des personnes allophones (Québec, 2020c).

Finalement, certains cégeps offrent des programmes de mise à niveau des compétences linguistiques (Tremplin DEC) qui visent à permettre aux étudiants d'accéder à une formation collégiale (MEES, 2018c).

### *Programme de français spécialisé par domaine d'emploi pour les personnes immigrantes*

Les cours offerts dans le cadre de ce programme s'adressent aux personnes immigrantes et visent à leur permettre d'améliorer leurs compétences linguistiques dans certains domaines d'emploi précis

(administration, droit et affaires, génie et sciences appliquées, santé et soins infirmiers, tourisme et commerce), en vue d'intégrer une formation ou le marché du travail. Le programme, qui a été implanté en 2012 a graduellement intégré de nouvelles clientèles. Il propose des sessions de 11 semaines à raison de deux soirs par semaine et peut être suivi en ligne (MIFI, 2020b; Québec, 2020a)

#### *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*

Le PACTE a été lancé en 2003-2004 par le ministère de l'Éducation. Il a pour objectif de favoriser le développement de l'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de l'intégration scolaire (Alphabétisation, lutte au décrochage scolaire, raccrochage scolaire, formation de premier niveau). Conformément à ce que prévoit la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, il peut être soutenu par un financement en appui à la mission globale, au projet, ou selon une entente de services avec le MEES. Pour être financés, les organismes dont la mission s'apparente à la mission éducative du ministère doivent être constitués en OBNL, être autonomes et ancrés dans la communauté, avoir une mission sociale et viser la transformation sociale (MEES, 2019b). Pour l'année financière 2019-2020, 202 organismes communautaires œuvrant dans le domaine de l'éducation et situés partout au Québec – dont une majorité offre des services d'alphabétisation – ont été financés à hauteur de 29,34 M\$ dans le cadre du PACTE (MEES, 2020a).

#### *Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)*

Les SARCA ont été développés et mis en place par le MEES. Ils visent principalement à favoriser la persévérance et la réussite scolaires et la diplomation des personnes âgées de 16 ans et plus, en plus d'offrir des services d'accueil accompagnement, bilan des acquis relatifs à la formation générale de base, information et orientation des personnes dans le développement et la réalisation d'un projet de formation ou professionnel. Les personnes immigrantes représentent l'une des principales populations visées par le programme, qui est financé (pour l'année financière 2019-2020) par le MEES à hauteur de 13,4 M\$ (MEES, 2020a). Le programme mise sur une action concertée entre les acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle. Il est dispensé par ces différents acteurs, dont les organismes communautaires, centres d'éducation des adultes, écoles secondaires, centres locaux d'emploi (CLE) et carrefours jeunesse-emploi (CJE) (MELS, 2006).

#### *Programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial*

Le programme permet de soutenir certaines initiatives et projets socioculturels et socio pédagogiques organisés par les établissements d'enseignement collégial publics. Ces projets intègrent des étudiants issus des communautés culturelles, sensibilisent l'ensemble des étudiants aux enjeux liés à l'éducation interculturelle, favorisent le rapprochement interculturel, soutiennent la réussite des étudiants immigrants et issus des communautés ethnoculturelles et/ou préviennent la radicalisation et la xénophobie (MEES, 2020d).

#### **Intégration et adaptation scolaire (acteurs privés)**

Certains acteurs privés, principalement des fondations, influent sur la gouvernance de l'intégration et de l'établissement des personnes immigrantes. En effet, par les choix financiers qu'elles font, les fondations participent à la définition des orientations ou à la priorisation de certains enjeux plutôt que d'autres, notamment sur le terrain de l'intégration des nouveaux arrivants (et dans bien d'autres domaines). Les acteurs de ce milieu participent plus ou moins ouvertement et activement aux activités décisionnelles du gouvernement provincial.

#### *Fondation Chagnon*

La fondation Chagnon, établie en 1988 dans le cadre des activités philanthropiques de la compagnie Vidéotron, dont le propriétaire et fondateur était André Chagnon, est surtout impliquée dans le champ du

développement des enfants et de la lutte aux impacts de la pauvreté sur les enfants. Elle mise particulièrement sur l'éducation et le sport, et cible les milieux plus défavorisés, dont les milieux à fortes proportions de nouveaux arrivants. Le soutien de la fondation passe notamment par le financement d'initiatives communautaires destinées aux enfants et de réseaux partenariaux de développement communautaire, notamment la coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ), le collectif des partenaires en développement des communautés, le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC) et le Réseau québécois en développement social (RQDS) (Fondation André et Lucie Chagnon, 2020).

### *Centraide*

Centraide, la plus importante fondation publique au Québec, participe au financement de différentes et nombreuses initiatives et organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'adaptation scolaire et de l'intégration scolaire, de l'alphabétisation et de la francisation des nouveaux arrivants (Centraide of Greater Montreal, 2020).

## **Développement de l'employabilité et soutien à l'intégration du marché du travail**

De nombreux programmes d'aide à l'emploi et de développement de l'employabilité sont disponibles au Québec, dont certains ciblent les personnes immigrantes. Ils sont pour la plupart dispensés par des partenaires du MTESS (centres de services scolaires, centres de formation professionnelle, organismes à but non lucratif). Les organismes œuvrant dans ce domaine en région ne sont pas uniquement tributaires du financement public provenant du MTESS; ils obtiennent souvent des fonds des entreprises de leurs régions, qui financent une offre de services de recrutement ou de gestion de la diversité en entreprise. Plusieurs des programmes décrits ci-dessous font donc l'objet de financements et de mises en œuvre conjointes par des acteurs gouvernementaux et privés. Soulignons que dans les domaines du développement de l'employabilité et de l'insertion en emploi des personnes immigrantes, de nombreuses initiatives locales – que nous n'étudierons pas ici – se révèlent particulièrement fructueuses, ce qui témoigne de l'importance d'adapter certaines mesures à l'environnement où elles se déploient. Notons aussi que, comme le souligne une étude menée dans cinq régions du Québec, les programmes de lutte contre la discrimination dans les milieux de travail sont très peu fréquents, particulièrement à l'extérieur de Montréal (OCDE, 2020, p. 152).

### *Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation (CPMT)*

Le programme soutenu financièrement par la CPMT a pour objectif d'appuyer les promoteurs collectifs (associations, fédérations, regroupements permanents, etc.) et entreprises qui souhaitent investir dans le développement des compétences de base de la main-d'œuvre et dans la francisation des milieux de travail. Ceux-ci sont invités à présenter des demandes de subvention pour financer des honoraires professionnels, salaires des formateurs ou experts de métier, du matériel pédagogique et la location d'espaces de formation (CPMT, 2020b).

### *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (MIFI)*

Ce programme a pour principal objectif de faciliter l'accès aux ordres professionnels et aux métiers, réglementés ou non, par les personnes immigrantes. Il offre un financement aux organismes et ordres professionnels afin qu'ils développent des projets et de nouvelles approches contribuant à faire reconnaître les compétences acquises par les personnes immigrantes à l'étranger. Les projets, qui peuvent prendre la forme d'outils d'information, d'évaluation, ou de référence, de guides de formation et de matériel pédagogique peuvent être présentés par des organismes qui régissent l'accès à une profession ou à un métier, aux organismes qui régissent l'accès à une industrie comprenant des métiers et professions réglementées, et aux OBNL et coopératives dont le mandat correspond aux objectifs du programme, du financement afin de développer des projets conformes aux objectifs du programme (ex. outils). Le MIFI définit la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger comme « tout dispositif favorisant son



intégration au marché du travail, sur la base de sa qualification (p. ex., un diplôme), d'une certification (de ses compétences en milieu de travail) et de son expérience (extérieure à l'éducation), à partir de repères (p. ex., un référentiel de compétences) socialement construits, valides, fiables et légitimes » (MIFI, 2020l, p. 2). Pour l'année financière 2019-2020, le Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels (PRCAOP), qui précédait le PARC, a été financé par le MIFI à hauteur de 2 510 903\$ (MIFI, 2020b).

#### *Programme de subventions salariales pour favoriser l'embauche (Emploi Québec)*

Emploi Québec offre aux entreprises privées, coopératives, OBNL, municipalités et conseils de bande, et établissements publics en santé et services sociaux et en éducation une aide financière qui permet d'accueillir et d'intégrer dans les organisations des personnes qui éprouvent des difficultés d'insertion en emploi. L'aide financière couvre une partie du salaire de la personne embauchée, incluant, au besoin, sa formation d'appoint et est accordée pour une période de 30 semaines. La subvention est applicable à des postes à temps plein, à des emplois saisonniers récurrents et à des postes vacants ou nouvellement créés (Emploi Québec, 2020b).

#### *Programme Expérience en entreprise d'insertion (Gouvernement du Québec)*

Ce programme s'adresse aux personnes qui sont éloignées du marché du travail (prestataires d'aide sociale, d'assurance-emploi ou sans-emploi ni soutien social), qui ont besoin de formation et d'accompagnement et qui souhaitent obtenir une expérience de travail. Le programme offre de la formation professionnelle ou technique et de la formation personnelle et sociale. Les entreprises d'insertion versent un salaire d'employé et offrent des formations aux personnes admissibles au programme (Québec, 2020b).

#### *Programme objectif emploi (MTESS)*

Ce programme s'adresse aux personnes sans emploi qui peuvent intégrer le marché du travail. La participation au programme est obligatoire pour les personnes qui sont admissibles pour la première fois au Programme d'aide sociale et qui remplissent toutes les conditions d'admission au Programme objectif emploi. Les participants sont invités à préparer un plan d'intégration à l'emploi personnalisé et sont soutenus dans sa mise en œuvre. Ils obtiennent une allocation de participation pour la réalisation des activités prévues dans le plan d'intégration en plus d'une prestation de base, pour une durée de 12 mois (MTESS, 2020e).

#### *Programme Formation de la main-d'œuvre (MTESS)*

Ce programme permet aux personnes sans emploi de plus de 16 ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion en emploi ou de maintien de leur emploi, d'accéder à une formation qui leur permettra de surmonter ces obstacles. Les cours d'alphabétisation et de francisation sont notamment admissibles au programme, qui offre une aide financière couvrant partiellement ou totalement les frais liés à la formation. Le financement provient du Fonds de développement du marché du travail (MTESS), ou, dans le cas de la francisation, du MEES ou du MIFI (Emploi Québec, 2020a).

Il faut noter que des protocoles d'ententes sont signés entre le ministère responsable de l'emploi et le ministère responsable de l'immigration afin d'assurer le référencement des clients (citoyens, résidents permanents et réfugiés) vers des services répondant à leurs besoins en matière de formation leur permettant d'intégrer le marché du travail (ex. MESS et MRCI, 1999).

#### *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) (MTESS)*

Ce programme a été développé par le MTESS et Investissement Québec en 2005 et s'adresse aux immigrants qui ont reçu la résidence permanente depuis moins de 5 ans ou appartiennent à une minorité visible, et qui n'ont pas d'expérience dans leur métier au Canada ou aux États-Unis. Le programme offre une subvention salariale (un an) aux employeurs qui embauchent une personne admissible, dans le but de

donner une expérience d'emploi canadienne aux personnes immigrantes et appartenant aux minorités visibles, et de favoriser leur maintien en emploi au terme du programme (MTESS, 2020d).

#### *Projet Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP)*

Ce programme est une adaptation au programme PRIIME qui vise à soutenir la transition professionnelle des personnes formées à l'étranger dans un domaine régi par un ordre professionnel et qui sont en processus d'obtention d'un permis d'exercice dans leur profession. Il offre une aide financière aux employeurs afin qu'ils embauchent ces personnes et leur permettent de faire la preuve de leurs compétences et d'actualiser leur pratique (MTESS, 2020f).

#### *Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre (CPMT)*

Ce programme offert par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'adresse à des organismes dont les activités ont des impacts sur plusieurs entreprises et travailleurs-ses. Il soutient notamment l'intégration et le maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail. À ce titre, les entreprises connaissant des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée peuvent embaucher personnes sans emploi, sous-représentées sur le marché du travail et qui ne possèdent pas les qualifications requises (comme des personnes immigrantes) et leur offrir une formation structurée, en milieu de travail (CPMT, 2020a).

#### *Programme Un emploi en sol Québécois (Fédération des chambres de commerce du Québec)*

Le programme *Un emploi en sol québécois* est financé par la Fédération des chambres de commerce du Québec et administré par les organismes Promotion Intégration Société Nouvelle (PROMIS), Accueil Liaison Pour Arrivants (ALPA) et Collectif des Femmes Immigrantes du Québec (CFIQ), qui sont aussi signataires d'ententes avec le MIFI visant à favoriser la migration secondaire des immigrants vers les régions. Le programme a pour objectif de favoriser l'intégration en emploi dans les régions du Québec (Fédération des chambres de commerce du Québec, 2020).

#### *Programme Interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)*

Le programme *Interconnexion* découle d'une collaboration entre la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le MIFI et a pour objectif de permettre un contact privilégié entre les entreprises montréalaises et les immigrants qualifiés. Il mise sur diverses activités d'information et de jumelage auprès d'entreprises partenaires (CCMM, 2020). Pour l'année financière 2019-2020, le programme Interconnexion a reçu du MIFI un financement de 2,8 M\$ (MIFI, 2020b). Il semble que le succès du programme donne actuellement lieu à la mise en place d'initiatives semblables par des chambres de commerce situées dans des villes accueillant de nombreux arrivants (dont la ville de Laval) et auxquelles le gouvernement provincial pourra participer dans les années à venir (MIFI, 2020b).

#### *Emploi en région*

*Emploi en région* est une initiative conjointe des organismes PROMIS, ALPA et CFIQ, et offre des services de conseil et d'orientation en matière de régionalisation de l'immigration. Les trois organismes mandatés par le MIFI pour favoriser et soutenir l'établissement des immigrants en région offrent toujours des services personnalisés aux personnes immigrantes (références, lien avec les acteurs régionaux), en plus d'organiser des événements promotionnels et de développer des stratégies d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre immigrante de façon concertée (FCCQ, 2020).

#### *Centraide*

Centraide, la plus importante fondation publique au Québec, participe au financement de différentes et nombreuses initiatives et organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine du développement de l'employabilité et de l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Les initiatives prennent place à

l'échelle locale, par le biais des organismes communautaires qui offrent des services dans ce domaine, et sont financées partout sur le territoire du Québec (Centraide of Greater Montreal, 2020).

## **Accès aux services de santé**

### *Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile*

Le PRAIDA relève du MSSS et est administré par le CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal. Sa mission est définie par le MSSS et le MIFI : il contribue au bien-être des demandeurs d'asile et de leur famille ans le respect de leurs droits et de leur dignité et veille à faciliter leur établissement et intégration au Québec. Il offre des services d'évaluation du fonctionnement social, des besoins et des facteurs de risque, de l'admissibilité à l'hébergement temporaire et au transport. Il offre des informations sur les démarches d'immigration, installation et intégration, et de l'orientation vers d'autres ressources. Le PRAIDA a également la responsabilité de prendre en charge les mineurs non accompagnés.

En matière de santé, il offre une évaluation sommaire des personnes présentant une condition de santé, un service de vaccination et un bilan de santé des réfugiés réinstallés établis sur l'île de Montréal. Finalement, il a un mandat de recherche, qui s'inscrit dans la mission universitaire du CIUSSS auquel il est rattaché.

Il collabore avec différents partenaires locaux, dont plusieurs organismes communautaires, siège à plusieurs tables de concertation et collabore avec différents acteurs nationaux tels que la CISR, l'ASFC, le MIFI, le Centre spécialisé des demandeurs d'asile (CSDA), le CCR, la TCRI et le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) (CIUSSS Centre-Ouest de l'île de Montréal, 2003).

### *Santé et entraide pour immigrants dans le milieu communautaire*

Le MSSS finance des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux auprès de différentes minorités ethnoculturelles. Ces organismes communautaires peuvent, entre autres, offrir des services d'intégration, de l'entraide, du soutien aux familles et aux femmes. Seuls les organismes communautaires établis à Montréal sont admissibles au financement disponible pour ce faire (MIDI et MSSS, 2019).

## **Autres programmes pertinents**

### *Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires – volet action communautaire et action bénévole*

Ce programme est offert par le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS) et a pour objectif de soutenir les projets non récurrents qui visent à outiller les acteurs et actrices du milieu communautaire dans leurs actions (évaluation de l'effet des interventions, amélioration de la gouvernance, développement de l'expertise, recherche, diffusion et partage des connaissances (MTESS, 2020a).

### *Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires – volet initiatives sociales*

Ce programme est offert par le SACAIS et a pour objectif de soutenir les projets d'expérimentation et d'innovation dans les domaines de l'action communautaire, de l'emploi et de la solidarité sociale. Il a pour objectif de soutenir des projets (non récurrents) novateurs visant le développement de l'employabilité, l'inclusion sociale et l'amélioration des conditions de vie des prestataires d'aide financière de dernier recours (MTESS, 2020a).

### *Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole*

Le MTESS offre un soutien financier issu du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome aux organismes de défense collective des droits, aux regroupements nationaux ayant reçu un mandat formel d'interlocuteur privilégié auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire, et aux organismes d'action communautaire qui ne sont affiliés à aucun ministère. La portée

des organismes et regroupements financés peut être locale, régionale ou provinciale, pancanadienne ou internationale. Le programme soutient financièrement des organismes à but non lucratif ancrés dans leur communauté qui y entretiennent une vie associative et démocratique et dont la mission est définie par eux. Les centres de recherche dont les travaux portent sur le développement de l'action communautaire et bénévole sont par ailleurs admissibles au volet « recherche et études » du programme (MTESS, 2020b)

## **L'intégration des immigrants à l'échelle locale**

### **...de Montréal à Val-d'Or**

L'objet de ce rapport n'est pas d'étudier les initiatives concernant l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes au Québec. Il est cependant d'à propos de mentionner que le contexte sociopolitique de la société québécoise fait en sorte que de multiples projets, initiatives et programmes prennent forme à l'échelle locale, notamment au sein ou à l'initiative d'organismes communautaires ancrés dans les collectivités. Ces projets sont particulièrement foisonnants dans le domaine de l'employabilité, du recrutement et du développement de la main-d'œuvre immigrante, mais aussi dans celui de la francisation (surtout à Montréal).

Un rapport récent de l'OCDE (2020) montre d'ailleurs que plusieurs régions ont mis sur pied des tables de concertation régionales visant à rassembler les acteurs concernés par l'intégration des personnes immigrantes. Certaines sont issues des anciennes instances du MIFI en région (abolies, puis rétablies en 2019) et ont choisi de poursuivre leurs activités.

Les programmes, initiatives et projets sont très diversifiés, allant de l'accueil et accompagnement durant la première année d'établissement à l'organisation de foires de l'emploi et d'activités de rapprochement interculturel, à la mise sur pied de « comités d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes », au développement de projets d'adaptation de la main-d'œuvre agricole étrangère au climat et au travail agricole du Québec.

À Montréal, un grand nombre d'initiatives sont mises en place, principalement en raison de la très importante proportion de nouveaux arrivants qui s'y installent (MIDI, 2019). Notons par exemple la Clé d'intégration pour travailleurs immigrants de Montréal (CITIM), qui a développé des services pour les ingénieurs diplômés à l'étranger, dont des sessions d'information sur la profession et sur l'accès à l'Ordre des ingénieurs du Québec (CITIM, 2020). Certains autres projets ont des visées similaires, dont le programme de transition de carrière pour les professionnels de la santé diplômés hors Canada et États-Unis (CREMCV, 2020) et le service d'accompagnement des professionnels en sciences infirmières diplômés à l'étranger (L'Hirondelle, 2020). En ce qui concerne les étudiants étrangers, clientèle très prisée dans de nombreuses grandes villes, le programme Accueil Plus, coordonné par le Bureau de coopération interuniversitaire, organise l'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport et leur fournit des informations utiles à leur séjour, en plus de les informer sur le Programme de l'expérience québécoise (BCI, 2015).

Il faut aussi mentionner que la Ville de Montréal a créé au début de l'année 2016 le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), dont la mission est de permettre à la Ville d'assumer pleinement son rôle en matière d'intégration des nouveaux arrivants en « maximisant leur pleine participation à la vie collective montréalaise » (Ville de Montréal, 2018, p. 11). Le plan d'action du BINAM a pour objectifs globaux de faire en sorte que la Ville, à titre d'employeur et de fournisseur de services réponde de façon ouverte et inclusive au phénomène de l'immigration, qu'elle s'assure de la cohérence et de l'efficacité des services d'accueil et intégration, et qu'elle adopte et promeuve une approche interculturelle de l'intégration des immigrants, dans ses différentes dimensions.



## BIBLIOGRAPHIE

- ACCÉSS. (2020). Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans les services sociaux. *Portail de l'Alliance*. Repéré 28 juillet 2020, à <https://accesss.net/>
- Anderson, C. G. (2010). Restricting rights, losing control: The politics of control over asylum seekers in liberal-democratic states - lessons from the Canadian case, 1951-1989. *Canadian Journal of Political Science*, 43(4), 937-959. doi:10.1017/S0008423910000685
- Armony, V. (2016). Immigration Policies and Integration Models in Canada: Conflicting Approaches and Converging Trends. Dans J. Domínguez Mujica (dir.), *Global change and human mobility* (p. 73-94). Singapore : Springer.
- Banting, K. et Soroka, S. (2012). Minority nationalism and immigrant integration in Canada. *Nations and Nationalism*, 18(1), 156-176. doi:10.1111/j.1469-8129.2011.00535.x
- BCI. (2015). Programme Accueil Plus. Repéré à <https://www.accueilplus.ca/>
- Béchar, J. (2018). *Immigration : The Canada-Quebec Accord*. Ottawa, Legal and Social Affairs Division, Parliamentary Information and Research Service.
- Bélair-Cirino, M. (2020, 3 octobre). Peu de travailleurs étrangers retenus via le portail arrima. *Le Devoir*. Québec. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/588865/immigration-peu-de-travailleurs-etrangers-retenus-via-le-portail-arrima>
- Bergeron, P. (2021, 29 octobre). Le Québec accueillera 14 000 immigrants de moins cette année, p. 2020-2021. Montreal.
- Bertot, J. et Mekki-Berrada, A. (1999). *Des services aux demandeurs d'asile: pourquoi?* Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).
- Buzzetti, H. (2020, 12 novembre). La part québécoise de l'immigration continue de diminuer. *Le Devoir*. Montreal.
- Canada, Government of. (2020). Hiring in the province of Quebec. Repéré 6 octobre 2020, à <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/foreign-workers/quebec.html#h2>
- Canada, Government of. (2020, 9 décembre). IRCC announces opening date of special measures for refugee claimants working in health care during the pandemic. Ottawa. Repéré à <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/2020/12/ircc-announces-opening-date-of-special-measures-for-refugee-claimants-working-in-health-care-during-the-pandemic.html>
- CCMM. (2020). Programme Interconnexion. *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*. Repéré 30 août 2020, à <https://acclr.ccmm.ca/fr/services/main-d-oeuvre/programme-interconnexion/>
- CCPI. (2020). Comité consultatif - personnes immigrantes, Nos membres au Québec. Repéré 2 novembre 2020, à <http://ccpi-quebec.ca/membres>
- CDPDJ. (2020). Les travailleuses et travailleurs migrants. *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. Repéré 26 octobre 2020, à <https://www.cdpedj.qc.ca/fr/nos-positions/enjeux/travailleurs-migrants>
- Centraide of Greater Montreal. (2020). Our areas of action. Repéré 3 décembre 2020, à <https://www.centraide-mtl.org/en/>
- CERDA. (2020). Le Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile. Repéré 22 août 2020, à <https://cerda.info/a-propos/>
- CITIM. (2020). Une vision stratégique de votre insertion professionnelle en génie. Repéré 24 novembre

2020, à <https://citim.org/ingenieurs-diplomes-de-l-etranger>

- CIUSSS Centre-Ouest de l'île de Montréal. (2003). *Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. Rapport Annuel 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016*. Montréal, Québec.
- CNESST. (2020a). Placement de personnel et recrutement de travailleurs étrangers temporaires. Repéré 26 mars 2020, à [https://www.cnesst.gouv.qc.ca/clienteles/agences-de-placement/Pages/placement-personnel-recrutement.aspx?utm\\_source=cnesst&utm\\_medium=carrousel-accueil&utm\\_campaign=agences\\_de\\_placement\\_de\\_personnel\\_et\\_agences\\_de\\_recrutement\\_de\\_travailleurs\\_etrangers\\_tem](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/clienteles/agences-de-placement/Pages/placement-personnel-recrutement.aspx?utm_source=cnesst&utm_medium=carrousel-accueil&utm_campaign=agences_de_placement_de_personnel_et_agences_de_recrutement_de_travailleurs_etrangers_tem)
- CNESST. (2020b). *Plan stratégique*. Québec, Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail. Repéré à <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Documents/DC200-1591web.pdf>
- CNESST. (2020c). Stratégie Immigration 2020-2023.
- COCDMO. (2018). *Rapport annuel de gestion*. Montréal, Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre. Repéré à <http://cocdmo.qc.ca/a-propos/rapport-annuels/>
- Corbeil, J. (2014). *L'Embarras des langues*. Les Editions Québec Amérique.
- Corriveau, J. et Fortier, M. (2020). Montréal-Nord en zone rouge. *Le Devoir*. Montréal. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/577900/montreal-norden-zone-rouge>
- Couture, H. (2019). *Historique de l'offre de service en matière d'alphabétisation et de francisation des personnes immigrantes et réfugiées du Québec*. Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- CPMT. (2020a). Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'oeuvre. Repéré 23 septembre 2020, à <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/promoteurs-collectifs.asp>
- CPMT. (2020b). Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation. *Commission des partenaires du marché du travail*. Repéré 24 septembre 2020, à <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/apprentissage-francisation.asp>
- CREMVCV. (2020). Programme de transition de carrière pour les professionnels de la santé diplômés hors Canada et États-Unis (PSDHCEU). Repéré 23 novembre 2020, à <https://www.cremcv.com/transition-de-carriere/>
- Daniel, D. (2006). Les politiques d'immigration au Québec. Dans J. Crête (dir.), *Politiques publiques: le Québec comparé* (p. 43-69). Québec : Presses de l'Université Laval.
- El-assal, K., Miekus, A., Thevenot, S. et Moetaz, M. (2020, 12 mars). Over 100 Canadian immigration programs to choose from . *CIC News*. Ottawa.
- Emploi Québec. (2020a). *Mesure de formation de la main-d'oeuvre. Section I: Modalités du volet individus*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à [https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/guide\\_mesures\\_services/05\\_Mesures\\_progr\\_Emploi\\_Quebec/05\\_8\\_Mesure\\_formation\\_main\\_oeuvre/01Guide\\_MFOR\\_volet\\_individus.pdf](https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_8_Mesure_formation_main_oeuvre/01Guide_MFOR_volet_individus.pdf)
- Emploi Québec. (2020b). Subvention salariale pour employés. Repéré 3 octobre 2020, à <https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/subventions-salariales-pour-employes/>
- ÉRIQA. (2020). Équipe de recherche sur l'immigration dans le Québec actuel - À propos. Repéré à <https://eriqua.org/>
- FCCQ. (2020, 26 juin). Le programme Un emploi en sol québécois effectue un pivot de ses opérations. *Fédération des chambres de commerce du Québec*. Québec.

- Fédération des chambres de commerce du Québec. (2020). Un emploi en sol Québécois. Repéré 3 décembre 2020, à <https://www.emploisolquebecois.ca/>
- Ferretti, J. (2016). *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants: un portrait*. Montreal, Institut de recherche en économie contemporaine.
- Fondation André et Lucie Chagnon. (2020). La fondation Chagnon - les initiatives soutenues. Repéré à <https://fondationchagnon.org/initiatives-soutenues/>
- Gagnon, A. G. (2003). Le dossier constitutionnel Québec-Canada. Dans A. G. Gagnon (dir.), *Québec: État et société. Tome II* (p. 151-174). Montréal : Québec/Amérique.
- Gagnon, A. G. et Garon, J. D. (2019). Immigration and Manpower Training. A Country Study on Constitutional Asymmetry in Canada. Dans P. Popelier et M. Sahadžić (dir.), *Constitutional Asymmetry in Multinational Federalism. Federalism and Internal Conflicts*. (p. 77-104). Palgrave Macmillan. Repéré à [https://doi.org/10.1007/978-3-030-11701-6\\_4](https://doi.org/10.1007/978-3-030-11701-6_4)
- Gagnon, A. G. et Iacovino, R. (2007). *Federalism, Citizenship and Quebec: Debating Multinationalism*. University of Toronto Press.
- Gagnon, C. et Dion, J. (2018). *La francisation et l'intégration professionnelle des personnes immigrantes*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Garcea, J. (1993). *Federal-Provincial Relations in Immigration 1971-199: A Case Study of Asymmetrical Federalism* (Carleton University). Repéré à <http://dx.doi.org/10.1016/j.jaci.2012.05.050>
- Germain, A. et Trinh, T. (2010). *L'immigration au Québec: Un portrait et des acteurs*. Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Gervais, L.-M. (2020, 29 octobre). Québec suspend le parrainage de réfugiés pour les organismes. *Le Devoir*. Montreal. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/588651/suspension-du-parrainage-de-refugies-pour-les-organismes>
- Harris, K. (2020, 30 octobre). Federal government plans to bring in more than 1.2M immigrants in next 3 years. *CBC News*. Ottawa. Repéré à <https://www.cbc.ca/news/politics/mendicino-immigration-pandemic-refugees-1.5782642>
- Helly, D. (1996). *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- ILO et OECD. (2020). *The impact of the COVID-19 pandemic on jobs and incomes in G20 economies*. International Labour Organization and Organization of Economic Cooperation and Development. Repéré à [https://www.ilo.org/global/docs/WCMS\\_753607/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_753607/lang--en/index.htm)
- Investissement Québec. (2019). Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Repéré 1 décembre 2020, à <https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-des-immigrants-investisseurs-pour-l-aide-aux-entreprises.html>
- IRB. (2020). Refugee claims statistics. *Immigration and Refugee Board of Canada*. Repéré 5 décembre 2020, à <https://irb-cisr.gc.ca/en/statistics/protection/Pages/index.aspx>
- IRCC. (2012). *Evaluation of the Grant to Quebec*. Ottawa, Immigration, Refugee and Citizenship Canada.
- IRCC. (2020a). *Annual Report to Parliament on Immigration*. Ottawa, Canada, Immigration, Refugee and Citizenship Canada.
- IRCC. (2020b). *Evaluation of the Grant to Quebec*. Ottawa, Immigration, Refugee and Citizenship Canada.



- IRCC. (2020c). Permanent Residents –Monthly IRCC Updates. Repéré 2 décembre 2020, à <https://open.canada.ca/data/en/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda>
- IRCC. (2020d). Resettlement Assistance Program (RAP). *Immigration, Refugee and Citizenship Canada*. Repéré 8 octobre 2020, à <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/operational-bulletins-manuals/service-delivery/resettlement-assistance-program.html>
- IRCC. (2020e). Temporary Residents: Study Permit Holders – Monthly IRCC Updates. Repéré à <https://open.canada.ca/data/en/dataset/90115b00-f9b8-49e8-afa3-b4cff8faceae>
- IRCC. (2020f). Temporary Residents: Temporary Foreign Worker Program (TFWP) and International Mobility Program (IMP) Work Permit Holders – Monthly IRCC Updates. Repéré à <https://open.canada.ca/data/en/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformataion de l'État-providence: Trois décennies de coconstruction des politiques publiques*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Justice Québec. (2017). Pour un Québec riche de sa diversité. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022. Québec, Ministère de la Justice du Québec.
- Justice Québec. (2020). Le Ministère: l'organisation et ses engagements. Repéré à <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/mandats-ministre/>
- Kissoon, P. (2010). From persecution to destitution: A snapshot of asylum seekers' housing and settlement experiences in Canada and the United Kingdom. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 8(1), 4-31. doi:10.1080/15562940903575020
- Koji, J. (2009). *Ideas, Policy Networks and Policy Change: Explaining Immigrant Integration Policy Evolution in Quebec, 1976-1991*. Junichiro Koji Ph.D. Candidate School of Political Studies University of Ottawa Email: junichiro.koji@gmail.com Paper presented at the 81st Annual Conference of the Canadian Political Science Association, Carleton University, Ottawa, May 27-29, 2009.
- Kostov, C. (2008). Canada-Quebec immigration agreements (1971-1991) and their impact on federalism. *American Review of Canadian Studies*, 38(1), 91-103. doi:10.1080/02722010809481822
- L'Hirondelle. (2020). *L'Hirondelle - Accueil et intégration des immigrants. Rapport d'activités 2019-2020*. Montréal, Québec. Repéré à file:///C:/Users/Alexandra/Desktop/PostDoc/Gouvernance intégration et établissement/ACTUEL/Programmes ACTUELS/DONE/L'hirondelle\_RAG\_2019-2020.pdf
- La Gazette officielle du Québec. (2019a, 28 octobre). Arrêtés ministériels, p. 151e année, no 44A, p. 4458A. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- La Gazette officielle du Québec. (2019b, 30 octobre). Arrêtés ministériels, p. 151e année, n° 44A, p.4456A. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- La Gazette officielle du Québec. (2019c, 30 octobre). Arrêtés ministériels, p. 151e année, no 44A, p. 4455A. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- La Gazette officielle du Québec. (2020a, 28 octobre). Arrêtés ministériels, p. 152e année, no 44, p. 4624. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- La Gazette officielle du Québec. (2020b, 28 octobre). Arrêtés ministériels, p. 152e année, no 44 Partie 2, p. 4624-4625. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- La Gazette officielle du Québec. (2020c, 9 décembre). Décrets ministériels, p. 152e année, no 50, p. 5006. Québec, Assemblée nationale du Québec.

- Labelle, M. et Rocher, F. (2009). Immigration, integration and citizenship policies in Canada and Quebec: tug of war between competing societal projects. Dans R. Zapata-Barrero (dir.), *Immigration and Self-Government of Minority Nations* (p. 57-85). Bruxelles : Peter Lang.
- Lacroix, M. (2003). L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 178-191. Repéré à <https://doi.org/10.7202/009850ar%0ATous>
- Laforest, R. (2011). L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise ? *Politique et Sociétés*, 30(1), 43-55. doi:10.7202/1006058ar
- MAMH. (2018). Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- MAMROT. (2014). La solidarité, une richesse pour le Québec. Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Québec, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.
- MCC. (2016). Un élan pour stimuler la vitalité du français au Québec. Plan d'action de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française (2016-2021). Québec, Ministère de la Culture et des Communications.
- MCCI. (1986). *Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales*. Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Repéré à <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/lutte-discrimination/declaration-relations.html>
- MEES. (2009). L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire. Stratégie pour la persévérance scolaire. Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- MEES. (2017). Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir. Politique de la réussite éducative. Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- MEES. (2018a). *Plan d'action 2018-2020. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MEES. (2018b). Tout pour nos enfants. Stratégie 0-8 ans du MEES. Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- MEES. (2018c). *Tremplin DEC (081.06) Cheminement favorisant la réussite. Enseignement collégial*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/081.06-Tremplin-DEC-VF.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/081.06-Tremplin-DEC-VF.pdf)
- MEES. (2019a). Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- MEES. (2019b). *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Cadre normatif*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtypercherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-daction-communautaire-sur-le-terrain-de-leducation-pacte-cadre-normatif/>
- MEES. (2019c). *Soutien au milieu scolaire 2019-2020. Intégration et réussite des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MEES. (2020a). *Étude des crédits 2020-2021. Formation des adultes et formation professionnelle. Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition*. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Québec, Assemblée nationale du Québec.
- MEES. (2020b). *Guide administratif relatif aux dossiers et aux droits de scolarité exigés des élèves en*

*provenance de l'extérieur du Québec à l'intention des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention.* Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.

- MEES. (2020c). Immigration et éducation interculturelle. *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. Repéré 17 septembre 2020, à <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/immigration-et-education-interculturelle/>
- MEES. (2020d). Programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial. *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. Repéré 23 novembre 2020, à <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/enseignement-superieur/programme-soutien-a-lintegration-des-communauts-culturelles-et-a-leducation-interculturelle-au-collegial/>
- MEI. (2020). Ministère de l'Économie et de l'Innovation. Repéré 2 novembre 2020, à [https://www.economie.gouv.qc.ca/accueil/?no\\_cache=1](https://www.economie.gouv.qc.ca/accueil/?no_cache=1)
- MELS. (2006). *Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires. Cadre général.* Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec : Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MELS. (2014a). *Accueil et intégration: Portrait des élèves - Soutien au milieu scolaire.* Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Repéré à [www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)
- MELS. (2014b). *Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec: Organisation des services.* Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Repéré à [www.mels.gouv.qc.ca%5Cn](http://www.mels.gouv.qc.ca%5Cn)
- MELS. (2014c). *Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec: partenariat école, famille et communauté.* Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Repéré à [www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)
- MELS. (2014d). *Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec: Protocole d'accueil.* Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Repéré à [www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)
- MELS. (2015). *Programme d'études Francisation.* Québec, Ministère de l'Immigration, du Loisir et du Sport.
- MESS. (2017). *Un revenu de base pour une société plus juste. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.* Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- MESS. (2018a). *Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions 2018-2023.* Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- MESS. (2018b). *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023.* Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- MESS et MRCI. (1999). *Protocole d'entente portant sur les services de francisation des immigrants entre le Ministère de la solidarité sociale et Emploi Québec et le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration.* Québec.
- MICC. (2011). *Rapport annuel de gestion.* Québec, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. doi:10.21055/0370-1069-2011-107-
- MIDI. (2015). *L'immigration au Québec - Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires.* Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

- MIDI. (2016). Ensemble, nous sommes le Québec. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.
- MIDI. (2017). *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec, 4e édition*. Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion, Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MIDI. (2018a). *Programme Soutien à la mission*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIDI. (2018b). Reconnaissance des compétences des personnes immigrantes - Le guichet unique est maintenant en ligne. Repéré 22 août 2018, à <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/reconnaissance-des-competences-des-personnes-immigrantes---le-guichet-unique-est-maintenant-en-ligne-691390941.html>
- MIDI. (2019). *Consultation publique 2019 - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.
- MIDI et MEES. (2019). Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes 2019-2020. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- MIDI et MSSS. (2019). Entente pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes 2019-2020. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et ministère de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux.
- MIDI et MTESS. (2019). Entente pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes 2019-2020. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- MIFI. (2018a). *L'immigration temporaire au Québec. 2011-2016*. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Repéré à [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_Immigration\\_Temporaire\\_2011\\_2016.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2011_2016.pdf)
- MIFI. (2018b). *Réussir l'intégration 2019-2020*. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIFI. (2019a). *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Plan Stratégique 2019-2023* (vol. 37 p.). Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MIFI. (2019b). Plan stratégique 2019-2023 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'inclusion. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIFI. (2020a). Arrima - Portail employeurs. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 30 septembre 2020, à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/employeurs/index.html>
- MIFI. (2020b). Cahier explicatif des crédits 2020-2021, Étude des crédits 2020-2021 du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Québec, Assemblée nationale du Québec.
- MIFI. (2020c). Connaître les conditions du Programme régulier des travailleurs qualifiés. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 6 novembre 2020, à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/conditions-requises/index.html>
- MIFI. (2020d). Demande d'accès aux documents # 19789. Repéré 15 janvier 2020, à <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/acces-information/19789.pdf>

- MIFI. (2020e). Demande de sélection permanente et annexes – Entrepreneurs et travailleurs autonomes. Repéré 5 août 2020, à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/dcs-gens-affaires/entrepreneurs-travailleurs-autonomes.html>
- MIFI. (2020f). Entrepreneur Program. Repéré 2 décembre 2020, à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/businesspeople/applying-business-immigrant/three-programs/entrepreneurs.html>
- MIFI. (2020g). Étudiants étrangers. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 23 septembre 2020, à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>
- MIFI. (2020h). Le programme de l'expérience québécoise. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 2 novembre 2020, à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/temporary-workers/stay-quebec/application-csq/workers-peq/peq.html>
- MIFI. (2020i). Possibilités offertes au conjoint du travailleur temporaire. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/obtenir-autorisations/demandes-conjoint.html>
- MIFI. (2020j). *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration. Guide de reddition de comptes pour les organismes qui utilisent l'outil CERI-GES*. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIFI. (2020k). *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MIFI. (2020l). *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MIFI. (2020m). *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Immigration, Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- MIFI. (2020n). *Programme d'appui aux collectivités*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIFI. (2020o). *Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI)*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Immigration, Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2016.
- MIFI. (2020p). Programme des investisseurs. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 6 novembre 2020, à <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/gens-affaires/demande-immigration/trois-programmes/investisseurs/>
- MIFI. (2020q). *Rapport annuel 2019-2020*. Québec, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- MIFI. (2020r). Règles et procédures d'immigration. Repéré 4 novembre 2020, à <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/regles-procedures.html#:~:text=Travailleurs autonomes-,Le nombre maximal de demandes de sélection permanente à recevoir,2020 au 30 septembre 2021>
- MIFI et MI. (2020). *Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Montréal International*. Montréal, Québec.
- MIFI et QI. (2020). *Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et*

de l'Intégration et Québec International. Québec, QC.

- MIFI et SDED. (2020). *Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Société de développement économique de Drummondville*. Québec, QC.
- Ministère de la sécurité publique. (2019). *Rapport annuel 2018-2019*. Québec, ministère de la Sécurité publique.
- MRIF. (2020). Ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Repéré 3 novembre 2020, à <http://www.mrif.gouv.qc.ca/en/>
- MSSS. (2018). *Une passerelle vers un avenir en santé. Orientations ministérielles concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes réfugiées à leur arrivée au Québec*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-616-01W.pdf>
- MSSS. (2020). Services à la population d'expression anglaise et Services aux personnes issues des communautés ethnoculturelles. *Ministère de la Santé et des Services sociaux*. Repéré 30 octobre 2020, à <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/saslacc/services-aux-personnes-issues-des-communaut-es-ethnoculturelles/>
- MTESS. (2019, 27 novembre). Entrée en vigueur du Règlement - Le ministre Jean Boulet annonce que les travailleurs étrangers temporaires et ceux des agences de placement de personnel seront mieux protégés. *Ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale*. Repéré à <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/entree-en-vigueur-du-reglement-le-ministre-jean-boulet-annonce-que-les-travailleurs-etrangers-temporaires-et-ceux-des-agences-de-placement-de-personnel-seront-mieux-proteges-899730239.html>
- MTESS. (2020a). *Cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC)*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS-Cadre\\_normatif\\_PSISC.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS-Cadre_normatif_PSISC.pdf)
- MTESS. (2020b). *Cadre normatif du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS-Cadre\\_normatif\\_FAACA.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS-Cadre_normatif_FAACA.pdf)
- MTESS. (2020c). En action pour la main-d'oeuvre - Francisation des personnes immigrantes adultes. *Ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale*. Repéré 27 octobre 2020, à [https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action\\_maindoeuvre/action\\_fiches/francisation\\_pers\\_immigrante.asp#:~:text=Cette mesure a pour objectif,besoins d'apprentissage du français.](https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/francisation_pers_immigrante.asp#:~:text=Cette%20mesure%20a%20pour%20objectif,besoins%20d'apprentissage%20du%20fran%C3%A7ais.)
- MTESS. (2020d). Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Repéré à <https://www.quebec.ca/emploi/programme-daide-a-lintegration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles-en-emploi-priime/>
- MTESS. (2020e). *Programme Objectif Emploi. Un engagement mutuel*. Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec. Repéré à <https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/EQ-programme-objectif-emploi.pdf>
- MTESS. (2020f). Projet intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP). Repéré 23 septembre 2020, à <https://www.quebec.ca/emploi/programme-daide-a-lintegration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles-en-emploi-priime/>
- Nakache, D. et Kinoshita, P. (2010). *Tha Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-Term*

*Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns?* Ottawa, Canada, IRPP Study.

- OCDE. (2020). *Intégrer les immigrants pour stimuler l'innovation au Québec, Canada*. Revues de l'OCDE sur la création locale d'emplois, Éditions OCDE, Paris. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/canada/integrer-les-immigrants-pour-stimuler-l-innovation-au-quebec-canada-2b41b9e8-fr.htm>
- OFDE. (2020). Observatoire sur la formation à la diversité et l'équité. Repéré 3 septembre 2020, à <http://ofde.ca/observatoire/>
- Omidvar, R. et Richmond, T. (2003). *Immigrant Settlement and Social Inclusion in Canada*. Toronto, CA, CA. doi:10.1111/j.1551-2916.2005.00511.x
- Oxman-Martinez, J., Jimenez, E., Hanley, J. et Bohard, I. (2007). La dynamique triangulaire dans le processus d'incorporation des demandeurs d'asile, les politiques migratoires et le rôle des organismes communautaires. *Refuge*, 24(2), 76-85. doi:10.25071/1920-7336.21386
- Paquet, M. (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Pellerin, H. (2011). De la migration à la mobilité: changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), 57-75.
- Pineda, A. (2019, 26 février). Le gouvernement doit reprendre l'étude des dossiers qu'il destinait à la déchiqueteuse. *Le Devoir*. Montreal.
- Preston, V., Murdie, R., D'Addario, S., Sibanda, P., Murnaghan, A. M., Logan, J. et Ahn, M. H. (2011). *Prekarious housing and hidden homelessness among refugees, asylum seekers, and immigrants in the Toronto Metropolitan Area*. Toronto, CERIS Working Paper Series, No. 87. Repéré à [http://www.ceris.metropolis.net/wpcontent/uploads/pdf/research\\_publication/working\\_papers/wp87.pdf](http://www.ceris.metropolis.net/wpcontent/uploads/pdf/research_publication/working_papers/wp87.pdf)
- Qualifications Québec. (2020). Qualifications Québec - Portail de la reconnaissance des compétences. Repéré 1 décembre 2020, à <https://www.qualificationquebec.com/reconnaissance-competences/>
- Québec, G. du. (2019a). *Budget de dépenses 2019-2020, Renseignements supplémentaires* (vol. 7). Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Québec, G. du. (2019b). *Discours sur le budget 2019-2020 prononcé à l'Assemblée nationale le jeudi 21 mars 2019 par le ministre des Finances, monsieur Eric Girard*. Québec, Québec. Repéré à [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/Discours\\_1920.asp](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/Discours_1920.asp)
- Québec, G. du. (2020a). Cours spécialisés par domaine d'emploi. *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. Repéré 7 novembre 2020, à <https://www.quebec.ca/education/apprendre-le-francais/cours-specialises/#c36405>
- Québec, G. du. (2020b). Expérience en entreprise d'insertion. Repéré 7 octobre 2020, à <https://www.quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/aide-a-lemploi/experience-entreprise-insertion/>
- Québec, G. du. (2020c). Francisation en entreprise. Repéré 27 novembre 2020, à <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/francisation-entreprise/>
- Québec, G. du. (2020d). Groupe d'action contre le racisme. Repéré 16 octobre 2020, à <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/groupe-action-contre-racisme/>
- Québec, G. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall) (1991). Repéré à <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/mandate/policies-operational-instructions->

agreements/agreements/federal-provincial-territorial/quebec/canada-quebec-accord-relating-immigration-temporary-admission-aliens.html

- Radio-Canada. (2020a, 25 février). Le ministère de l'Immigration du Québec forcé de reprendre l'étude des dossiers en attente. Québec.
- Radio-Canada. (2020b, 31 octobre). Ottawa veut accueillir 1,2 million d'immigrants d'ici 2023. *Radio-Canada*. Ottawa.
- Renaud, J., Piche, V. et Godin, J.-F. (2003). One's bad and the other one's worse": Differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad. *Canadian Ethnic Studies*, 35(2), 86-99.
- ROFQ. (2018). Le Regroupement des organismes en francisation du Québec. Repéré 15 septembre 2020, à <https://rofq.info/qui-sommes-nous>
- Rose, D. et Charette, A. (2011). *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et autres immigrants à Montréal*. Rapport final soumis au Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Coll. «Publication CMQ-IM», no 45. Montréal: INRS - Centre Urbanisation Culture Société et Centre Métropolis du.
- Rose, D. et Charette, A. (2014). Housing experiences of users of settlement services for newcomers in Montréal: does immigration status matter? Dans K. Kilbride (dir.), *Immigrant Integration: Research implications for Public Policy* (p. 151-196). Toronto : Canadian Scholars' Press.
- Royaume-Uni. British North America Act (1867).
- RSSMO. (2020). *Rapport annuel 2019-2020*. Montréal, Qc, Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre. Repéré à [rssmo.qc.ca](http://rssmo.qc.ca)
- Schué, R. (2020, 14 avril). Les seuils d'immigration pourraient être revus à la baisse, annonce François Legault. *Radio-Canada*.
- Secrétariat à la condition féminine. (2017). Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Québec, Secrétariat à la Condition féminine.
- Secrétariat à la condition féminine. (2018). Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.
- SHERPA. (2020). Institut universitaire SHERPA - Immigration, Diversité, Santé. Repéré 22 août 2020, à <https://sherpa-recherche.com/sherpa/a-propos/>
- Shields, A., Bélair-Cirino, M., Fortier, M. et Crête, M. (2019, 1 octobre). La CAQ, le fond et la forme. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/563784/le-gouvernement-legault-un-an-plus-tard>
- STIQ. (2020). Journées Québec – Casablanca. *STIQ, Maillage industriel*. Repéré 23 septembre 2020, à <https://www.stiq.com/2019/11/14/journees-quebec-casablanca/>
- TCRI. (2011). *Au-delà des statistiques, pour une immigration à visage humain*. Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.
- TCRI. (2013a). La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. *Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*. Repéré 1 mars 2020, à <http://tcri.qc.ca/>
- TCRI. (2013b). TCRI - Volet employabilité. *Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*. Repéré à [http://tcri.qc.ca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=37:volet-employabilite-](http://tcri.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=37:volet-employabilite-)



- TCRI. (2013c). TCRI - Volet régionalisation de l'immigration (RORIQ). *Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*. Repéré 5 novembre 2020, à <http://tcri.qc.ca/publications/guides-et-outils/publications-outils/34-volets/regionalisation>
- TCRI. (2015a). *Cadre financier spécifique au déploiement des services aux nouveaux arrivants au Québec (exemple année budgétaire 2013-2014)*. Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Repéré à <http://tcri.qc.ca/tcri-qui-sommes-nous/8-qui-sommes-nous/68-3-axes>
- TCRI. (2015b). *Immigration et intégration*. Montréal, Table de concertation au service des personnes réfugiées et immigrantes. Repéré à source: <http://wikiaca.org/index.php?oldid=1216>
- Vérificateur général du Québec. (2017a). Audit de performance - Francisation des personnes immigrantes. Dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018* (p. chap. 4). Québec, Assemblée nationale du Québec. Repéré à [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018-AUTOMNE-Faits-saillants.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE-Faits-saillants.pdf)
- Vérificateur général du Québec. (2017b). Audit de performance - Intégration des personnes immigrantes : services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration. Dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018* (p. chap. 5). Québec, Assemblée nationale du Québec. Repéré à [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018-AUTOMNE-Faits-saillants.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE-Faits-saillants.pdf)
- Ville de Montréal. (2018). Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021. Ville de Montréal: Service du développement social et de la diversité. Repéré à [ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)
- Ville de Montréal et Gouvernement du Québec. (2016). Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.
- White, D. (2001). L'État et le secteur communautaire au Québec. *ISUMA, été*, 34-45.
- Yeates, N. (2018). *Report of the Independent Review of the Immigration and Refugee Board: A Systems Management Approach to Asylum*. Ottawa, Gouvernement of Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/report-independent-review-immigration-and-refugee-board.html>